igretec







Plan stratégique 2026-2028

1e évaluation



www.igretec.com

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 5

LES DIRECTIONS 7

1. DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE TERRITORIAL ET STRATÉGIQUE 9
2. MAÎTRISE D'OUVRAGE ET BUREAU D'ETUDES 34
3. L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ÉPURATION ET DE DÉMERGEMENT 63
4. LES SERVICES GÉNÉRAUX 72

LES COMPTES DE RÉSULTATS PRÉVISIONNELS 87

LES BUDGETS D'INVESTISSEMENTS 87

ANNEXE 95

MODALITÉS DES DROITS DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX DES COMMUNES ASSOCIÉES 96

Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, Igretec a procédé à la première évaluation de son Plan Stratégique pour les années 2026 à 2028 en vue de la soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2026.

Comme évoqué dans le Plan Stratégique, l'évolution du contexte politique, économique et budgétaire implique une réactivité et une agilité accrue dans la définition de nos objectifs et de nos priorités. C'est pourquoi cette première évaluation annuelle du Plan comporte les ajustements nécessaires à notre stratégie.

Sur base de l'examen des différents indicateurs de performance présentés ci-après, au 1er octobre 2026, de manière générale, 76 des 84 indicateurs relatifs à des actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique 2026 – 2028 (ou ajoutés à celui-ci) ont pu être valorisés sur base de l'avancement de ceux-ci. Le taux moyen de réalisation des actions est, quant à lui, de plus de 38,90 % et se situe dans la norme par rapport à la réalisation des objectifs à 3 ans.

Pour bien mesurer le travail réalisé, il est important de tenir compte du fait que toutes les actions, projets et dossiers développés dans le Plan Stratégique ne sont pas comparables en termes d'importance, c'est-à-dire de ressources à mettre en œuvre pour leur réalisation, et de planification.

Bien entendu, notre environnement est en perpétuelle évolution. C'est pourquoi cette première évaluation intègre 5 nouvelles actions par rapport au Plan Stratégique initial.

Le lecteur pourra constater, au travers des pages qui suivent, le bon déroulement du Plan Stratégique au cours de cette année 2026.

Epinglons notamment :

- Nos 214 associés dont 15 nouvelles adhésions cette année;
- La finalisation du BIOTECH 5 ;
- La finalisation du projet A6K-E6K ;
- La Cité des Métiers ;
- L'avancement majeur dans la reconversion du site de CATERPILLAR ;
- La septième recertification ISO 14001 et enregistrement EMAS et la recertification ISO 50001 de nos activités d'exploitation des ouvrages d'épuration ;
- La conclusion des nouveaux marchés d'électricité et de gaz 2027-2029 dans le cadre de la Centrale d'Achat d'Energie.

On notera enfin l'importance de la thématique du développement durable au travers des différentes actions.

Les éléments marquants de l'année écoulée sont présentés, ci-après, par Direction en faisant référence aux axes stratégiques thématique :

- Axe 1 : Développer les partenariats.
- Axe 2 : Accompagner la transition énergétique.
- Axe 3 : Être le vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole.
- Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner.

- Axe 5 : Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen.
- Axe 6 : Contribuer à la qualité du cycle de l'eau.
- Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique.
- Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne.

<u>Evaluation de l'environnement économique et budgétaire au 31 octobre 2026</u>

Cette première année d'évaluation est caractérisée par une contraction importante des moyens budgétaires dont disposent les associés et clients ainsi, que par la finalisation des projets subventionnés dans le cadre de programmes européens, fédéraux et régionaux. En conséquence, les revenus du secteur 1 sont impactés négativement, tant en termes de perspectives de nouveaux contrats ou prestations in house qu'en termes de renoncement à certains contrats passés ou missions déjà engagées. Le carnet de commandes a ainsi déjà été impacté négativement à hauteur de 11 millions d'euros (étalés sur plusieurs exercices) par des commandes prévues auxquelles les clients ont renoncé, par faute de moyens budgétaires.

L'évolution du marché immobilier et les mutations économiques et industrielles, notamment dans le secteur des biotechnologies, induisent par ailleurs une plus grande prudence dans le chef d'un certain nombre d'acteurs économiques privés, voire à l'abandon ou décalage dans le temps de certains projets, ce qui impacte les perspectives et les revenus futurs du secteur 2.

La dynamique institutionnelle évolue également. Citons notamment à court terme : la réforme du décret wallon relatif aux parcs d'activités économiques, qui doit aboutir en 2027 et aura un impact sur les modalités de financement du secteur 2 ; la mise en œuvre des dispositions prévues par la Wallonie pour les compensations du Plan Marshall, dont les modalités opératoires auront un impact sur le secteur 3. Le nombre d'associés de l'intercommunale continue de progresser avec 15 nouvelles adhésions. A plus long terme, la réforme annoncée de l'institution provinciale peut amener à une évolution des missions d'un ensemble d'acteurs, dont l'intercommunale.

Même s'il y a une part non négligeable d'incertitude dans l'évolution de cet environnement économique, budgétaire et institutionnel, on peut déjà en déduire que cette évolution impactera les moyens dont disposera l'intercommunale pour mener à bien ses missions. Pour faire face à cet environnement changeant, un exercice est actuellement en cours, portant sur : les missions à réduire, à maintenir ou à développer ; la réorganisation des services ; la maîtrise des coûts de fonctionnement.

Cet exercice a déjà commencé par des mesures de décloisonnement dans les services support et par l'adoption de mesures temporaires de maîtrise des dépenses de personnel (suspension temporaire des remplacements et nouveaux engagements et encadrement strict des augmentations salariales).

L'exercice se poursuivra fin 2026 et début 2027, afin d'aboutir au plus tard à l'occasion de l'établissement des comptes 2026.

Les Directions

1. Développement Economique Territorial et Stratégique
2. Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes
3. Exploitation des Ouvrages d'Epuration et de démergement
4. Services Généraux

1. Développement Economique Territorial et Stratégique

Dans cette partie, nous abordons, par projet, les réalisations et perspectives de la Direction du Développement Économique, Territorial et Stratégique (DDETS).

Ces projets concernent prioritairement les quatre premiers axes stratégiques d'Igretec, à savoir :

Axe 1 : Développer les partenariats : en diversifiant l'offre foncière et immobilière en renforçant les coopérations publiques-privées et en soutenant les communes dans leurs projets.

Axe 2 : Accompagner la transition énergétique : en coordonnant les actions avec les services spécialisés et en intégrant des démarches durables.

Axe 3 : Être vecteur d'aménagement du territoire de Charleroi métropole : en se positionnant comme opérateur d'aménagement territorial de référence en pilotant le Projet de territoire de Charleroi Métropole, en menant des études stratégiques, en développant des expertises et en jouant un rôle de conseil, de coordination et d'aménageur public.

Axe 4 : Être le partenaire des entreprises et les accompagner : via Charleroi Entreprendre, en animant le tissu économique et en pilotant des projets financés par des programmes structurants tels que le FEDER.

Les projets sont abordés au travers de leur état d'avancement et selon la manière dont les métiers et les expertises d'Igretec s'articulent pour créer de la valeur ajoutée à l'échelle du territoire à l'horizon 2026-2028.

Cette approche illustre par ailleurs la méthodologie de travail déployée au sein d'Igretec : créer des équipes-projets flexibles et agiles, pour rassembler des compétences multiples autour d'objectifs communs de façon à en maximiser l'impact. Cette démarche met en évidence la valeur ajoutée d'un modèle intégré, transformant la diversité des compétences et des savoir-faire de la direction en un résultat collectif, cohérent et efficace.

1.0. Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole

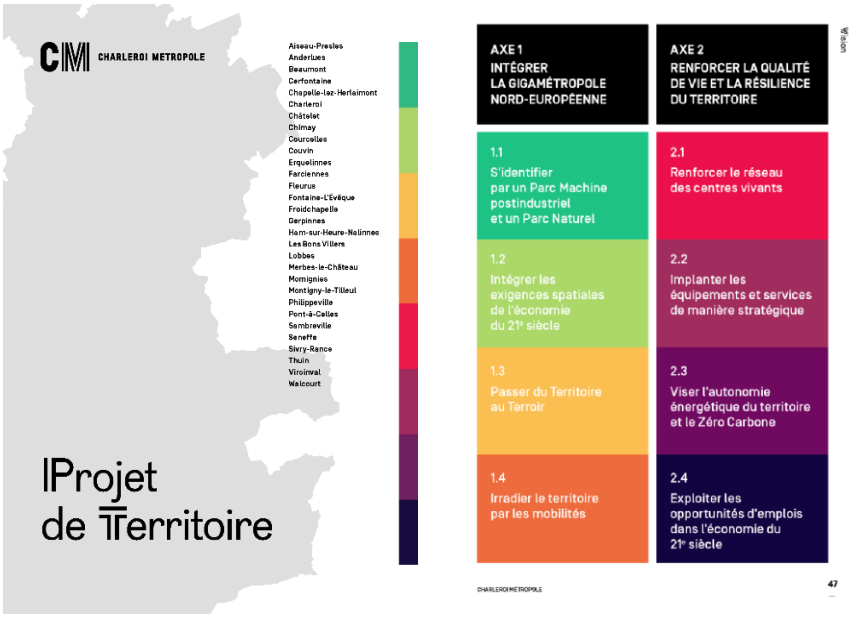
Le Projet de Territoire de Charleroi Métropole vise à instaurer une vision commune et une stratégie de développement territorial pour les 30 villes et communes qui composent le bassin de vie métropolitain. Il couvre divers domaines tels que le développement économique, l'habitat, la mobilité, l'aménagement du territoire, les équipements et services, l'environnement, l'énergie et le tourisme. Il vise à renforcer la cohésion et la synergie entre les acteurs locaux, tout en favorisant une dynamique de développement territorial forte et innovante.

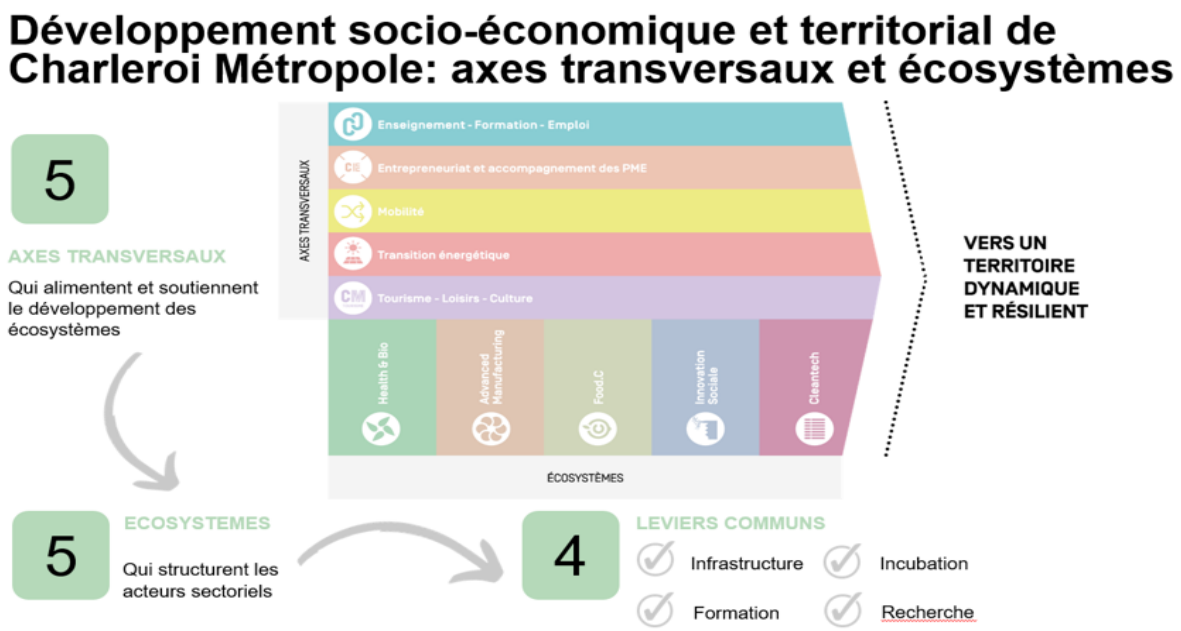
Le Projet de Territoire offre un cadre de référence pour le développement de projets concrets, tant au niveau local que supracommunal. Sa mise en œuvre repose principalement sur l'ingénierie de projets territoriaux, le renforcement des partenariats, le soutien aux porteurs de projets, et la diffusion d'informations stratégiques.

Au quotidien, Igretec accompagne la mise en œuvre du Projet de Territoire par la coordination, le suivi et le développement de projets structurants. Ceux-ci visent à répondre à deux axes majeurs et à huit objectifs territoriaux. L'objectif 2.4 se concentre plus particulièrement sur la dynamique des écosystèmes, dont Igretec est l'un des acteurs majeurs en matière de développement stratégique et immobilier.

Les écosystèmes rassemblent de multiples acteurs qui se structurent, s'organisent et coopèrent autour de secteurs spécifiques. En s'appuyant sur quatre leviers-clés (Formation, Recherche, Incubation et Infrastructures), l'écosystème permet de créer un espace fertile à la démultiplication et à la concrétisation de projets, tout en positionnant Charleroi Métropole comme territoire d'excellence en matière de développement socio-économique.

Des axes transversaux alimentent les différents leviers qui structurent les écosystèmes. Ils ont été définis pour offrir de meilleures conditions de vie, renforcer l'attractivité, améliorer la mobilité, développer l'offre de formations, et tendre vers une Métropole plus durable et résiliente. Un des axes transversaux sur lequel Igretec est particulièrement active consiste par exemple à accompagner les entrepreneurs, porteurs de projets et entreprises locales, afin de renforcer le développement socio-économique du territoire, notamment via Charleroi Entreprendre.





Les écosystèmes structurent aujourd'hui les acteurs territoriaux autour de cinq sous-secteurs d'activités et lieux phares : Advanced Manufacturing, Health & Bio, Factori, Food.C et Cleantech.

- L'écosystème dédié à l'ingénierie avancée (4.0) a pour but de consolider et d'accélérer, dans un lieu emblématique (A6K-E6K), la dynamique de croissance de secteurs technologique et numérique ayant démontré leur capacité à recréer de l'emploi localement.
- Le BioPark accueille un écosystème d'expertise scientifique, clinique et commerciale avec des installations de classe mondiale pour créer un environnement adapté à la recherche et au développement dans le domaine des sciences du vivant.

- Factori consiste à fédérer les acteurs de l'insertion socio-professionnelle, de l'éducation permanente, de la recherche & de la culture. Cet écosystème vise également à co-construire des projets inclusifs et innovants pour le territoire autour de thématiques phares telles que l'économie sociale et le patrimoine.
- Food.C vise à accélérer la transition du secteur agro-alimentaire vers plus de durabilité, de local et d'accessibilité. Il s'agit d'un écosystème multipolarisé.
- L'écosystème Cleantech vise à accélérer la transition des entreprises de Charleroi Métropole vers la neutralité carbone et vers l'émergence de nouveaux modèles circulaires.

À travers ses huit objectifs stratégiques, Igretec inscrit pleinement son action dans la dynamique du Projet de Territoire de Charleroi Métropole. Plus particulièrement, la Direction du Développement Économique, Territorial et Stratégique structure son action autour de trois pôles majeurs :

1. être le partenaire immobilier des écosystèmes en leur proposant des solutions adaptées et durables ;
2. soutenir le tissu économique en stimulant l'innovation et la création de valeur ;
3. agir comme vecteur d'aménagement du territoire, en impulsant une vision cohérente et intégrée du développement territorial et économique.

1.1. Être le partenaire immobilier des écosystèmes

1.1.1. L'écosystème dédié aux sciences du vivant : le BioPark

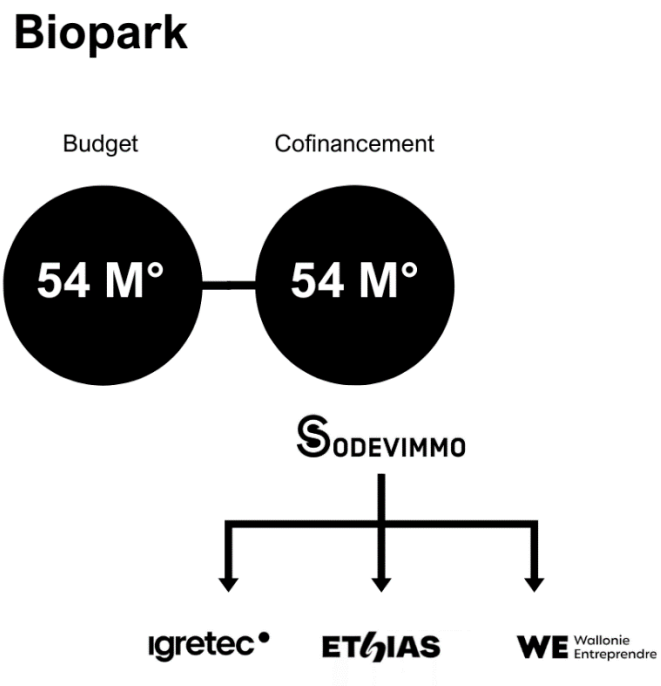
Partenaire immobilier historique du BioPark, Igretec contribue à la consolidation d'un campus biotechnologique reconnu à l'international. Le BioPark regroupe aujourd'hui plus de 130 entreprises et 3 500 chercheurs, entrepreneurs et collaborateurs, autour de plateformes de recherche et développement, d'infrastructures permettant d'accompagner la croissance et le changement d'échelle des entreprises (scale-up) et d'une communauté scientifique internationale.



Biotech 4



Biotech 5



D'une superficie de 20 000 m², le Biotech 5 propose des bureaux et des laboratoires de différents niveaux, des salles de réunion et de formation, ainsi que différents services au rez-de-chaussée. Le projet est porté et financé par Sodevimmo, qui associe Wallonie Entreprendre, Ethias et Igretec. Le bâtiment sera opérationnel au quatrième trimestre 2026.

Dans un contexte économique difficile pour le secteur des biotechnologies, Igretec et Sodevimmo ont conclu fin 2025 un accord-cadre avec un opérateur privé afin de renforcer la prospection et la commercialisation des espaces. En 2026, un premier projet de laboratoire est en cours de finalisation.

1.1.2. L'écosystème dédié à la transition énergétique et circulaire : le District Cleantech

Le District Cleantech est un écosystème dédié à la transition industrielle et énergétique. Il rassemble aujourd'hui plus de 100 membres actifs autour de trois thématiques : la transition énergétique, la construction et la rénovation durables, et la circularité des matériaux. Son objectif est de faire de Charleroi Métropole un hub de référence en matière de technologies propres et de transition industrielle et énergétique. Créée en 2024, la société District Cleantech assure le pilotage de l'écosystème. Igretec est coactionnaire, aux côtés de Sambrinvest et de Wallonie Entreprendre.

L'écosystème s'implantera prochainement, au sein d'un parc d'activités économiques développé sur une partie de l'ancien site sidérurgique Duferco-Carsid : le « Campus Cleantech ». Des activités de formation, de recherche, d'incubation et d'innovation y seront déployées, principalement au sein de deux infrastructures caractéristiques du passé industriel : les Vestiaires et la Centrale.

Igretec travaille avec le District Cleantech à la co-construction des programmes des Vestiaires et de la Centrale, dans le cadre du Fonds pour une Transition Juste (FTJ).

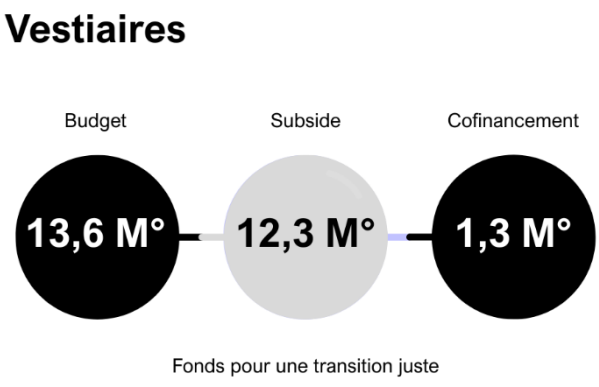
Les Vestiaires accueilleront des espaces de formation et de coworking et ambitionnent de devenir une vitrine en matière de transition énergétique, de rénovation durable et de circularité des matériaux. Les travaux ont débuté en avril 2026, pour une réception prévue au troisième trimestre 2027.



Vestiaires avant



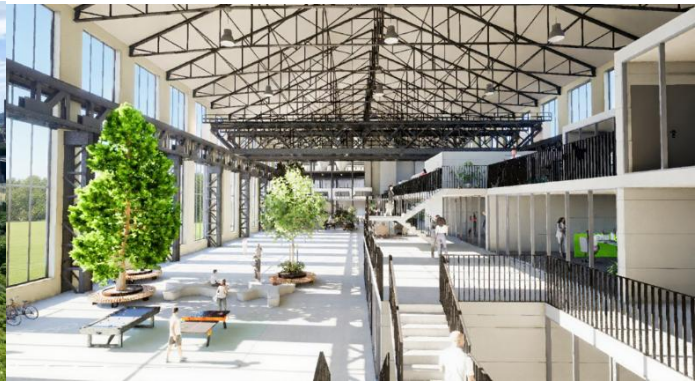
Vestiaires après



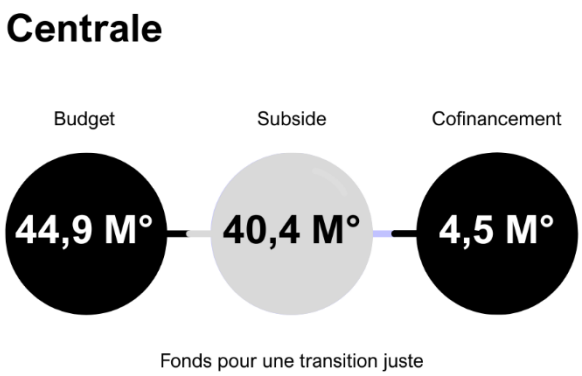
La Centrale sera une plateforme modulaire « plug & run » dédiée au prototypage, aux tests et à la production pilote. Pensée comme un démonstrateur des Cleantech, elle intègre dès sa conception les objectifs de transition énergétique, de construction durable et de circularité. L'accompagnement en maîtrise d'usage par Igretec a par ailleurs permis d'intégrer les besoins exprimés par les différents acteurs et futurs occupants. Le dépôt du permis est prévu au quatrième trimestre 2026, avant l'attribution des marchés et le lancement du chantier en 2027.



La Centrale avant



La Centrale après



1.1.3. L'écosystème dédié à la relocalisation de l'alimentation : la multipolarité de Food.C

L'écosystème Food.C structure, renforce et multiplie les activités de production, de transformation, de distribution et de consommation au sein des filières agroalimentaires du territoire. Il fédère un réseau de producteurs, de transformateurs et d'acteurs de la distribution et de la restauration autour de trois enjeux complémentaires : l'approvisionnement local, l'innovation en transformation et l'accès aux débouchés.

Depuis juillet 2026, cette dynamique s'inscrit, entre autres, dans le Projet Alimentaire Territorial, porté conjointement avec la Ceinture Alimentaire de Charleroi Métropole, qui fixe le cadre partenarial de la relocalisation alimentaire à l'échelle du bassin de vie.

Partenaire immobilier de l'écosystème, Igretec développe et pilote trois leviers complémentaires : un incubateur urbain (La Marmite), un pôle logistique (le Pôle Circuit-Court de Charleroi Métropole, anciennement dénommé Hub logistique) et une microzone d'activité économique (le Martinet).

Intégrée à la microzone d'activités Trésignies, La Marmite proposera une cuisine professionnelle mutualisée et un restaurant-laboratoire/test en partenariat avec Charleroi Entreprendre pour le volet incubation. Une concession de services doit être attribuée en 2026, pour une pleine exploitation à partir du troisième trimestre 2027.

À Marchienne-au-Pont, le Pôle Circuit-Court de Charleroi Métropole constitue le maillon logistique de Food.C et mutualise, sur 2 400 m², les fonctions de traitement, de transformation, de commercialisation et de distribution de produits locaux. Igretec en a assuré la maîtrise d'œuvre. Opérationnel depuis juillet

2026, le bâtiment est occupé par Terra Alter, coopérative d'économie sociale spécialisée dans la transformation de produits maraîchers biologiques wallons, avec une montée en charge progressive prévue jusqu'en 2030.

Enfin, la microzone du Martinet à Monceau-sur-Sambre vise à reconvertir une friche de 7,79 hectares pour y accueillir des activités agroalimentaires et artisanales, en synergie avec La Marmite et le Pôle Circuit-Court. Des études portant notamment sur les sols, la faune et la flore et le développement d'un bâtiment d'accueil pour entreprises sont en cours. Sous réserve de leurs résultats, le dossier de reconnaissance relatif au développement des parcs d'activités économiques sera déposé courant 2026. En parallèle, la Ville de Charleroi prépare un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'occupation de la salle des locomotives.



Pôle circuit Court de Charleroi Métropole

.


La Marmite : équipements

Food-C

Budget	Subside	Cofinancement
14,7 M°	9 M°	5,7 M°

Plan National
de Relance et de Résilience
(PNRR)

1.1.4. L'écosystème dédié à l'ingénierie avancée : A6K-E6K

Inscrit au Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR), ce chantier d'une superficie de 60 000 m² combine rénovation et nouvelles constructions afin de doter Charleroi Métropole d'un hub d'innovation et de formation numérique et technologique. Celui-ci vise à répondre aux besoins d'incubation, d'innovation et d'éducation dans les métiers liés aux Sciences, à la Technologie, à l'Ingénierie, aux Arts et aux Mathématiques (STEAM).

L'infrastructure rassemble deux pôles complémentaires : A6K (Atelier 6000), centre d'ingénierie avancée réunissant entreprises industrielles, start-ups, universités et centres de recherche afin de stimuler l'innovation et la transformation industrielle ; et E6K (Education 6000), plateforme dédiée à la formation numérique et technologique fédérant des opérateurs publics et privés autour d'une offre de formation complète et adaptée aux enjeux actuels.

Dans ce cadre, Igretec a assuré la coordination globale du projet immobilier, dans le respect des exigences du PNRR, notamment en matière de circularité et d'efficacité énergétique. Le calendrier imposant la réception des travaux pour juin 2026 a été respecté.

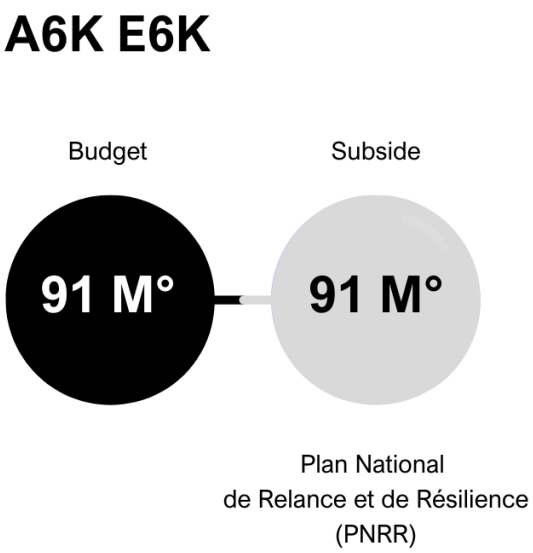
Cette mission illustre la mobilisation d'un large éventail de compétences internes : gestion du partenariat multi-opérateurs, suivi de la subvention, études de faisabilité technique, conception des bâtiments et des abords, gestion des permis d'urbanisme et d'environnement, dimensionnement énergétique, organisation et suivi des marchés de travaux, tout en veillant à l'intégration environnementale.





Rénovation et extension du tri postal de la gare





1.2. Soutenir le tissu économique local

Le rôle d'Igretec en tant que partenaire des entrepreneurs de Charleroi Métropole repose sur trois axes complémentaires.

1.2.1. Animation économique

Depuis 2019, l'équipe d'Animation Économique s'inscrit dans la dynamique de Charleroi Entreprendre, dont Igretec est, avec Sambrinvest, le principal actionnaire. Cette intégration a permis de renforcer la lisibilité des services dans une logique de « one stop shop » et de proposer aux entrepreneurs un accompagnement complet et personnalisé, adapté aux besoins des porteurs de projets comme des dirigeants de PME : structuration de projet, renforcement stratégique, accélération et croissance.

Depuis 2023, Igretec contribue, aux côtés de Charleroi Entreprendre, à la mise en œuvre de la programmation FEDER 2021-2027. L'accompagnement repose sur une méthodologie associant diagnostic approfondi, plan d'action structuré et suivi opérationnel complet. L'objectif est d'accompagner chaque année 500 entreprises à travers la diffusion de livrables d'orientation et de réaliser 300 diagnostics ciblés en matière de création, de croissance et de transition bas carbone.

CHARLEROI ENTREPRENDRE



En parallèle, Igretec met à disposition des entreprises un ensemble de services spécialisés, parmi lesquels l'accompagnement dans la constitution et le suivi des dossiers d'aides publiques liés aux investissements et à la création d'emplois.

1.2.2. Gestion commerciale et prospects

L'objectif est d'assurer l'accompagnement de première ligne des acteurs économiques à la recherche d'une solution d'implantation, en mobilisant à la fois notre patrimoine immobilier (Parcs d'Activités Économiques, bâtiments d'accueil) et les opportunités disponibles sur le marché local. Notre mission consiste à identifier et qualifier de manière exhaustive leurs besoins, puis à en assurer le suivi jusqu'à l'implantation effective, du porteur de projet à la grande entreprise, qu'ils soient déjà présents sur le territoire ou en phase d'expansion.

L'accompagnement se poursuit après l'implantation à travers la gestion de nos infrastructures, afin d'offrir aux occupants des conditions favorables à leur développement. Plus largement, les missions d'animation économique et de gestion commerciale s'appuient sur une collaboration étroite avec des partenaires-clés tels que Sambrinvest, l'AWEX ou Wallonie Entreprendre, dans la perspective de soutenir l'activité économique et de favoriser la croissance durable des entreprises du territoire.

En matière d'occupation du patrimoine immobilier, il convient de distinguer le taux d'occupation moyen des bâtiments sous gestion Igretec de celui des actifs détenus par Igretec, certains bâtiments ayant été transférés en Sodevimmo.

La crise du secteur des biotechnologies s'est poursuivie en 2026 et continue d'avoir un impact majeur sur les taux d'occupations des surfaces biotech. Par exemple, le bâtiment Eole, qui avait été converti en laboratoires par iTeos sur deux niveaux.

Pour renforcer la prospection, un marché de services a été attribué à une structure internationale. Force est de constater que les résultats démontrent une fois de plus le ralentissement majeur du secteur.

Igretec, Sodevimmo et le BioPark ont également approuvé une stratégie visant un élargissement cohérent du périmètre des activités accueillies, dans le respect de l'ADN Life Sciences du BioPark Charleroi.

Cette évolution concerne notamment les domaines de la santé digitale, des MedTech, de la bioéconomie durable, des biomatériaux, des services spécialisés et des technologies numériques. Elle vise à structurer un écosystème intégré couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur des sciences du vivant.

Elaboration d'une stratégie d'avenir sur notre patrimoine immobilier

En complément d'audits énergétiques du patrimoine, une analyse financière multi critères a été réalisée sur l'ensemble de notre patrimoine. Celle-ci nous permettra de nous positionner utilement dans le courant du premier trimestre 2027 sur les sujets suivants : travaux de modernisation des bâtiments au regard des besoins actuels du marché, vente d'actifs immobiliers et amélioration significative du taux d'occupation moyen.

Quelques chiffres au 01/10/2026 :

- Prospects : 148 dossiers traités en 2026 :
 - 80 locations ;
 - 55 ventes ;
 - 13 recherches immobilières hors patrimoine.
- Ventes de terrains : 15 dossiers – 6,6 ha :
 - 10 réalisées – 4,8 ha ;
 - 5 prévisions – 1,8 ha.
- Locations : 113 locataires au 1/10/2026.
- Taux d'occupation des PAE : 89%.
- Taux d'occupation des bâtiments :
 - Taux moyen : 64 % ;
 - Taux moyen hors surface Biotech & Sodevimmo : 68% ;
 - Taux moyen projeté (avec prospects en cours) : 72%.
- Prospects :
 - Ventes : 26 dossiers – 23,8 ha (dont 9 ha sous droit de premier refus) ;
 - Location : 13 dossiers – 3548 m².

Satisfaction clients locataires

Une enquête de satisfaction a été réalisée en mai 2026 auprès de 110 locataires. Les résultats sont globalement positifs, avec un nombre limité de remarques ou de demandes spécifiques formulées par les locataires.

Par rapport à 2025, le taux de satisfaction moyen a progressé de 3,8% pour atteindre 81,5%.

Pour chaque locataire ayant formulé une remarque, un commentaire ou une demande spécifique, un suivi est effectué en concertation entre les équipes de gestion commerciale et d'exploitation des infrastructures d'accueil économiques. Chaque locataire concerné reçoit ainsi une réponse individualisée comprenant les informations relatives aux actions correctives mises en œuvre.

1.2.3. Aménagement du territoire

L'équipe regroupe des compétences complémentaires d'urbanisme, environnement, paysage, mobilité et gestion des sols, et accompagne principalement les communes dans la définition et la mise en œuvre de projets cohérents et durables. Son rôle consiste à fournir, dès l'entame d'un projet, les informations nécessaires à une prise de décision éclairée, tenant compte du contexte territorial et législatif.

Le département aide également les villes et communes à se doter d'outils d'aide à la décision et assure le bon suivi des procédures. En tant qu'auteur de projets reconnus par le Code du Développement Territorial (CoDT), il accompagne les communes dans la requalification, le recyclage et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. Son expertise bénéficie aussi aux autres métiers d'Igretec, qu'il s'agisse de la gestion des PAE, des infrastructures hydrauliques ou de projets novateurs menés en synergie avec le bureau d'études interne.

Le département participe par ailleurs à l'élaboration des schémas d'organisation de nouveaux PAE ou des reconversions des grandes friches industrielles, à la végétalisation des communes dans le cadre de subsides régionaux, à la réalisation d'étude de mobilité, à la rédaction de permis d'environnement, ou encore à l'accompagnement des procédures du Décret Sols.

Diagnostic territorial wallon

En fin d'année 2025, dans le cadre de la mission relative à la rédaction de diagnostics territoriaux initiée par Willy Borsus alors Ministre de l'Aménagement du Territoire, le département a transmis aux 21 communes du bassin historique d'Igretec, un rapport ciblé sur des thématiques essentielles au développement territorial.

Il s'articule en deux parties distinctes, englobant une analyse multithématique à l'échelle supracommunale des 21 communes, ainsi qu'une analyse du contexte local. Les données collectées ciblent aussi bien l'aspect démographique, social, économique, environnemental, que physique, mais permet également aux communes de bénéficier d'une première approche quantitative du potentiel foncier, qu'il soit résidentiel, collectif ou à vocation économique, disponible sur leur territoire.

Les données contenues dans ces rapports sont par ailleurs accessibles en libre accès via une plate-forme internet. A titre indicatif, les diagnostics wallons, tant les rapports que les données ou les cartographies, ont été téléchargés près de 355 000 fois depuis le mois d'octobre 2025, au travers de toute la Wallonie.

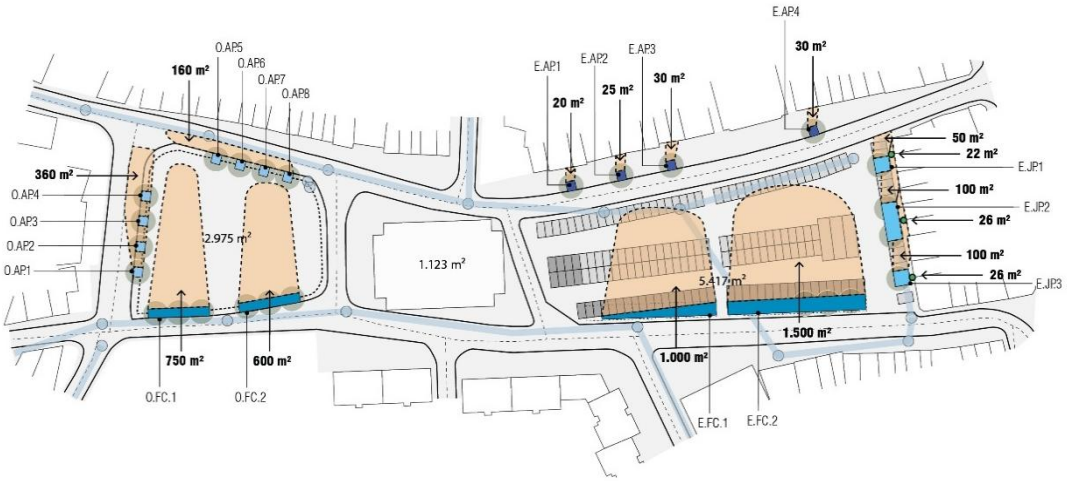
En matière d'environnement, face à la volonté accrue de collaboration et de mutualisation des ressources et expertises dans le secteur de l'eau, le département travaille depuis fin 2025 avec la SPGE à la mise en place d'un nouveau Centre de Services Partagés : le CSP Bur'eaux. Ce CSP est chargé de coordonner les collaborations en matière de missions de bureau d'études dans le secteur de l'assainissement et de la distribution d'eau.

Quelques chiffres 2025-2026 :

- Permis d'environnement (PE) :
 - 24 PE pour des exploitations privées et infrastructures collectives à la demande des communes, ainsi que le renouvellement des PE de 3 hôpitaux.
- Permis de régularisation (PR) :
 - 2 PR pour le site de SONACA.
- Révisions du plan de secteur (PS) :
 - 2 dossiers en cours pour la modification du PS à Genappe sur le site des anciennes sucreries, mais également sur la commune d'Erquelinnes au sein du PAE de Solre-sur-Sambre.
- Schémas de développement communaux (SDC), schémas d'orientation locaux (SOL) et guide communal d'urbanisme (GCU) :
 - 4 SDC en cours d'élaboration et de révision, dont la prise en compte des nouvelles dispositions en matière d'optimisation spatiale ;

- 3 SOL en cours ;
- 2 GCU en cours.

- Reconnaissance de sites à réaménager (SAR) :
 - 4 dossiers de reconnaissance SAR en cours dont 2 périmètres structurants aboutis sur la Porte Ouest.
- Parcs urbains-places publiques-végétalisation :
 - 8 projets de revalorisation paysagère, dont 3 parcs urbains d'ampleur régionale, ainsi que la revalorisation d'espaces publics dans le cadre de l'appel à projet « végétalisation à l'échelle de nos quartiers » (parc Boël à La Louvière, parc Pater à Soignies, parc de la Corée à Rixensart, Place Wilson à Chatelet, Place de la Jeunesse à Sambreville, Ecole de Neufvilles à Soignies, parvis de l'Abbaye de Lobbes, Espace Trésignies).



Place Wilson – Châtelet



Parc de la Corée - Rixensart

- Etudes paysagères :
 - 4 études d'intégration paysagère permettant d'apporter des compléments aux études de faisabilité, ainsi que dans le cadre de demande de permis d'urbanisme (site de la SONACA, Place Saint-Martin à Sambreville, Site mémorial Julie et Melissa à Lobbes, zone d'immersion temporaire à Braine-le-Comte).

- Etudes de mobilité :
 - 9 études de mobilité permettant d'apporter les compléments nécessaires aux projets de masterplans, permis d'environnement, permis d'urbanisme et projets de redynamisation de centre-ville à la demande des communes.
- Masterplans/participation masterplans :
 - 6 participations à la rédaction de masterplans, permettant notamment de définir une zone d'implantation d'une caserne supplémentaire pour la ZOHE (District Cleantech, Martinet, Caserne Trésignies, Forte-Taille, Genappe, Caserne ZOHE sur Pircha).
- Accompagnement Faune – Flore :
 - 4 accompagnements dans le cadre de la réalisation d'étude faune-flore (La Praye-Sud, le Martinet, demande de dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature).
- Accompagnement Décret Sols :
 - 7 accompagnements Décrets Sols dans le cadre de projets structurant à l'échelle wallonne, dont le site Charleroi-Gosselies I et le site de la Porte Ouest, mais également pour des communes souhaitant requalifier leur territoire (site des anciennes sucreries de Genappe, nouveau commissariat de Châtelet, Centrale et Quartier de la Défense sur Porte Ouest, accompagnement dans le cadre de développement de la microzone de Grand Ban, site du dépôt communal de Jumet).

1.3. Être le vecteur d'aménagement du territoire

1.3.1. Gestion et développement des infrastructures d'accueil économique

1.3.1.1. Gestion des infrastructures d'accueil économique

Le Département Exploitation des Infrastructures d'Accueil Économique assure la gestion technique quotidienne de 31 bâtiments et de plus de 1.000 hectares de parcs d'activités économiques (PAE) sur le territoire de Charleroi Métropole, ainsi que des bâtiments occupés par le personnel d'Igretec, dont le siège. Ses missions couvrent la maintenance des bâtiments, le suivi des demandes des locataires, la mise à jour des dossiers techniques, la supervision des travaux et des installations, ainsi que le suivi de la conformité réglementaire, énergétique et des exigences en matière de sécurité.

Le département coordonne également les prestataires externes en charge notamment de la maintenance technique, du nettoyage, du gardiennage, de la gestion des déchets, du déneigement et de l'entretien des toitures. Il participe aux études et au suivi des projets de rénovation ou de nouvelles infrastructures et assure la gestion opérationnelle des PAE, incluant la voirie, les espaces publics, l'appui aux investisseurs et la remise des aménagements aux communes.

Les perspectives de développement en matière de gestion des infrastructures d'accueil économique portent notamment sur le déploiement du Building Information Modeling (BIM) en phase d'exploitation, afin d'optimiser la gestion quotidienne des bâtiments. Cette démarche permettra de centraliser les données liées à l'occupation des espaces, à l'usure des équipements, aux consommations énergétiques et aux performances techniques, tout en renforçant la maintenance prédictive et la gestion documentaire au bénéfice de la relation client.

Dans cette perspective, trois outils ont été mis en place en 2026 et sont actuellement en cours d'implémentation :

- une GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), permettant principalement de suivre et planifier les maintenances préventives, d'assurer une gestion rapide des pannes curatives et de suivre l'évolution des performances des équipements et installations des bâtiments afin de développer une maintenance prédictive ;

- une GED (Gestion Électronique des Documents), permettant notamment de centraliser l'ensemble des données techniques relatives aux équipements et installations et de fluidifier la transmission des informations avec les locataires ;
- un EMS (Energy Management System), dédié au suivi centralisé des consommations et des dérives énergétiques des bâtiments. Le système génère un reporting mensuel détaillé pour chaque point de fourniture de gaz et d'électricité, ainsi que pour les productions photovoltaïques associées. Il simplifie l'encodage des relevés de compteurs et détecte automatiquement les anomalies de saisie. Une plateforme de suivi pratique et analytique permet enfin un accès centralisé aux données et aux indicateurs clés.



Parc logistique de Courcelles



Eole



Chimay - Baileux



Mermoz 1



Fleurus Martinrou



Maison de l'industrie

Elaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine immobilier

Dans le cadre de la gestion de ses infrastructures d'accueil, Igretec a réalisé une dizaine d'audits énergétiques afin de prioriser les travaux de rénovation de son patrimoine immobilier.

Au-delà des impératifs techniques, ces interventions devront être mises en conformité avec les exigences du marché et les attentes des utilisateurs. L'objectif est d'avoir un programme d'interventions complet en 2026, qui prendra également en compte le niveau de rentabilité des bâtiments.



Rénovation intérieure Biotech 3

1.3.1.2. Développement des infrastructures d'accueil économique

Dans le cadre du décret wallon relatif au développement des infrastructures d'accueil économique, nous avons établi un programme pluriannuel de projets visant à offrir une mixite de surfaces, que ce soit en termes de localisation, de taille des sites, de spécifiés techniques.

Ce programme porte sur les cinq prochaines années. Les lignes du temps présentées ci-après précisent l'évolution des disponibilités sur cette période.

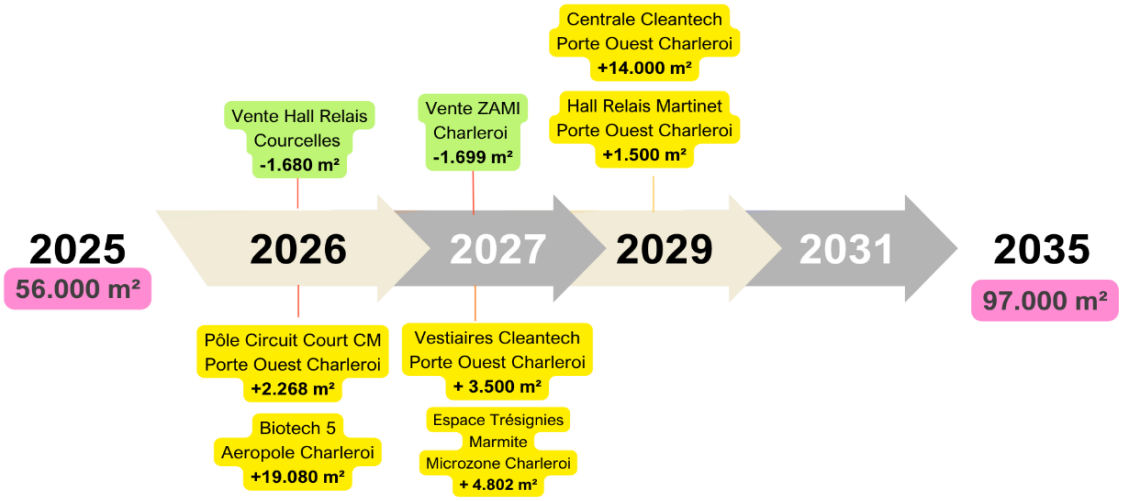
En matière de bâtiments d'accueil, les espaces développés sont majoritairement dédiés aux écosystèmes. Comme cela a déjà été pratiqué ces dernières années, le marché privé est régulièrement sollicité afin de répondre aux besoins du territoire. De nouveaux projets de développement portés par des acteurs privés sont actuellement à l'étude. En 2026, à l'Ecopole, Igretec a conclu un accord avec un promoteur privé fort d'une expérience acquise sur un autre site pour développer un complexe de modules semi-industriels répondant au besoin des entreprises du territoire. Cette collaboration a amené Igretec à retirer les bâtiments relais de l'Ecopole du programme d'investissement.

En matière de parcs d'activités économiques, au-delà des sites dédiés aux écosystèmes, les opportunités disponibles devraient fortement diminuer à l'horizon de dix ans. Igretec ayant achevé la mise en œuvre du programme de développement de parcs élaboré il y a une dizaine d'années, l'enjeu porte désormais sur la définition d'un nouveau programme de développement à long terme.

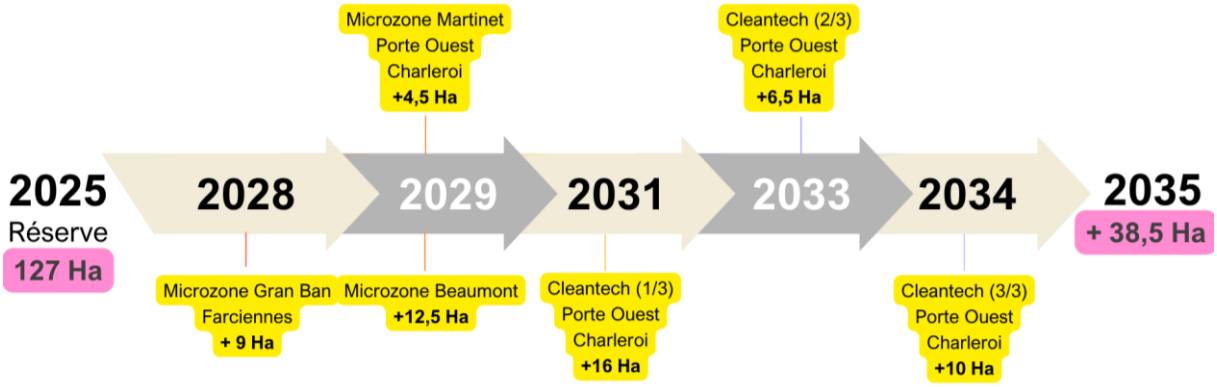
A cet égard, il conviendra de prendre en compte la réforme du décret wallon relatif aux parcs d'activités économiques, portée par le Ministre François Desquennes. Celle-ci devrait être en vigueur à partir de 2027.

Pour appréhender au mieux la concrétisation d'un nouveau programme de développement des parcs d'activités économiques, il est recommandé de créer une réserve foncière stratégique à l'échelle du territoire, bien en amont de la réalisation des procédures qui prennent souvent 7 ans en moyenne. Cette réserve pourrait être financée, notamment, par une partie de la vente des actifs immobiliers et une augmentation des prix de vente des terrains.

Bâtiments d'accueil



Parcs d'activités économiques





PAE de Beaumont aujourd'hui

Le **PAE de Beaumont** bénéficiera prochainement d'une extension de 12,5 hectares, dont les acquisitions foncières sont en cours. Les travaux d'équipement auront lieu dans le courant des trois prochaines années.

Microzone Surschiste

Afin de répondre aux besoins spécifiques de certaines entreprises, Igretec développe des parcs d'activités économiques de petite superficie, appelés « microzones ». À Fontaine-l'Evêque, le site Surschiste connaît un rythme de commercialisation soutenu. Un projet parc PME dernière génération porté par le secteur privé (BVI) s'y est notamment implanté sur un terrain de 1,5 ha. La première phase est déjà intégralement commercialisée, tandis que la construction de la seconde phase a débuté mi-2026. Au total, ce projet comprend 42 unités à partir de 60 m² destinées à la vente et/ou à la location pour les entreprises.





Projection de développements sur la Microzone Surschiste - Projet BVI

À Farciennes, la microzone **Grand Ban – Sainte-Pauline**, d'une superficie de 9 Ha, est aménagée en deux phases. La première phase étant désormais achevée, un hectare de terrains est d'ores et déjà disponible pour l'implantation d'entreprises.

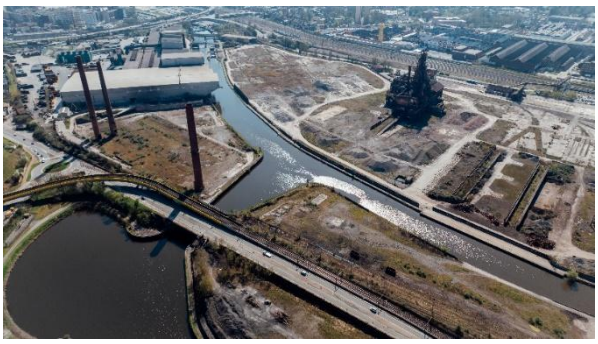
La reconversion de l'hôtel « **Poirier »**, situé face au siège d'Igretec, sera menée en partenariat avec le secteur privé. Le projet prévoit le développement d'un programme mixte, dont les fonctions complémentaires, potentiellement liées à l'HoReCa, seront définies avec les opérateurs de marché et la Ville de Charleroi.

En tant que **partenaire immobilier stratégique de la Sonaca**, Igretec poursuit son plan pluriannuel d'investissements. Ce plan évolue en fonction des besoins en espaces de production et en infrastructures destinées au personnel. La reconstruction d'un hall industriel abritant des équipements de tôlerie légère s'achèvera en 2026. Plusieurs autres projets sont en cours d'exécution ou à l'étude, notamment la création de vestiaires centralisés, la reconstruction d'un bâtiment de maintenance et la deuxième phase d'amélioration énergétique d'anciens halls.

1.3.2. Aménageur public

1.3.2.1. La reconversion de la porte Ouest

La Ville de Charleroi a confié à Igretec le rôle d'aménageur public pour la partie Ouest de la ville. Cette mission consiste à coordonner l'ensemble des étapes et des parties prenantes sur un large périmètre, allant du centre-ville aux terrains de l'ancien site industriel Duferco, jusqu'au site des AMS.



Parc métropolitain



District Cleantech et Quartier du Futur

En parallèle, Igretec et Wallonie Entreprendre disposent, via la Soresic, d'une convention avec Duferco-Wallonie, propriétaire des terrains de l'ancien site sidérurgique.

La Soresic est chargée de l'acquisition progressive des terrains et des bâtiments après leur dépollution, afin d'y développer les projets prévus par le masterplan Porte Ouest : le Campus Cleantech (en lien avec les écosystèmes), le Quartier du Futur (nouvelle caserne militaire développée par la Défense et conçue comme un modèle inédit de coopération entre acteurs publics, privés et militaires) et le Parc Métropolitain.

Ces missions couvrent l'ensemble des volets de programmation, d'acquisitions foncières, d'études, de procédures et de mise en œuvre. Elles exigent une approche transversale intégrant urbanisme, mobilité, environnement, architecture et recherche de financement. À titre d'exemple, en mars 2026, la procédure « Site à Réaménager » (SAR), menée par Igretec, a abouti à la reconnaissance du périmètre « SAR Providence » pour le périmètre de la Porte Ouest, hors HF4.

Dans le prolongement de cette dynamique, le périmètre Sambre Ouest (120 hectares) prévoit un projet majeur : une nouvelle enceinte multifonctionnelle, dont le permis a été octroyé début 2024. Igretec accompagne le projet dans ses dimensions administratives complexes ainsi que dans la coordination des différents acteurs.

Le Quartier du Futur : une dynamique civile et militaire intégrée

Le Quartier du Futur Sud, d'une superficie de 30 hectares, répond au double objectif de rééquilibrer la présence militaire en Belgique et de créer une synergie unique entre la Défense et le monde civil. Le partage d'infrastructures vise à favoriser la mutualisation des équipements, l'optimisation de leur utilisation, et de nouvelles formes de coopération.

Au-delà de la convention qui lie la Soresic à la Défense pour la mise à disposition du foncier, Igretec accompagne la Défense dans toutes les étapes, y compris préparatoires, de ce projet depuis 2022. Elle a contribué au cadrage du projet via un masterplan et, à travers un appui méthodologique constant, mobilise les acteurs locaux autour du concept de co-utilisation des futures installations.

Igretec joue également un rôle clé dans la maîtrise foncière. Les acquisitions de terrains, hors Duferco, se sont poursuivies en 2025 et 2026, notamment auprès de la Ville et de propriétaires privés. Igretec assure également la mise à disposition de terrains périphériques pour les exercices militaires ainsi que la coordination des négociations au nom de la Soresic.

Les démarches nécessaires à l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains hors DWAL ont également été menées à leur terme. En parallèle, Igretec assure le suivi des travaux d'assainissement menés par Duferco, débutés en février 2026 et dont l'achèvement est prévu à la mi-2027.



Le développement du Quartier du Futur se poursuit avec le feu vert donné par le Conseil des ministres, en juillet 2026, au lancement du marché public pour sa construction. La cession progressive des parcelles à la Défense est prévue à partir de 2028, avec l'arrivée des premiers militaires envisagée à l'horizon 2030. La consolidation des partenariats militaires-civils se poursuit dans cette perspective.

1.3.2.2. Les Rives de Charleroi

Les Rives de Charleroi se composent de deux grands périmètres : le Left Side Business Park et l'ensemble des terrains entourant la gare de Charleroi-Central. La Ville de Charleroi a confié à Igretec la mission de coordonner les opérations sur ces deux zones.



Vue aérienne des Rives de Charleroi

Plusieurs avancées ont marqué l'année 2026 : le projet A6K/E6K a été achevé, tandis que les travaux de rénovation de l'ancien Hôtel des Chemins de Fer, propriété d'IKOAB, ont débuté le 1er juin.

Les terrains disponibles côté Sambre, appartenant à la SNCB, font également l'objet d'un accompagnement par les équipes d'Igretec. Un appel d'offres en vue de leur vente a été lancé par la SNCB le 1er avril 2026, avec une finalisation prévue en décembre 2026.

La reconfiguration de l'espace Villette constitue un autre volet de la mission. En partenariat avec la SNCB, Igretec a élaboré un masterplan proposant trois scénarios d'aménagement. Tous intègrent les fonctionnalités nécessaires à l'intermodalité (bus de remplacement, zone Kiss & Ride, emplacements Cambio, taxis et zone de livraison), tout en proposant différentes configurations de stationnement et de développement immobilier.

1.3.2.3. Le Plateau Nord de Charleroi

Le Plateau Nord constitue un nœud métropolitain stratégique de 1 900 hectares, reliant Charleroi à Bruxelles via la dorsale wallonne. Il englobe notamment l'ancien site Caterpillar, l'Aéropole, le Biopark et l'aéroport BSCA.

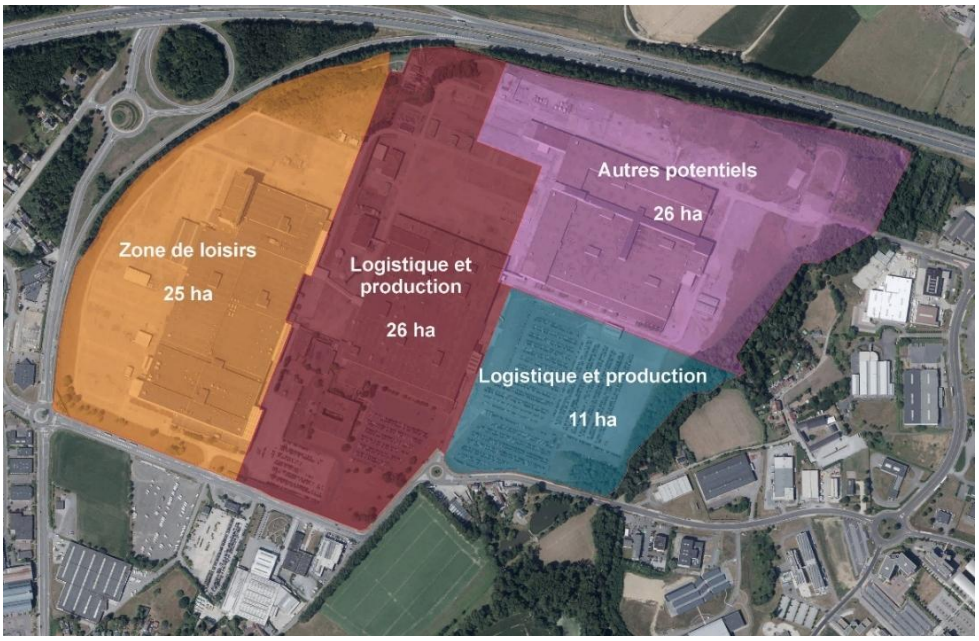
En avril 2024, la Ville de Charleroi, la Soresic et la SOWAER ont confié à Igretec la coordination de la réalisation d'un masterplan dans le cadre d'un marché conjoint.

Toutefois, à la suite d'un repositionnement stratégique de la Ville de Charleroi et du développement, en 2026, de nouveaux projets d'investissement sur le site de Caterpillar, il a été décidé de ne pas poursuivre la procédure d'adjudication et de réorienter les démarches de reconversion.

<u>La reconversion du site Ex Caterpillar</u>

Igretec agit pour le compte de sa filiale Soresic, en partenariat avec Wallonie Entreprendre. Sa mission consiste à assurer la gestion et le maintien en état du site depuis sa reprise.

L'intercommunale veille également à la coordination du projet de reconversion. En 2026, la Soresic a retenu deux projets : en mars, la proposition du groupe Heylen, baptisée Chrysalide21, et, en août, celle du groupe Bremhove pour la zone « autres potentiels ». Chrysalide21 prévoit une requalification combinant des activités logistiques et industrielles ainsi qu'un parc destiné aux PME/PMI sur une superficie de 37,60 hectares. Bremhove a formulé une offre portant sur près de 26 hectares pour implanter l'une de ses entreprises active dans la fabrication de matériaux de construction. Les parties travaillent à la rédaction d'un compromis de vente, dont la signature est prévue en 2026.



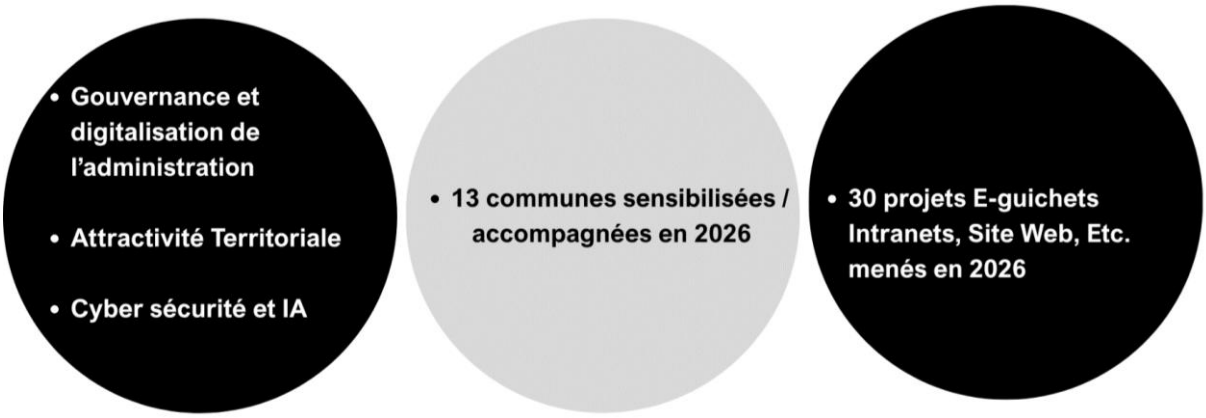
Parallèlement, la valorisation des autres zones du site se poursuit : le projet de parc de loisirs est toujours à l'analyse au sein du groupe Media Participation ; un terrain de 1,5 hectare a été cédé à Hainaut Caravaning, tandis qu'une parcelle de même superficie a été réservée à la société Schamp dans le cadre de son développement.

1.3.2.4. Territoire intelligent et numérique

Igretec accompagne les communes, les entreprises et les acteurs de Charleroi Métropole dans le développement d'un territoire plus résilient, intelligent et numérique. Cet accompagnement porte notamment sur la digitalisation des services et des administrations, la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la sobriété énergétique et lumineuse, la production et la gestion locale de l'énergie, la réduction des émissions ainsi que le développement d'une logistique plus durable. Il combine accompagnement méthodologique et stratégique, projets pilotes, développement d'outils, mutualisation des pratiques et mise en réseau d'acteurs.

L'intercommunale a sensibilisé plus de la moitié des communes de Charleroi Métropole et accompagné plus d'une trentaine de projets concrets sur l'année écoulée : digitalisation des services (e-guichets, intranets, sites web), attractivité culturelle (applications touristiques et culturelles), mobilité douce et partagée, open data, gestion de crise et résilience énergétique, pour ne citer que quelques exemples.

Igretec poursuit son accompagnement des communes en se positionnant comme une ressource méthodologique et stratégique sur les besoins actuels : digitalisation des administrations et des services au citoyen, cybersécurité, intelligence artificielle, mutualisation et supracommunalité des pratiques et des outils, tout en assurant la continuité des acquis et l'adaptation aux réglementations émergentes.



Par ailleurs, Igretec contribue à renforcer la résilience du territoire à travers quatre projets complémentaires.

Le projet LUNÉfil (Interreg) accompagne sept communes de Charleroi Métropole vers une gestion plus sobre et durable de l'éclairage public, en réduisant la pollution lumineuse et la consommation énergétique. En 2025-2026, les différents chantiers ont été identifiés et validés avec les communes concernées. D'ici à 2028, le projet prévoit la réalisation de neuf chantiers innovants. Par ailleurs, Igretec viendra en appui à l'élaboration de stratégies communales en lien avec la sobriété lumineuse. L'un des chantiers pourrait consister à adapter l'éclairage public d'une zone d'activité grâce à des détecteurs de présence et à la télégestion, permettant d'ajuster la luminosité en fonction de la fréquentation et des besoins réels des usagers.

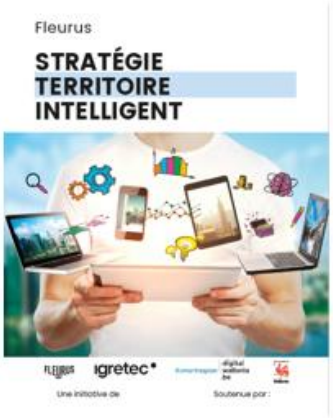
Le projet ASCEND (Horizon Europe) porte sur la mise en place de quartiers à énergie positive. À Charleroi, le redéploiement de la Porte Ouest constitue le site pilote, avec des actions intégrant bâtiments performants, réseau de chaleur renouvelable, production locale d'électricité et communautés d'énergie. Entre 2025 et 2028, les principales avancées portent sur le développement du tracé du réseau de chaleur Porte Ouest, la rénovation des Vestiaires ainsi que l'avancement du permis pour la réhabilitation du bâtiment « Centrale ».

Après avoir assuré la coordination territoriale POLLEC pour cinq communes de Charleroi Métropole, Igretec poursuit son soutien aux communes en tant que structure de coordination de la Convention des Maires. Cet accompagnement porte notamment sur l'élaboration de stratégies immobilières à long terme et la recherche de subventions. Depuis mai 2026, Igretec accompagne également la mise en œuvre du Plan Bornes wallon, qui prévoit l'installation de 200 bornes sur le territoire de Charleroi Métropole en deux ans.

Enfin, le projet Interreg EcoLogiX, lancé en 2026, vise à développer une logistique transfrontalière plus durable entre la Wallonie et les Hauts-de-France, en favorisant le report du transport de marchandises de la route vers le rail et la voie d'eau. Il prévoit notamment le développement d'un outil cartographique prédictif pour analyser les flux logistiques et accompagner les entreprises et les acteurs publics dans leurs décisions. Partenaire du projet, Igretec contribue aux analyses territoriales et au développement de cet outil, notamment à travers la structuration et l'exploitation des données logistiques. Elle coordonne également le volet consacré aux recommandations et au transfert des résultats, comprenant un benchmark européen, l'élaboration de recommandations opérationnelles et l'organisation d'ateliers en Wallonie et dans les Hauts-de-France.

Ces quatre projets, complémentaires dans leurs approches, traduisent l'ambition d'Igretec de soutenir les communes et leurs partenaires dans la transition énergétique et territoriale.





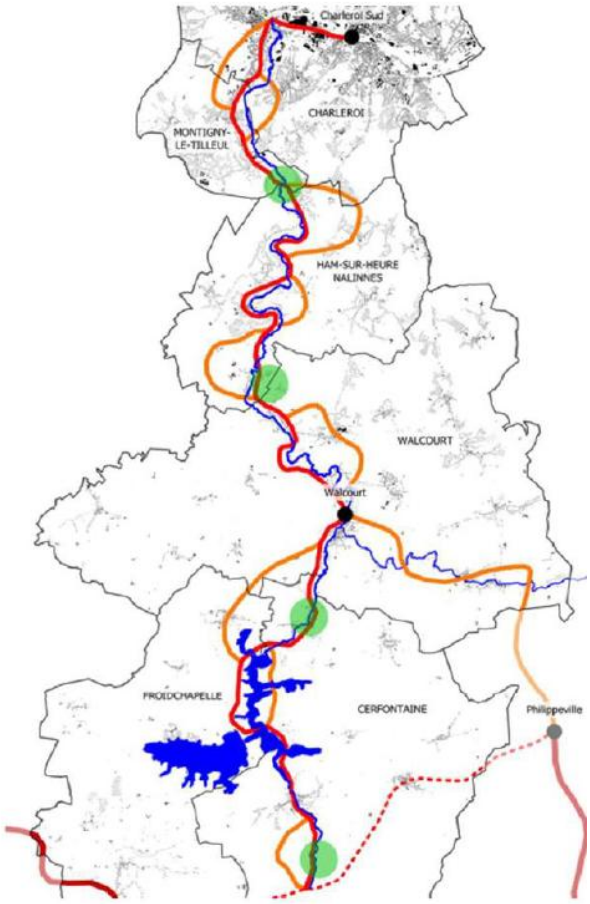


1.3.2.5. Développement touristique : de la stratégie à l'opérationnalisation

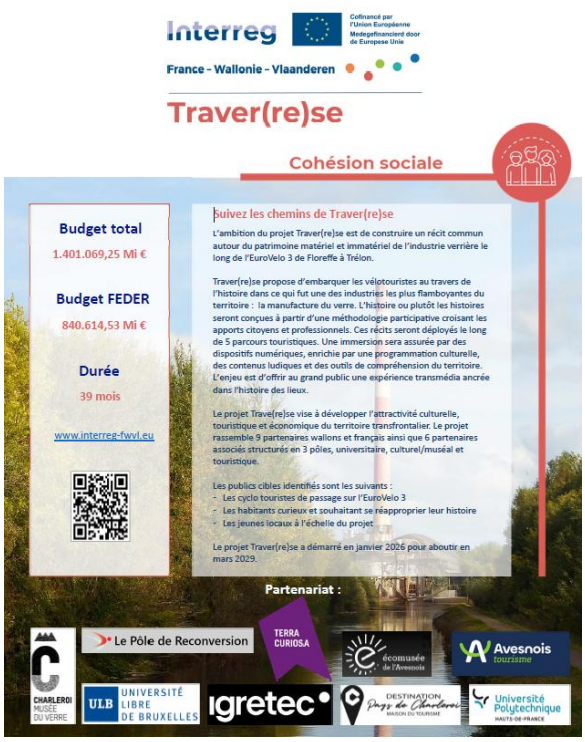
La stratégie touristique de Charleroi Métropole s'appuie sur trois points forts du territoire : (i) l'eau, (ii) le terroir et la nature, et (iii) la culture. Elle identifie seize actions structurantes visant à renforcer la chaîne de services, le positionnement et l'aménagement de l'offre territoriale.

Plusieurs projets illustrent notamment le travail mené autour de la mobilité active, en s'appuyant sur les réseaux existants ou à valoriser.

Le « Chemin de l'Eau d'Heure », itinéraire pédestre reliant la source de la rivière à son embouchure dans la Sambre, est piloté par Igretec dans ses dimensions techniques — tracé, foncier, aménagements et marchés publics — et territoriales, liées à son intégration associative et culturelle. Pour les volets patrimonial, environnemental et citoyen, l'intercommunale collabore avec Espace Environnement, le GSARA et le Contrat de Rivière Sambre et Affluents. En 2026, les aménagements des aires de repos ont été définis en vue de leur opérationnalisation en 2027. En parallèle, la répartition de la signalétique de médiation le long du tracé est définie en fonction des différentes thématiques.



Le projet Interreg Traver(re)se vise à valoriser l'histoire et le patrimoine verriers le long de l'EuroVelo 3, entre Floreffe (BE) et Trélon (FR), à travers des parcours cyclotouristes enrichis de dispositifs numériques, ludiques et culturels, reposant notamment sur le récit des citoyens. Le projet a démarré en janvier 2026 et associe 9 partenaires et 7 associés actifs dans la culture, le tourisme et l'innovation sociale. Une journée inaugurale organisée en juin à l'Écomusée de l'Avesnois a rassemblé 180 personnes autour du projet, des circuits et des sites verriers. La récolte des récits des habitants est en cours, de même que la construction de la communication du projet.



Complémentairement, le projet Haut Fourneau n°4 (HF4) s'inscrit dans la perspective de créer un parc métropolitain sur une friche de 14 hectares. En 2026, le travail s'est concentré sur la valorisation du site. Le groupe de travail mené par Igretec définit une signalétique permettant de mieux comprendre la Porte Ouest dans ses dimensions humaine et technique. En parallèle, Igretec accompagne le groupement de citoyens dans son projet de mise en lumière du Haut Fourneau.



1.3.3. Charleroi Métropole

La dynamique supracommunale de Charleroi Métropole s'est affirmée au fil des années comme un cadre de coopération structurant, né de la volonté des villes et communes, ainsi que des acteurs socio-économiques du bassin de vie, de se doter d'un lieu d'échange, de coordination et de pilotage partagé. Ce processus vise à dépasser les logiques communales pour construire une vision unique de développement socio-économique et territorial à l'échelle de la Métropole, d'un bassin de vie.

Igretec soutient la dynamique, en lui assurant une cellule de coordination dédiée et en mobilisant ses compétences internes (aménagement du territoire, environnement, énergie, tourisme, smart region, etc.). Ce soutien opérationnel a permis de consolider la gouvernance et de poser les bases d'une coopération durable et efficace.

Le travail collaboratif entre les communes a notamment permis de déposer des portefeuilles de projets dans le cadre de la dernière programmation FEDER. Dans leur phase de mise en œuvre, Igretec assure, pour le compte de Charleroi Métropole, le rôle de chef de file des portefeuilles thématiques suivants : Zéro

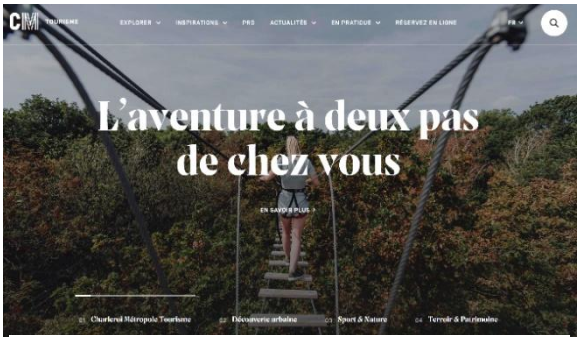
carbone By Charleroi Métropole ; Charleroi Métropole cyclable ; Charleroi Métropole multimodale ; Circular Charleroi Métropole et Le Chemin de l'Eau d'Heure.

Début 2026, un nouveau plan d'actions pluriannuel a été co-construit avec les communes et les acteurs socio-économiques, dans le cadre de la demande de subvention introduite pour 2026-2030 auprès du Gouvernement wallon. Celui-ci couvre de nombreuses thématiques pertinentes à travailler à une échelle supracommunale :

- Le développement socio-économique et territorial ;
- La mutualisation d'équipements et services et le renforcement des synergies entre communes ;
- La communication et la promotion du territoire : présence sur le web et les réseaux sociaux, mais aussi l'organisation d'événements fédérateurs et vitrine de la dynamique métropolitaine.
- Le tourisme : avec notamment l'opérationnalisation du Schéma directeur touristique de Charleroi Métropole finalisé en 2024 ;
- La mobilité : avec entre autres le suivi du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole, approuvé par le Gouvernement wallon en mai 2024.

Complémentairement, un travail de consolidation d'une nouvelle feuille de route socio-économique pour le développement métropolitain a été entamé mi-2026, visant à renouveler la vision et les ambitions du le territoire pour les 5 prochaines années.

Le Service développement stratégique entamera, en 2026, un « tour des communes » ayant pour objectifs de présenter ses missions et les thématiques dans lesquelles Igretec peut accompagner ces dernières (tourisme, numérique, aménagement public, etc.). Cette rencontre sera également l'occasion de mieux appréhender les besoins et attentes des communes et d'ainsi développer, si nécessaire, de nouvelles expertises à leur proposer.



Site Web CM Tourisme



Site Web Charleroi Métropole

CHARLEROI METROPOLE



Site Web Projet de territoire CM



En 2026, Charleroi Métropole relance le Forum immobilier, dont la dernière édition s'était tenue en 2019. Organisé le 19 novembre, l'événement réunira les acteurs de l'immobilier et du développement territorial autour des transformations du territoire et des enjeux liés à son attractivité.



En conclusion, les modifications réglementaires telles que la réforme du décret wallon relatif aux parcs d'activités économiques et l'évolution de la subsidiation de l'animation économique ainsi que l'évolution du marché immobilier et des secteurs plus spécifiques tel que le secteur des biotechnologies, ont des impacts importants sur les résultats du secteur. Ces évolutions et résultats doivent faire l'objet d'une analyse globale, structurée et approfondie quant à leur impact sur la Direction du Développement Economique Territorial et Stratégique.

Cette analyse est en cours, va se poursuivre et envisagera notamment la possibilité de vente d'actifs, d'évolution du prix de vente des terrains, de réorganisation ou de réduction des missions et de maîtrise des coûts.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2026	2027	2028	2026
1.2. Consolider nos actions d'accompagnement du tissu économique de Charleroi et des entreprises				
1.2.1. L'accompagnement				
Nombre d'entreprises et porteurs de projets informés : 500 par an **	500	500	500	500
Nombre de diagnostics réalisés : 300 par an **	300	300	300	300
1.2.2. Gestion commerciale et prospects				
Taux d'occupation moyen des bâtiments	80%	75%	80%	68%
Evolution du nombre de m² en bâtiments commercialisables	73.969	82.271	82.271	73.969
Taux de satisfaction des clients locataires	80%	80%	80%	81,5%
Evolution du nombre d'ha de terrains commercialisables***	119	111	112	119
1.2.3. Aménagement du territoire				
Nombre d'études	15	30	30	40
1.3. Poursuivre et consolider nos développements immobiliers				
1.3.1. Les Bâtiments				
Ecopole - Retiré du programme d'investissement	20%			-
Caserne Trésignies	70%	100%		70%
La Marmite	100%			100%
Pôle Circuit-Court de Charleroi Métropole (*Ajout*)	100%			100%
Biotech 5	100%			100%
Les Vestiaires	70%	100%		70%
La Centrale	50%	50%	90%	25%
Hub d'innovation et de formation numérique et technologique "A6K - E6K"	100%			100%
Hôtel Poirier	20%	50%	80%	20%
1.3.1. Les Parcs d'Activités Economiques				
Extension du PAE de Beaumont	70%	80%	90%	70%
Site Grand Ban - Sainte-Pauline	70%	80%	100%	70%
Micozone Trésignies	40%	60%	80%	40%
Microzone du Martinet	30%	50%	70%	30%
Campus Cleantech	20%	30%	40%	20%
1.3.2. Aménageur public				
Coordination des projets	10	10	10	10

* Valeur au 01/10/2026
** Objectifs revus en bleu
*** Moyenne annuelle de ventes : +/- 8 ha

2. Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes

Les actions de la Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes s'inscrivent dans l'axe 5 visant à Accompagner les projets publics tout au long de la vie du citoyen.

Préambule

Cette dernière année a été marquée par de nombreux abandons de dossiers initiés et une fin des programmations des subsides Plan National de Relance et de Résilience.

La variabilité de ces programmations nous incite à réfléchir à de nouveaux débouchés en vue d'accroitre notre diversification tant géographique qu'en termes de produits (nouveaux métiers) afin de maintenir notre capacité de service.

Nous avons intensifié notre partenariat avec des bureaux d'études publics ou privés dans le cadre des appels d'offres. Ces partenariats renforcent la qualité de nos propositions de services tout en permettant à des bureaux d'études de plus petite dimension de bénéficier de nos références (plus de 22 offres en cours).

Fort de son expérience, dans les années à venir, notre bureau d'études va poursuivre et approfondir l'accompagnement des clients partenaires dans la réalisation de leurs projets tout en restant un acteur de confiance, rigoureux et engagé, au service d'une gestion publique efficace et durable.

Nous œuvrons afin que nos associés puissent payer le juste prix pour les prestations et les travaux qu'ils entreprennent. Le « capage » des honoraires a été décidé par nos instances.

Nous continuons à accompagner nos partenaires afin d'assurer la conformité de leurs projets, en les guidant au travers des cadres législatifs et réglementaires en vigueur et de leurs évolutions. Qu'il s'agisse de marchés publics, de normes environnementales, d'obligations administratives ou de conditions d'octroi de subsides, nous veillons à sécuriser chaque étape du projet. Dans cette perspective, nous avons développé de nouveaux métiers afin d'anticiper les besoins émergents et de tirer parti des inflexions budgétaires de la Wallonie et de l'Europe. Il s'agit notamment de nous préparer aux nouvelles opportunités telles que les partenariats public-privé (PPP) et la gestion du patrimoine.

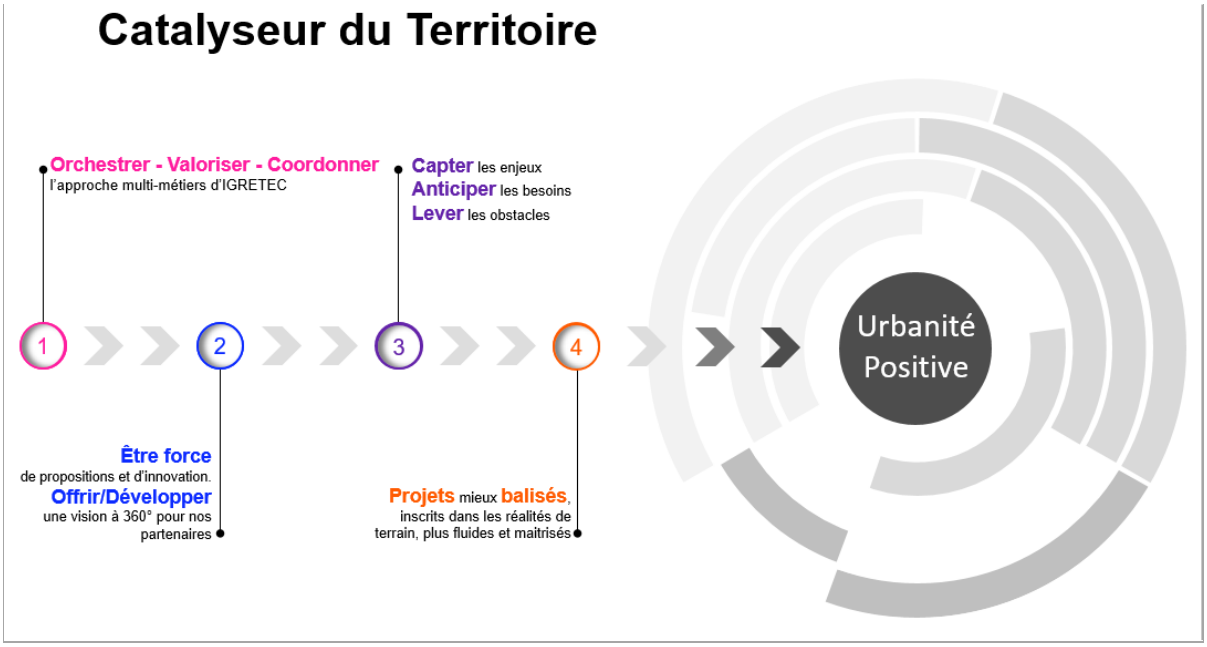
Par ailleurs, face aux défis climatiques, sociaux et territoriaux du XXIe siècle, notre bureau d'études a conçu des projets qui réconcilient l'humain avec son environnement. Nous voulons être un acteur moteur de la transition écologique, en intégrant les principes de durabilité, de résilience et de préservation de la biodiversité dans toutes nos démarches.

Pour cela, nous poursuivons nos études pour :

- promouvoir une urbanisation sobre en ressources, en limitant l'impact environnemental des constructions et en valorisant les espaces existants tout en garantissant la viabilité budgétaire des projets ;
- construire la résilience territoriale, afin que les constructions puissent mieux faire face aux crises et s'adapter aux changements ;
- renforcer la biodiversité urbaine en intégrant davantage de nature dans les espaces publics et privés.
- poursuivre le développement de la mobilité durable, en favorisant les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Enfin, notre bureau d'études place la participation citoyenne au cœur de ses démarches. Convaincus que la réussite d'un projet dépend aussi de son appropriation par celles et ceux qui vont l'utiliser au quotidien, nous avons développé un service spécifique de maîtrise d'usage.

Ce service accompagne nos associés dans l'élaboration de leur programmation en intégrant la voix des habitants, usagers et acteurs locaux. Il permet d'analyser les besoins réels du terrain, de recueillir les attentes et de favoriser le dialogue entre experts, décideurs et citoyens.



Notre ambition est aujourd'hui d'accroître et de structurer encore davantage cette approche, afin de renforcer la pertinence et l'acceptabilité des projets que nous portons. Pour ce faire, nous nous posons comme « catalyseur de territoire » afin de réussir ensemble une urbanité positive.

2.1. Développer les activités du Pôle de l'eau

Le Pôle de l'eau est un service du bureau d'études qui réunit une équipe pluridisciplinaire de 25 à 30 personnes. Sa mission est de soutenir nos clients dans la conception et le développement de projets liés à la gestion de l'eau et des espaces publics, en conciliant performance technique, durabilité et adaptation aux enjeux environnementaux.

Nos activités couvrent plusieurs domaines complémentaires. Nous intervenons dans le champ de l'assainissement des eaux usées, à travers la conception et la rénovation des réseaux de collecte et des ouvrages d'épuration, développés en partenariat avec la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Nous accompagnons les communes dans la conception des espaces publics afin d'en faire des lieux fonctionnels, agréables et durables, en tenant compte des enjeux liés à la gestion des eaux pluviales et à la prévention des risques d'inondation.

Enfin, nous travaillons sur tout ce qui concerne les réseaux hydrauliques, qu'il s'agisse de l'égouttage communal ou de la distribution d'eau potable, afin d'assurer la fiabilité et la pérennité des infrastructures au service des usagers.

Dans tout ce que nous entreprenons, notre priorité reste d'accompagner nos clients, à chaque étape de leurs dossiers, afin de transformer leurs projets en réalisations durables, conformes aux réglementations et parfaitement adaptées à leur territoire.

2.1.1. Assainissement des eaux usées

Dans le cadre de son rôle d'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) mandaté par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), le Pôle de l'eau assure la planification, la conception et la réalisation des projets nécessaires pour garantir la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques. Ces missions sont conduites dans le but d'atteindre le bon état des masses d'eau et de protéger durablement les milieux aquatiques.

Nos objectifs essentiels dans le cadre du programme d'assainissement sont :

- la création de nouvelles installations dans les zones non encore desservies, afin d'assurer une collecte et un traitement efficaces des eaux usées ;
- la rénovation des installations obsolètes, pour garantir leur fiabilité, leur conformité aux normes et leur performance à long terme ;
- l'amélioration du réseau existant afin de supprimer les eaux claires parasites et d'optimiser le fonctionnement global des systèmes d'assainissement.

Chaque année, nous établissons avec la SPGE un programme d'études que nous mettons en œuvre avec rigueur et méthode. Nos objectifs sont d'atteindre la qualité des eaux et d'assurer la performance des infrastructures, en coordination avec les équipes responsables de leur gestion opérationnelle.

Actuellement, les programmes d'investissement sont axés sur le bon état des masses d'eau plutôt que sur les critères liés au nombre d'Equivalents Habitants (EH) des agglomérations.

Le programme d'assainissement, qui s'établissait pour la période 2022 à 2027, a maintenant été scindé en divers programmes annuels permettant une meilleure planification des dépenses de la SPGE.

Ainsi, sont actuellement à l'étude trois collecteurs destinés à remplacer des petites stations d'épuration obsolètes à Gosselies et à Courcelles.

Le projet de remplacement de la station de démergement « Lambot » à Aiseau-Presles sera également finalisé cette année, tandis que le collecteur de Strée à Beaumont sera mis en marché au mois de décembre.



Une des options retenues pour la future station de démergement « Lambot »

2.1.2. Conception responsable des espaces publics

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, notre approche vise à concilier qualité de vie, durabilité et résilience, en mettant en œuvre des actions pour renforcer la résilience territoriale, préserver et enrichir la biodiversité, et poursuivre le développement de la mobilité durable.

- Construire la résilience territoriale

Nous nous fixons comme objectif de renforcer la résilience des territoires face aux aléas climatiques, en anticipant les risques tels que les inondations, les îlots de chaleur ou les sécheresses.

Notre service se donne pour mission de concevoir des projets d'aménagement urbain qui intègrent pleinement la gestion durable de l'eau. Il veut participer à la réduction de l'artificialisation des sols et étendre des solutions comme les jardins de pluie et les noues végétalisées, afin de favoriser la rétention naturelle des eaux pluviales, limiter les ruissellements et améliorer l'assainissement collectif.



Place Albert 1e à Montignies-sur-Sambre

A cet égard, l'achèvement cette année de la deuxième phase de la Place Albert Ier à Montignies-sur-Sambre clôture la métamorphose de cet espace, autrefois largement dominé par le tarmac et les véhicules. Le lieu, rendu aujourd'hui plus vert, accueillant et apaisé, respire enfin.

Ces dispositifs représentent pour nos chargés d'études une voie prometteuse pour concilier enjeux hydrauliques, qualité paysagère et biodiversité.

Dans cette même dynamique, nous avons la volonté de renforcer nos compétences en modélisation hydraulique. En développant des outils d'analyse des écoulements et des risques d'inondation, nous souhaitons accompagner les communes dans la prévention des événements extrêmes, tels que ceux survenus en juillet 2021.

Notre ambition est de fournir aux territoires des solutions d'aménagement capables d'anticiper les vulnérabilités et de s'adapter aux dérèglements climatiques.

- Renforcer la biodiversité urbaine

Notre souhait est de promouvoir d'avantage la végétalisation des espaces publics pour créer des habitats favorables à la faune et à la flore, et réintroduire le vivant dans nos villes.

Après la rénovation de la Place Crawhez l'an passé, l'achèvement du projet «Dampremy Quartier Nature » complète la transformation de l'entité et participe à une meilleure qualité de vie.



Dampremy Quartier Nature

- Continuer le développement de la mobilité durable

Conscients des enjeux liés à l'amélioration du cadre de vie, notre bureau d'études s'inscrit pleinement dans le mouvement en faveur du renforcement de la mobilité douce.

La majorité des tronçons du ring vélo sud de Charleroi se terminent enfin et les cyclistes peuvent désormais emprunter des itinéraires solides et sécurisés, de Marchienne à Couillet.

À travers nos projets, nous voulons favoriser la marche, le vélo et les autres modes de transport alternatifs, en concevant des aménagements sécurisés, confortables et accessibles à tous. Nous réfléchissons aux connexions entre les différents modes de déplacement, pour renforcer l'attractivité des transports collectifs et promouvoir une mobilité inclusive.



Ring vélo sud de Charleroi

Les subsides « PIMACI » mis à disposition des communes entre 2022 et 2025 ont permis de concrétiser des rénovations complètes de voirie, intégrant des solutions de mobilité durable et permettant de sécuriser les transports de tous les usagers.

Parmi les chantiers achevés récemment, citons notamment :

- la rue du Tram à Fleurus ;
- la rue des Charbonnages à Châtelet ;
- la deuxième phase de la rue du Wainage à Farciennes.

Après celui de Fleurus (Wanfercée-Baulet), de nouveaux mobipôles seront bientôt créés. En effet, le mobipôle de Châtelet est actuellement en travaux, tandis que le permis de celui de Farciennes vient d'être octroyé.



Rue du Tram à Wanfercée-Baulet



Rue du Wainage à Farciennes

2026 voit de nombreux chantiers de rénovation de voirie se terminer, subsidiés via les anciens plans PIC et PIMACI, comme :

- les rues Albert Ier et Paschal à Lobbes ;
- la rue Henri Loriaux à Les Bons Villers ;
- la rue du Marché à Chimay (Virelles) ;
- le Chemin de Mons à Fleurus.

En 2026, le plan d'investissement FERI a été mis en œuvre et les premiers dossiers bénéficiant de ce subside sont déjà à l'étude.

2.1.3. Réseaux hydrauliques

Les équipes du Pôle de l'Eau se consacrent à l'analyse, la conception et l'optimisation des réseaux hydrauliques, incluant à la fois l'égouttage communal et les réseaux de distribution d'eau potable.

Nos ingénieurs conçoivent les réseaux en tenant compte des contraintes spécifiques de chaque site, topographie, nature du sol, densité urbaine et capacité du réseau. À partir de ces données, nous évaluons différentes solutions techniques afin de dimensionner et d'optimiser les infrastructures, au moindre coût.

Par ailleurs, nous accompagnons les communes dans la planification et la priorisation des travaux sur leurs réseaux d'égouts, en fonction des budgets alloués par la SPGE. Notre rôle est d'aider à identifier les interventions les plus pertinentes et de participer à leur concrétisation.

Dans ce but, une présentation a été faite aux communes des nouveaux programmes d'investissement, en collaboration avec la SPGE et la SWDE. Igretec, en tant qu'organisme d'assainissement agréé, a rencontré les communes de son territoire afin de rassembler les besoins en égouttage et les aider à solliciter une intervention de la SPGE pour leur financement. Près de 60 dossiers de demande de financement ont été introduits à l'échéance du 15 mai 2026 imposée par la SPGE.

Enfin, notre bureau d'études a la volonté de développer son expertise dans le domaine de la lutte contre les inondations et dans les modélisations numériques d'événements pluvieux.

Igretec accompagne ainsi Fleurus, Châtelet et Aiseau-Presles et tente, en collaboration avec les services communaux, de remédier aux problèmes d'inondation et de ruissellement agricole, tels que ceux vécus par plusieurs habitants de Wangenies en mai et juin 2026.

2.1.2. Au-delà du support technique

En tant que bureau d'études, notre rôle dépasse le simple support technique et nous accompagnons nos clients de manière globale en les épaulant à travers les contraintes financières, juridiques et environnementales de chaque dossier.

Nous gardons l'objectif de favoriser une meilleure priorisation et une rationalisation des interventions. Nous restons notamment disponibles pour accompagner les communes dans l'identification des possibilités de financement auprès de la SPGE en matière d'égouttage et dans les opportunités de synergie avec la SWDE, afin de favoriser une programmation cohérente des travaux.

L'accompagnement des communes porte également sur les contraintes administratives et juridiques susceptibles de se présenter au cours des projets : permis, autorisations, procédures réglementaires ou encore difficultés liées aux propriétés. Dans ce cadre, l'expertise de nos géomètres constitue un réel atout. Nous poursuivons donc nos collaborations au travers de plusieurs contrats-cadre auxquels nos associés font régulièrement appel.

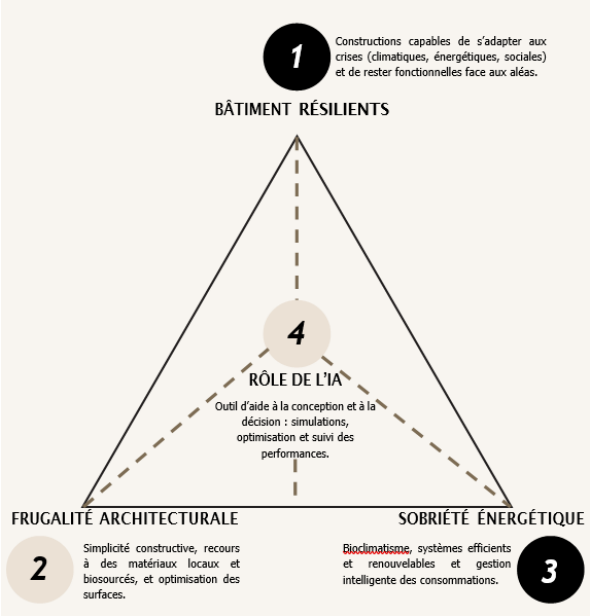
2.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment

Le bureau d'études du pôle du bâtiment d'Igretec s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'ingénieurs en stabilité, HVAC (chauffage, ventilation, climatisation) et électricité et de techniciens spécialisés en dessin, en BIM ((Building Information Modeling), en Performance Énergétique des Bâtiments (PEB) et en énergie.

Sa mission est d'accompagner les clients dans la conception et le développement de projets de construction ou de rénovation des bâtiments, en conciliant performance technique, durabilité, respect des réglementations en vigueur et maîtrise des coûts.

Sa stratégie 2026-2028 de développement repose sur trois piliers complémentaires :

1. Sobriété énergétique
2. Frugalité architecturale
3. Résilience des bâtiments



2.2.1. Sobriété énergétique au travers de nos projets

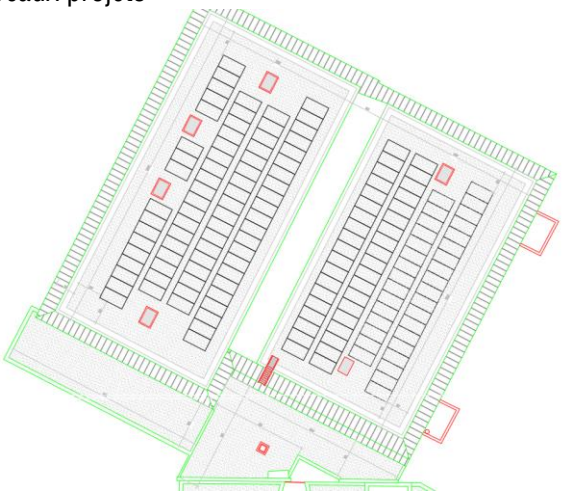
Au-delà de la mise en place de technologies performantes, la sobriété énergétique nous impose une réflexion en amont, basée sur une réduction des besoins dès la phase de conception architecturale.
L'intégration de systèmes efficients et renouvelables, mais aussi de gestion intelligente, permet de concrétiser cet objectif dans un grand nombre de projets.

Quelques exemples :

- Energies renouvelables intégrées dans les nouveaux projets

Auderghem Centre Willegems

L'intégration des énergies renouvelables se concrétisera par la mise en place de 147 panneaux photovoltaïques. Cette installation permet d'intégrer la production d'énergie renouvelable dès la conception du projet et de contribuer ainsi à l'amélioration de sa performance énergétique.



Quaregnon – Ecole De Brouckère

L'audit énergétique a permis d'identifier le potentiel d'une installation photovoltaïque de 96 kWc. Selon les recommandations de l'audit, cette installation pourrait permettre une réduction de 16,7 % de la consommation d'énergie primaire. Cette proposition doit encore être évaluée en fonction de l'avancement du projet.

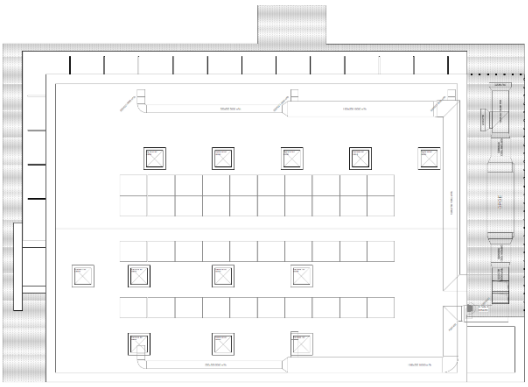
Mise en œuvre d'un centre de protonthérapie



Le projet Protonthérapie intègre des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique et d'énergies renouvelables, avec des objectifs PEB respectés. Le projet atteint un niveau K de 26 pour un objectif de 35 ainsi qu'un niveau Ew de 29 pour un objectif de 78. La part d'énergies renouvelables atteint quant à elle 45 % pour un objectif de 35 %, dépassant ainsi l'objectif fixé. La performance énergétique du bâtiment repose notamment sur une enveloppe performante, avec une valeur U de 0,23 W/m²K pour les parois, 0,17 W/m²K pour la toiture plate et une valeur Uw de 1,50 W/m²K pour les menuiseries. L'étanchéité à l'air atteint 1,50 m³/h·m².
Le projet intègre également plusieurs équipements permettant de réduire les consommations énergétiques et de favoriser le recours aux énergies renouvelables : 80 kWc de panneaux photovoltaïques, une ventilation double flux de système D avec récupération de chaleur à 75 %, ainsi qu'une pompe à chaleur de 268 kW présentant un SCOP de 3,87.
Ces choix permettent ainsi de répondre aux objectifs de performance énergétique du projet tout en dépassant l'objectif fixé en matière d'intégration des énergies renouvelables.

Piscine de Philippeville

Dans le cadre du projet, les panneaux solaires thermiques existants feront l'objet d'une dépose, d'un stockage et d'une remise en fonction. L'installation comprend 40 capteurs de 2,3 m², soit une surface totale de 92 m², pour un débit total maximal annoncé de 2 760 litres. Sur la base d'un différentiel de température de 20 °C, la puissance maximale est estimée à 64 kW. Cette démarche permet ainsi de valoriser une installation solaire existante plutôt que de la remplacer.



Piscine de Fleurus

Le projet de la Piscine de Fleurus intègre également une solution de production d'énergie renouvelable avec la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques d'une puissance de 112 kWc. Cette installation contribue à augmenter la part d'énergie renouvelable produite sur le site et s'inscrit dans la démarche de réduction des consommations énergétiques conventionnelles.





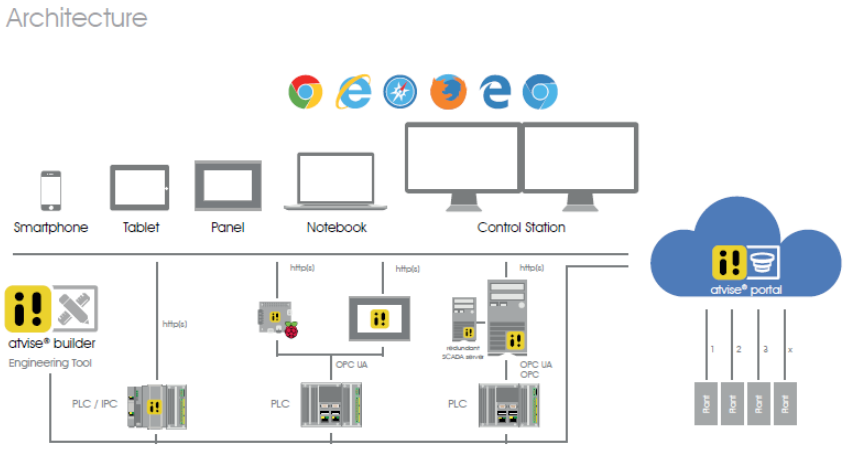
- Projets présentant un système de gestion technique intelligente

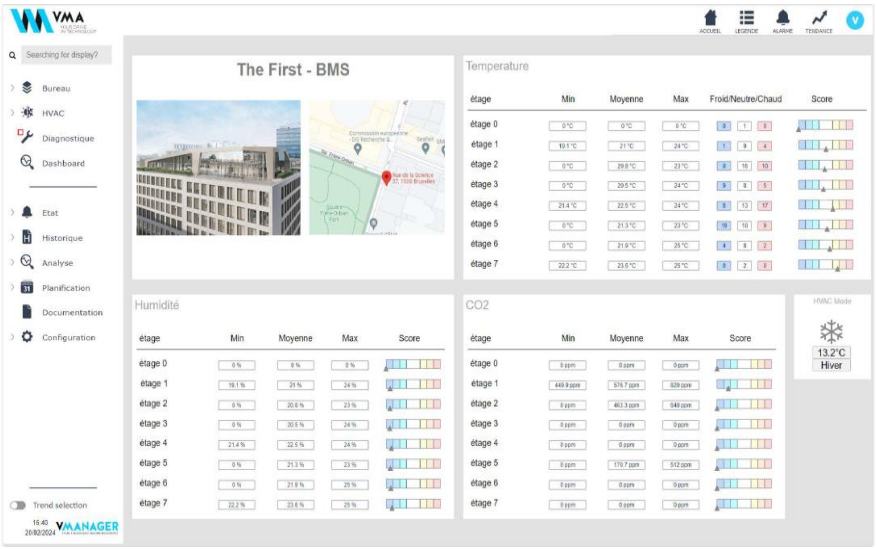
A6K/E6K / Vestiaires / Rénovation de l'espace Trésignies

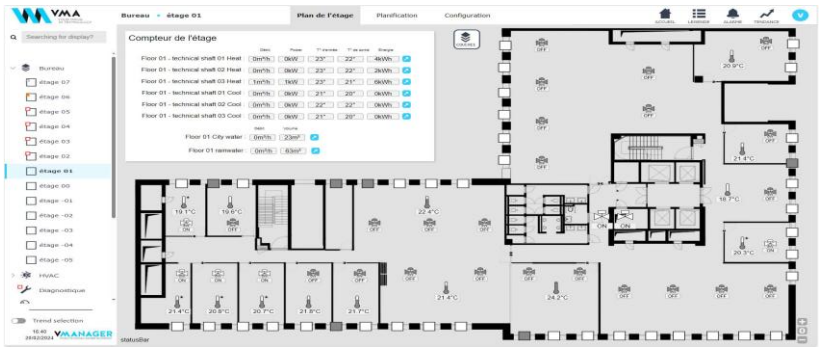
Une GTC/GTB complète a été, ou sera, mise en place afin d'assurer le pilotage, la supervision et l'optimisation du fonctionnement de l'ensemble des équipements techniques des bâtiments.
Cette gestion centralisée permet notamment d'agir sur les consignes de température, en mode chaud comme en mode froid, de suivre l'état des clapets VAV et les différents paramètres des groupes de ventilation, mais également d'assurer la gestion de l'éclairage, le suivi de l'état des portes et la gestion du contrôle d'accès.

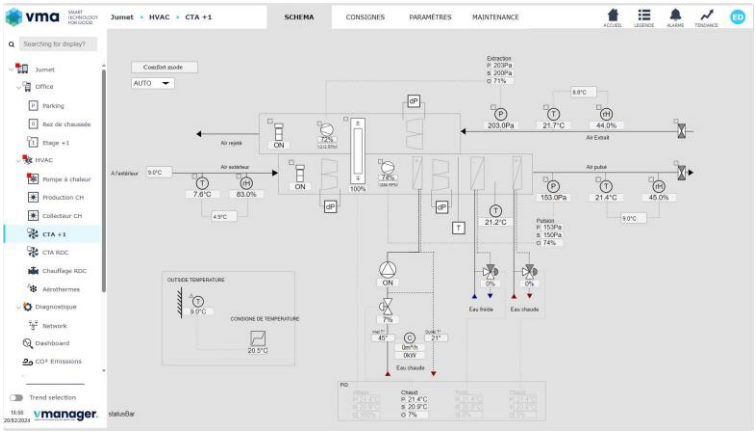
Au-delà de la simple supervision des équipements, la GTC/GTB constitue un véritable outil d'optimisation énergétique et de performance des installations. Le pilotage centralisé permet d'adapter le fonctionnement des équipements aux besoins réels du bâtiment, de maîtriser les consignes de fonctionnement et d'identifier plus rapidement les situations de fonctionnement anormal ou les dérives. La gestion des installations de chauffage, de refroidissement, de ventilation et d'éclairage contribue ainsi à limiter les consommations énergétiques tout en maintenant les conditions de confort et les performances attendues.

Cette réalisation illustre concrètement la mise en œuvre d'une gestion technique intelligente et intégrée, permettant à la fois d'améliorer la performance des installations, de rationaliser leur fonctionnement et de favoriser une utilisation plus efficiente de l'énergie. Elle répond ainsi directement à l'objectif d'intégrer des systèmes de gestion intelligente dans les projets afin de contribuer à la sobriété énergétique.







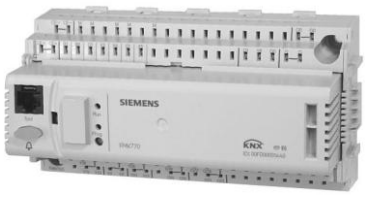


Rixensart Centre culturel / Quaregnon Ecole Trou au sable

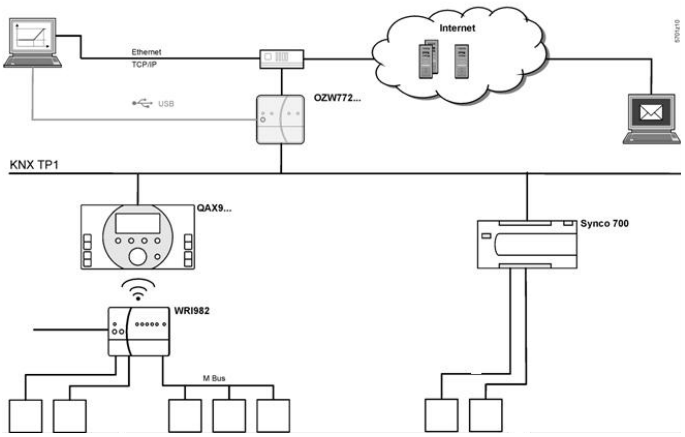
Un régulateur de chauffage intelligent pilotable à distance a été mis en place afin d'améliorer le pilotage et la performance énergétique de l'installation.
Le système permet notamment d'assurer une gestion précise des consignes de température et d'adapter le fonctionnement du chauffage aux besoins réels du bâtiment. La courbe de chauffe peut également être ajustée afin d'optimiser la température de départ en fonction des conditions extérieures et des besoins du bâtiment, tout en évitant une surconsommation liée à un fonctionnement excessif de l'installation.

Le pilotage à distance facilite par ailleurs le suivi et l'ajustement des paramètres de fonctionnement, permettant d'intervenir rapidement lorsque cela est nécessaire et d'adapter les réglages en fonction de l'occupation et de l'utilisation du bâtiment.

Cette solution contribue ainsi à une optimisation énergétique des consommations, en recherchant le meilleur compromis entre les besoins de confort des occupants et la performance de l'installation de chauffage. Elle illustre concrètement l'intégration d'une gestion technique intelligente visant à améliorer l'efficacité énergétique et à maîtriser les consommations du bâtiment.







2.2.2. Conception intégrant la démarche de frugalité architecturale

Le concept de « frugalité » architecturale vise à traduire une volonté simple mais ambitieuse : construire mieux avec moins.

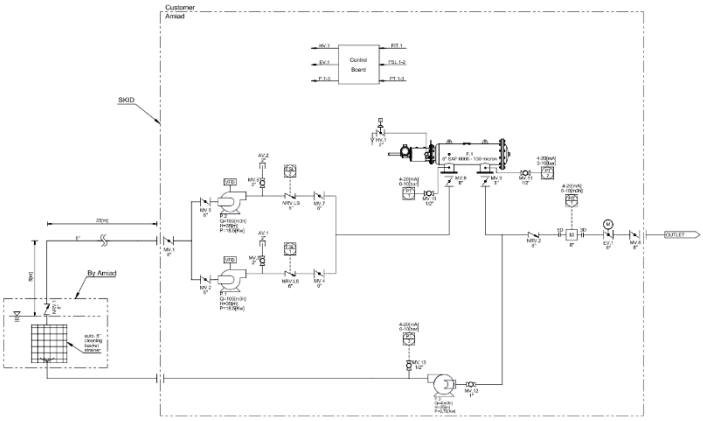
Pour tenter d'atteindre cet objectif, nous avons mis l'accent sur trois orientations au travers de nos projets : la simplicité constructive, l'emploi de matériaux biosourcés et le réemploi de matériaux dans les chantiers.

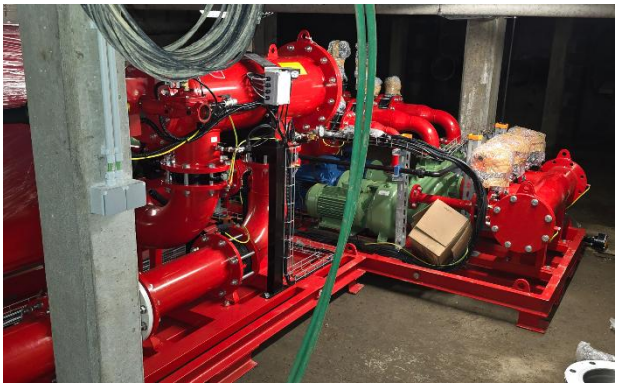
Exemples de réalisations ou dossiers en cours d'étude :

- Simplicité constructive, préfabrication

Préfabrication des éléments de production hydraulique

Le projet A6K-E6K illustre la démarche de frugalité architecturale au travers de la préfabrication des éléments de production hydraulique sous forme de Skids. Cette approche permet de faciliter la mise en œuvre sur chantier tout en optimisant l'espace disponible. Elle contribue ainsi à une conception plus rationnelle et à une meilleure maîtrise de la réalisation des installations techniques.





Préfabrication modulaire

Trois crèches ont été étudiées pour la commune de Sambreville sur base d'un concept de modules préfabriqués acier/bois de dimensions standardisées afin d'être transportables par camion depuis le site de préfabrication (usine) jusqu'au chantier. Cette demande répondait à une volonté du Maître de l'Ouvrage (MO) de limiter la durée de chantier en permettant une coactivité entre les opérations sur site et les opérations hors site. Au final, deux des trois projets ont été abandonnés par le MO pour des raisons budgétaires mais la plus importante des trois infrastructures, à savoir la crèche de Tamines, a été réceptionnée en juin 2026 après 8 mois de chantier.



Crèche de Tamines

Préfabrication en maçonnerie de terre cuite

La crèche RTG a été étudiée et lancée en adjudication pour la commune de Jemeppe-sur-Sambre. Initialement étudiée en réemploi de conteneurs maritimes, le projet a finalement été revu afin de laisser la possibilité aux adjudicataires de choisir leur mode constructif pour autant que la préfabrication soit au centre de leur méthodologie de réalisation du gros œuvre. L'adjudicataire pressenti se propose dès lors de réaliser le bâtiment en murs préfabriqués en terre cuite.

Structures préfabriquées en bois

Deux chantiers actuellement en cours de finition mettent l'accent sur l'utilisation généralisée du bois dans la construction. Ainsi, il a été prévu, dès la conception, que la quasi-entièreté de la structure (hors fondations et autres éléments particuliers comme les cages d'ascenseurs) soit réalisée à partir de poutres et colonnes en bois massif et bois lamellé-collé et en murs et planchers en CLT (cross-laminated timber) ou en caissons préfabriqués. Outre l'intérêt lié à la coactivité, l'utilisation en structure bois permet aussi de limiter les finitions intérieures, de maitriser la résistance au feu sans protection additionnelle et de réduire la consommation de ciment par rapport aux constructions traditionnelles.



Crèche du Vieux Campinaire à Fleurus



Ecole Tailleny à Ransart

Dans le cadre du remplacement du clocher de l'Hôtel de Ville de Courcelles, il est prévu que la structure en bois existante, présentant des déformations et dégradations conséquentes, soit entièrement remplacée par une structure préfabriquée en bois posée en 6 tronçons à la grue. L'intérêt principal de cette solution est la limitation dans le temps de l'absence de couverture sur la tour de l'Hôtel de Ville (qui maintiendra ses activités le temps des travaux).

La préfabrication en bois est également mise à l'honneur dans les projets suivants :

- Hall sportif de Merbes-le-Château (poutres BLC)
- Réhabilitation de l'église d'Ecaussinnes (BLC et CLT)
- Crèche de Saint-Ghislain (fermes de charpente préfabriquées)
- Réhabilitation de la Centrale, district CleanTech (BLC et CLT)
- Caserne des pompiers de Fleurus (BLC)

Préfabrication silico-calcaire

L'utilisation de blocs silico-calcaires permet la préfabrication en usine de chaque pièce numérotée et assemblée sur site, intégrant dès la préparation les percements et découpes particulières et limitant ainsi les pertes et le temps de montage par rapport à une construction traditionnelle en blocs béton ou terre cuite. On la retrouve dans les projets suivants :

- Ecole du Bois à Mons
- MRS de Momignies

Préfabrication béton

L'utilisation de béton préfabriqué est régulière (hourdis, blocs béton, prémurs, …) mais elle prend tout son sens quand elle est mise au service de la régularité et de la simplification structurelle. Ainsi, des bâtiments tels que le nouveau centre d'apprentissage E6K à Charleroi sont construits sur base d'une trame géométrique régulière permettant la modularité des locaux et l'intégration préalable et réfléchie des gaines techniques sans percement sur site. L'utilisation de béton précontraint permet en outre de limiter les sections de béton et donc la consommation de ciment par rapport au béton armé traditionnel tout en garantissant une meilleure maitrise de la production.

Projets concernés :

- E6K à Charleroi (trame régulière poteaux/poutres en béton précontraint)
- Hall sportif de Merbes-le-Château (colonnes préfabriquées et prémurs en béton)
- Espace Fun à Cerfontaine (prémurs non-revêtus pour la réalisation d'espaces de rangement extérieurs)
- Aménagement d'un parking sous la Cour Saint-Feuillien à Fleurus (utilisation du béton préfabriqué et précontraint autour de l'optimisation des hauteurs libres et des emplacements de stationnement)
- Pont du port de la Praye à Aiseau-Presles (utilisation de prédalles pour la réalisation d'une dalle de roulement au-dessus de la Sambre)

- Emploi de matériaux biosourcés

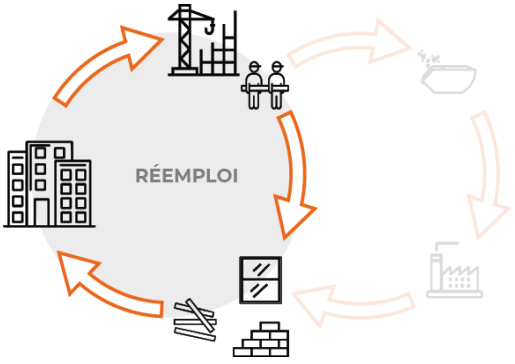
Dans le contexte économique actuel, marqué par le manque de subsides, les clients privilégient les techniques traditionnelles afin de maîtriser les coûts, ce qui limite fortement l'intégration de matériaux biosourcés dans les nouveaux projets.

Plusieurs projets en cours illustrent toutefois cette démarche : la construction de l'école du Campinaire à Fleurus intègre une isolation en fibre de bois entre les éléments d'ossature ; le projet E6K associe des enduits à la chaux et une isolation en fibre de bois dans des caissons en bois préfabriqués ; enfin, à Ransart, le bâtiment des classes maternelles fait appel à une construction en bois et paille, tandis que le bâtiment primaire intègre une isolation en fibre d'herbe de type Gramitherm.

- Réemploi de matériaux

Caserne Trésignies

Dans le cadre de la rénovation de la caserne Trésignies à Charleroi, une attention particulière a été portée au réemploi des matériaux existants. Préalablement à la conception du projet, un audit des éléments potentiellement réutilisables a été réalisé par Retrival.



Cette démarche a permis d'identifier les matériaux présentant un état de conservation et des caractéristiques compatibles avec leur remise en œuvre. Le marché de travaux a ainsi intégré la dépose soigneuse, le stockage et le réemploi de plusieurs éléments, principalement les carrelages existants et les radiateurs. Leur réutilisation contribue à limiter la production de déchets et le recours à de nouveaux matériaux, tout en préservant une partie de l'identité du bâtiment.

À ce stade, cette démarche n'a pas encore pu être intégrée concrètement dans les nouveaux projets actuellement à l'étude, ceux-ci n'étant pas suffisamment avancés pour permettre l'identification précise des possibilités de réemploi et leur traduction dans les documents de marché. Par ailleurs, dans le contexte économique actuel du secteur de la construction en Belgique, les maîtres d'ouvrage privilégient généralement des techniques constructives traditionnelles et éprouvées afin

de mieux maîtriser les coûts, les délais et les risques liés à l'exécution. Le développement du réemploi reste néanmoins un objectif à examiner au fur et à mesure de l'avancement des études, en fonction des caractéristiques propres à chaque projet et des possibilités techniques et budgétaires.

Réhabilitation du bâtiment « Vestiaires » – District Cleantech

Le projet porte sur la réhabilitation du bâtiment « Vestiaires », situé route de Mons sur la Porte Ouest de Charleroi, ancien site sidérurgique en reconversion. D'une superficie rénovée d'environ 4 169 m² répartis sur trois niveaux, le bâtiment accueillera près de 60 utilisateurs au sein de bureaux, espaces de coworking, salles de réunion et lieux d'incubation consacrés à la transition énergétique et à l'économie circulaire. Le projet, soutenu par le FEDER et le Fonds pour une transition juste, s'inscrit dans la stratégie régionale Circular Wallonia et respecte la hiérarchie des déchets définie par le décret wallon du 8 mars 2023.

La conception privilégie la conservation maximale du bâtiment existant et de ses caractéristiques architecturales. Les interventions concilient la préservation de son identité industrielle avec l'amélioration de ses performances énergétiques : isolation extérieure, parement en briques similaire à l'existant, nouveaux châssis performants, techniques apparentes et finitions intérieures brutes. La structure est également prévue pour permettre une éventuelle rehausse future. Le projet comprend notamment une pompe à chaleur eau/eau, le raccordement au réseau de chaleur, la maximisation des panneaux photovoltaïques, la récupération des eaux pluviales, une climatisation adiabatique ainsi qu'une analyse environnementale TOTEM.

La stratégie de circularité repose sur six principes :

- le maintien maximal des structures et des finitions existantes ;
- le réemploi sur site des matériaux et équipements récupérables ;
- la remise en circulation hors site des éléments non réutilisés dans le projet ;
- le tri sélectif et le recyclage de haute qualité des déchets ;
- l'intégration de matériaux, équipements et mobiliers de réemploi ;
- le recours à des matériaux circulaires et à une conception flexible, adaptable et réversible.

Les éléments destinés au réemploi sur site devront être soigneusement démontés, identifiés, conditionnés, remis en état, stockés et reposés. Ils resteront la propriété du maître de l'ouvrage tout en étant placés sous la responsabilité des entreprises pendant les travaux. Pour le réemploi hors site, les entreprises devront rechercher activement des repreneurs professionnels, organiser les visites et enlèvements et démontrer la destination effective des éléments récupérés. Au moins trois repreneurs potentiels devront être contactés pour les lots concernés.

Les fournitures de réemploi intégrées au projet pourront provenir du bâtiment, d'autres chantiers ou de filières spécialisées. Leur utilisation nécessitera un approvisionnement anticipé, une caractérisation précise et, si nécessaire, des opérations de nettoyage, d'adaptation ou des essais permettant de confirmer leur aptitude à l'usage. Après validation du protocole prévu, la garantie de l'entreprise portera sur leur mise en œuvre plutôt que sur les fournitures elles-mêmes.

Les entreprises devront par ailleurs établir un plan de gestion des déchets favorisant la déconstruction sélective, le tri à la source et les filières de valorisation performantes. Conformément au principe DNSH, au moins 70 % en poids des déchets non dangereux de construction et de démolition devront être préparés en vue de leur réutilisation, de leur recyclage ou d'une autre forme de valorisation.

Ces engagements prennent la forme d'obligations de résultat, de moyens et de documentation, selon les lots. Chaque adjudicataire devra collaborer activement, être force de proposition et assurer la traçabilité des actions entreprises. Le bilan final comprendra notamment les quantités de matériaux maintenus, réemployés, évacués ou recyclés, les attestations de reprise, les fiches d'identité des matériaux intégrés, des photographies ainsi qu'un retour qualitatif sur les difficultés, les opportunités et les adaptations rencontrées. L'objectif est de faire de ce chantier une opération exemplaire, capable de familiariser les acteurs de la construction avec les pratiques circulaires et d'inspirer d'autres projets en Wallonie.

2.2.3. Conception de bâtiments résilients

La conception de bâtiments résilients a pour objectif la construction d'édifices aptes à résister aux aléas climatiques et assurer la continuité de ses usages.

Dans ce domaine, les orientations clés sont multiples : résistance aux aléas (protection contre vent, inondations, …), confort thermique (épisodes de canicule), continuité des usages, réduction du CO2.

Quelques exemples :

- Nouveaux projets intégrant des critères résilience climatique

Salle de sport de Fraipont (commune de Trooz)

Dans le cadre de la circulaire ministérielle du 23 décembre 2021 relative à la constructibilité en zone d'aléa d'inondation, le projet a été conçu selon un principe de résilience architecturale. Il ne s'agit pas uniquement de protéger le bâtiment contre les crues, mais également de préserver la capacité naturelle du terrain à accueillir, laisser circuler et infiltrer temporairement les eaux, sans aggraver le risque d'inondation sur la parcelle ou en aval.

Le projet s'inscrit sur un site scolaire déjà largement artificialisé, comprenant une école récente et d'anciens bâtiments en cours de démolition. Sur une zone d'intervention d'environ 15 550 m², les surfaces imperméables existantes représentent approximativement 8 500 m², soit 54,66 % du site. Après réalisation du projet, elles seront ramenées à environ 4 825 m², soit 31 %. Cette diminution de près de 3 700 m² constitue une amélioration significative de la capacité hydraulique du terrain. Elle résulte notamment de la suppression de surfaces asphaltées ou bâties et de leur remplacement par des espaces verts, des zones plantées et des revêtements perméables ou drainants.

La résilience du projet repose également sur la conception même du bâtiment. Conformément à l'avis de la DGO3, qui préconisait de placer le niveau fini à au moins 0,80 m au-dessus du terrain naturel, le niveau principal du bâtiment est implanté à environ 1,65 m au-dessus de celui-ci. Cette surélévation protège les espaces occupés et les équipements sensibles tout en évitant de constituer un obstacle massif à l'écoulement des eaux.

Le bâtiment est ainsi conçu sur pilotis, avec un espace libre d'environ 1,20 m sous le plancher. Des ouvertures aménagées dans les façades et les bacs à plantations assurent sa transparence hydraulique : en cas de crue, l'eau peut pénétrer dans cet espace, y circuler librement puis se retirer sans mettre en péril les locaux occupés. Le sol de ce volume est constitué d'un béton léger, poreux et drainant, permettant une infiltration progressive de l'eau après la crue ainsi qu'un nettoyage aisé des boues et dépôts éventuels.

Enfin, la gestion des eaux pluviales est complétée par un bassin d'orage dimensionné conformément au tableau GT1 pour les nouvelles surfaces raccordées à l'égouttage, à savoir le parking et les abords de la salle de sports.

Par la réduction de l'imperméabilisation, l'emploi généralisé de revêtements drainants, la surélévation des fonctions sensibles et la transparence hydraulique de sa structure, le projet illustre une architecture adaptée au risque plutôt qu'une architecture faisant obstacle à l'eau. Cette conception contribue à la sécurité des usagers, à la limitation des dommages matériels et au maintien des fonctions du site face à des épisodes climatiques appelés à devenir plus fréquents et plus intenses.

- Réduction du CO2 – calcul du cycle de vie

Réhabilitation du bâtiment « Vestiaires »

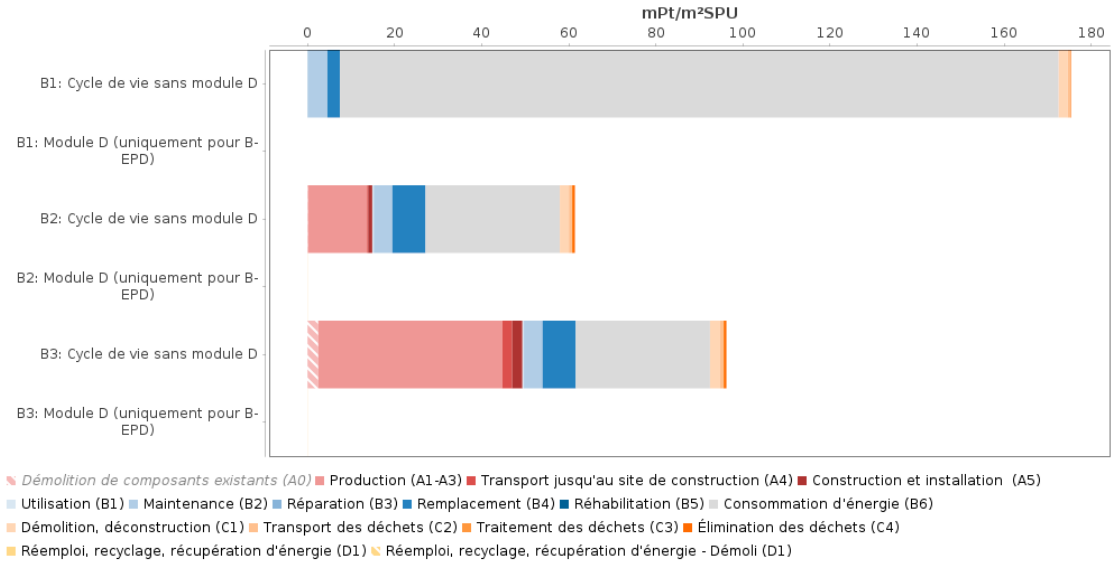
Le projet constitue un exemple concret d'intégration de la dimension environnementale dans la conception du bâtiment. Une analyse du cycle de vie a été réalisée via le logiciel TOTEM afin de comparer différents scénarios, notamment la démolition/reconstruction avec la rénovation prévue dans le dossier de projet.

Cette analyse permet d'évaluer l'impact environnemental du bâtiment à différentes étapes de son cycle de vie : production, construction, utilisation et fin de vie. Elle permet également d'identifier les principaux postes contribuant à l'impact environnemental global et d'éclairer ainsi les choix de conception du projet.

Analyse du cycle de vie et comparaison des scénarios démolition/reconstruction avec la rénovation telle que prévue au dossier de projet.

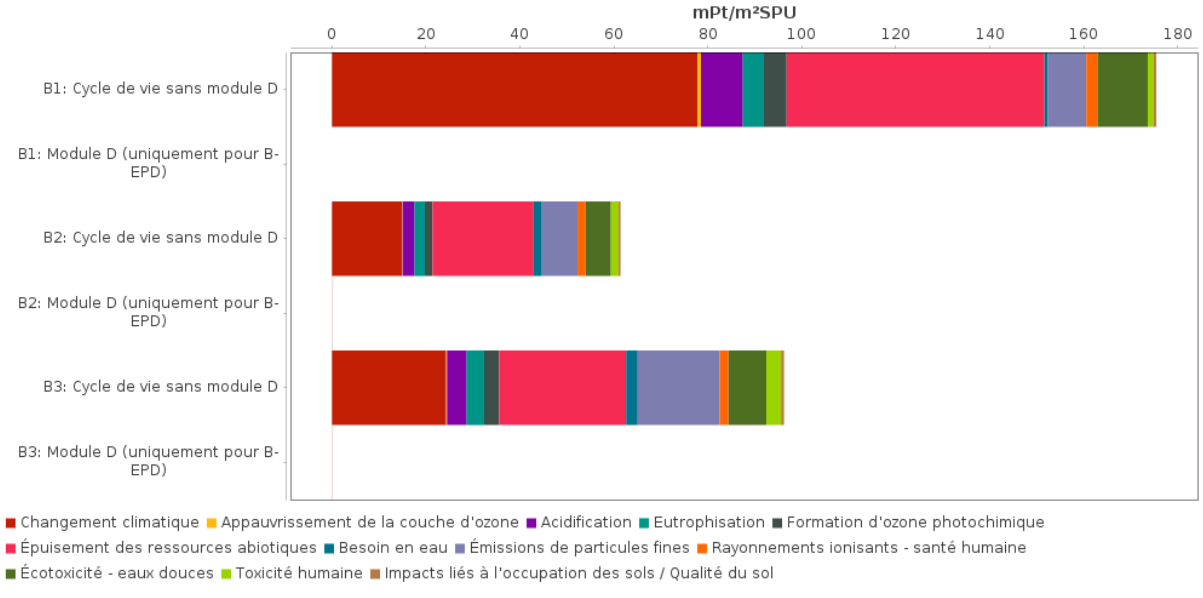
Impact par étape du cycle de vie

Dans ce graphique, l'impact du bâtiment (score total environnemental en mPt divisé par la surface de plancher utile (SPU)) est réparti par étape du cycle de vie. Cette représentation montre si le bâtiment engendre un impact significatif dans l'étape de production, de construction, d'utilisation ou de fin de vie. Elle permet à l'utilisateur de se concentrer sur une étape spécifique du cycle de vie.



Impact par indicateur

Ce graphique représente l'impact du bâtiment (score total environnemental en mPt divisé par la surface de plancher utile (SPU)) réparti par indicateur environnemental. Il fournit des informations sur les aspects environnementaux contribuant le plus à l'impact total du bâtiment. Dans le tableau l'utilisateur peut choisir une catégorie d'élément ou un élément pour obtenir des résultats spécifiques. De plus, les résultats peuvent être affichés par étape du cycle de vie.



2.2.4. Expertise et conception d'ouvrages d'art

Pour marquer sa volonté de renforcer son rôle de conseiller technique pour ses associés, Igretec a réalisé, en partenariat avec le SPW-MI, une capsule vidéo visant sensibiliser les communes à l importance de l entretien et de la rénovation de leurs ouvrages d art.

Aussi, notre bureau d'études continue d accompagner les communes dans leurs actions d inspection, d expertises et de suivis de travaux.

Ainsi, l'année de 2026 voit l achèvement de 3 beaux ouvrages :

- La démolition et reconstruction du Pont rue Lucien François au-dessus du Ravel à Villers-Poterie (Gerpinnes) ;





- La rénovation d'un ancien pont ferroviaire « transformé » en un pont routier au Port Autonome de Charleroi ;
- La construction d'une nouvelle passerelle piétonne en acier corten reliant A6K (ancien Tri Postal) au centre-ville.

D autre part, le Pont de Fromont au-dessus du ruisseau d'Estinnes est en cours d'étude ; sa rénovation débutera en 2027.





2.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé

Le Pôle Maîtrise d'Ouvrage, Surveillance et Coordination Sécurité Santé est un service qui réunit une équipe pluridisciplinaire regroupant principalement les fonctions de Chargé de projet, Chargé d'opération en Maîtrise d'Ouvrage, Assistant d'Opérations en Maîtrise d'Ouvrage, Surveillant des travaux, Coordinateur Sécurité et Santé niveau A, Gestionnaire technico-administratif, Assistant de projet, Assistant technico-administratif.

Il est structuré en deux départements de Maîtrise d'Ouvrage, l'un orienté « Projets » et l'autre « Exécutions ». Y sont développés les métiers d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO-MOD) et la surveillance des travaux (SUR).

S'y accrochent, une cellule de Coordination Sécurité - Santé qui développe cette mission (CSS) et le contrôle de l'anti-dumping social et une cellule de gestion de subsides qui assure un support technico-administratif dans le cadre des missions confiées.

En 2026, une diminution particulièrement marquée des budgets disponibles pour les investissements des Services Publics a été constatée. Celle-ci se traduit, au niveau des études, par des coupes budgétaires, des reports voire des annulations.

De plus, pour les chantiers en cours, des réductions drastiques des coûts sont sollicitées par les clients.

Le Pôle Maîtrise d'Ouvrage, Surveillance et Coordination Sécurité Santé est particulièrement impacté.

2.3.1. La Maîtrise d'Ouvrage Déléguée ou l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Les projets proposés couvrent tout le spectre de la construction et s'étendent sur de nombreuses années.

En termes de missions majeures, nous pouvons évoquer les programmes Cité des Métiers de Charleroi, Pôle scolaire des Grands Prés - Mons, FEDER 2021-2027 Hôtel de ville de Charleroi et Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont, Charleroi – Mobilité douce.

Les perspectives et leur avancement s'établissent comme suit :

- Cité de Métiers de Charleroi

Pour rappel, le projet consiste en la création d'un pôle d'excellence multi-opérateurs afin de regrouper, rentabiliser, rationaliser, réorganiser et valoriser les espaces de l'enseignement technique et professionnel tant du secteur officiel que du libre tout en y intégrant des opérateurs et formateurs tels que le FOREM, le Centre de Culture Scientifique ainsi qu'un espace d'orientation pour l'ensemble de la Cité des Métiers.



Pour ce projet, Igretec met en exergue sa pluridisciplinarité. En effet, nous avons été désignés par la Province de Hainaut, la Fédération Wallonie Bruxelles et les Aumôniers du

Travail de Charleroi pour les missions de Maître d'Ouvrage Délégué (MOD), d'Auteur de Projet (architecture, stabilité, techniques spéciales et PEB), de Coordinateur Sécurité Santé et de Surveillance des travaux.





La Cité des Métiers est implantée sur 2 sites existants, le site 1 dit « le Roullier » et le site 2 des anciens ouvriers réunis situé aux Aumôniers du Travail de Charleroi. Le projet portait sur des travaux de rénovation de ces sites.

Le lot 1 – bâtiments a été réceptionné le 31 janvier 2026.

Le lot 2 - abords a été réceptionné le 21 mai 2025.

L'inauguration de la Cité des Métiers a eu lieu le 24 septembre 2026.

Depuis son démarrage en janvier 2014, plus de 58 000 heures de travail ont été prestées par 112 collègues, issus de différents services, départements et équipes.

Derrière ces chiffres, il y a des défis relevés et des solutions trouvées ensemble.

- Pôle scolaire des Grands Prés - Mons

Fondé sur un partenariat entre la Ville de Mons, la Province de Hainaut et l'Intercommunale Gabrielle Passelecq, ce projet ambitieux prévoit de créer un ensemble scolaire et préscolaire intégré, qui prendrait en charge des enfants de 0 à 18 ans (et +), grâce à la construction sur un même site :

- d'une crèche comportant 6 unités de 7 enfants ;
- d'une école fondamentale pouvant accueillir 200 élèves ;
- d'une école secondaire pouvant accueillir 850 élèves ;
- d'un hall omnisports.

Le tout, dans une philosophie d'espaces partagés et mutualisés avec l'utilisation rationnelle des ressources (salle de sport, cours de récréation, mess, cuisines, salle de théâtre, espaces de rencontre, parkings) qui permettra aussi d'inclure les élèves porteurs d'un handicap et d'ouvrir certains équipements à des publics extérieurs, en dehors des heures scolaires.

L'Intercommunale Gabrielle Passelecq (ex-CHU Ambroise Paré) est en charge du développement de la nouvelle crèche, la Province de Hainaut prévoit de déménager son Ecole du Futur pour lui permettre de s'agrandir et de répondre en partie à la tension démographique dont souffre Mons pour l'enseignement secondaire (+ 350 nouvelles places) et la Ville de Mons ouvrira une nouvelle école communale qui accueillera les enfants de la maternelle au primaire.

Le Hall sportif issu d'une collaboration étroite entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut offrira, quant à lui, la possibilité aux clubs sportifs Montois de bénéficier d'un tout nouvel outil.

Implanté sur le site des Grands Prés, à proximité du Parc Scientifique Initialis, le long de l'Avenue Mélina Mercouri et du Chemin de l'Inquiétude, ce seront des locaux modernes et facilement accessibles en transports en commun qui accueilleront des centaines d'enfants et de jeunes dans ce nouveau quartier qui voit chaque jour arriver des nouvelles familles et de nouveaux travailleurs venus s'installer dans les logements et les espaces de bureaux qui sortent de terre à un rythme soutenu.

Ce cadre, tout à fait opportun, a été stratégiquement choisi pour développer une offre d'accueil de la petite enfance au secondaire sur un même site dans l'objectif de répondre à la croissance démographique de la région, de proposer de nombreuses mutualisations et d'anticiper les exigences de la mise en place du tronc commun dans le secondaire.

Pour l'ensemble du projet, c'est un budget de 35 millions d'euros qui sera investi.

Chaque partenaire prendra en charge le montant des travaux de son infrastructure propre ainsi qu'une quote-part dans les biens communs.

Le projet bénéficiera également d'un important soutien financier des différents pouvoirs subsidiants ci-après :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOF, via le Plan Cigogne, investissent 1,6 million d'euros dans la crèche ;
- la Fédération Wallonie Bruxelles soutiendra à hauteur de 60 % l'investissement qui sera réalisé pour la construction de l'école communale fondamentale ;
- l'Europe, via le Plan de Relance et de Résilience (PRR), investit 9,7 millions d'euros dans la construction de l'école secondaire ;
- et la Région Wallonne, via Infrasports, a, quant à elle, formulé une promesse de subside d'un montant de 2,4 millions d'euros pour la partie du hall omnisports qui sera destinée aux clubs sportifs Montois.

La première pierre de la nouvelle école du Futur a été posée le 26 juin 2024.

La réception du volet de l'école secondaire a eu lieu le 30 juin 2026.

Ce projet est novateur pour l'enseignement officiel subventionné en Hainaut et s'inscrit dans le Pacte pour un Enseignement d'Excellence. Il permet, en outre, de conforter la place importante qu'occupe notre ville de Mons, chef-lieu du Hainaut, sur le plan de l'offre d'enseignement.

Pour cette réalisation, la Province de Hainaut a souhaité confier à Igretec les missions d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour les volets pour lesquels elle est pouvoir adjudicateur et l'organisation et la gestion du Comité de Pilotage.



- Zéro Carbone by Charleroi Métropole - Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Charleroi et de la Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont :

Faisant suite du programme FEDER 2007-2013 dit PHENIX et au programme FEDER 2014-2020 dit Charleroi District Créatif (CDC), la ville de Charleroi a souhaité reconduire l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation FEDER 2021-2027 dite Zéro Carbone by Charleroi Métropole.

Ce programme offre des perspectives de grandes complexités inhérentes, entre-autres, à l'occupation de lieux tels que l'Hôtel de ville et aux conditions patrimoniales imposées par l'agence wallonne du Patrimoine (AWaP) face à des travaux lourds d'amélioration énergétique.

Pour ce volet, Igretec met en exergue sa capacité à organiser des structures mixtes, ouvertes et intégrées. En effet, depuis la genèse, une cellule intègre des agents de la ville afin de répondre au mieux aux obligations administratives et ainsi assurer une gestion optimale.

La fin de travaux est attendue au 31 décembre 2029.

La rénovation énergétique de l'Hôtel de ville de Charleroi est en phase d'étude.

La rénovation énergétique de la Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont est en attente de définition du financement.

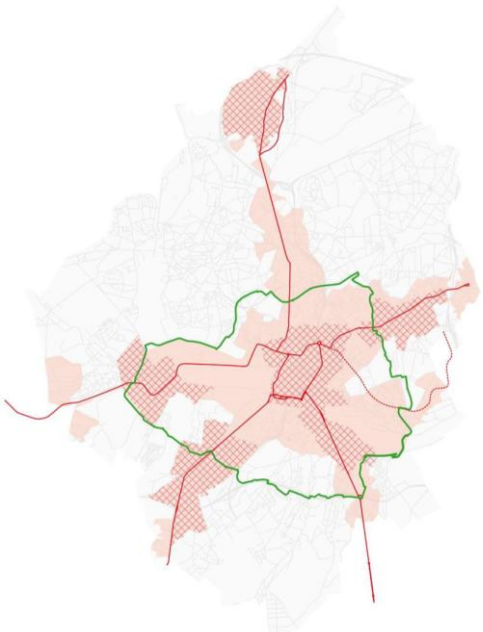
- Charleroi – Mobilité douce

La Ville de Charleroi développe son réseau de mobilité douce. A cette fin, elle a lancé plusieurs projets dont le Ring Vélo, le PIMACI (Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodalité) et le chemin de l'Eau d'Heure.

Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'Auteur de Projet (topographie, voiries, stabilité) ainsi que le support d'un géomètre pour les acquisitions ont été confiées aux équipes d'Igretec.

Pour ce volet, Igretec met en exergue son engagement dans des programmes résilients, faisant sens, est à l'écoute et développe son expertise sur des thématiques d'actualité.

- Le Ring Vélo



d'activités et points d'attraction.

Le ring vélo est une boucle cyclable structurante de **24 km** située à une distance de 1 à 3 km à vol d'oiseau du centre-ville et reliant toutes les entités de Charleroi.

Il revêt plusieurs intérêts :

- Répondre à la typologie polycentrique du territoire. Les échanges ne se font pas seulement entre le centre-ville et les autres polarités urbaines, ils se font également entre polarités ;
- Drainer une masse de population importante.
 En effet, 75.000 personnes habitent dans un rayon de 3 km autour de la place Charles II. Cela constitue un potentiel important de cyclistes ;
- Compléter l'armature en étoile constituée par le réseau structurant des transports en commun. Il croise chacune des branches offrant dès lors de nombreuses opportunités de multimodalité ;
- Irriguer de nombreuses centralités, de nombreux pôles

Nous avons presté à un rythme soutenu depuis mi 2021 afin de répondre aux échéances liées aux subsides.

Pour le Ring Vélo, la partie SUD est finalisée et la partie NORD est en attente de financement.

Le programme PIMACI est en attente de financement.

Le projet du Chemin de l'Eau d'Heure est en attente de financement.

2.3.2. La Surveillance des travaux

Au sein d'Igretec, la surveillance des travaux est historiquement liée au cycle de l'eau et plus précisément aux dossiers de la SPGE. C'est globalement la surveillance de travaux d'égouttage et de voiries en cas de mission conjointe avec les communes.

Sur la thématique infrastructures, nous pouvons évoquer des missions complexes telles que la redynamisation urbaine de Charleroi (tunnel, fontainerie, …), le passage sous voies de Farciennes, etc.
Progressivement, la surveillance a étendu son domaine d'action au secteur du bâtiment. On peut ainsi évoquer la surveillance des projets de la Cité de Métiers et E6K-A6K.

2.3.3. La Coordination Sécurité et Santé

Suite à l'imposition réglementaire, il y a près de 25 ans, de désigner un Coordinateur Sécurité et Santé sur les chantiers temporaires ou mobiles, le métier a été développé en Igretec.

Le Coordinateur Sécurité et Santé accompagne un grand nombre de projets du Bureau d'Etudes.

Nous comptons à ce jour quatre collaborateurs et la cellule ainsi composée peut également prendre en charge les missions de contrôle anti-dumping social.

2.3.4. Le support technico-administratif

Le service a atteint un stade de développement permettant d'envisager les spécialisations.

Ainsi, il est apparu opportun de créer une cellule support aux agents du service, prenant en main les tâches technico-administratives avec l'ambition de les perfectionner, les rationaliser, les formaliser, …

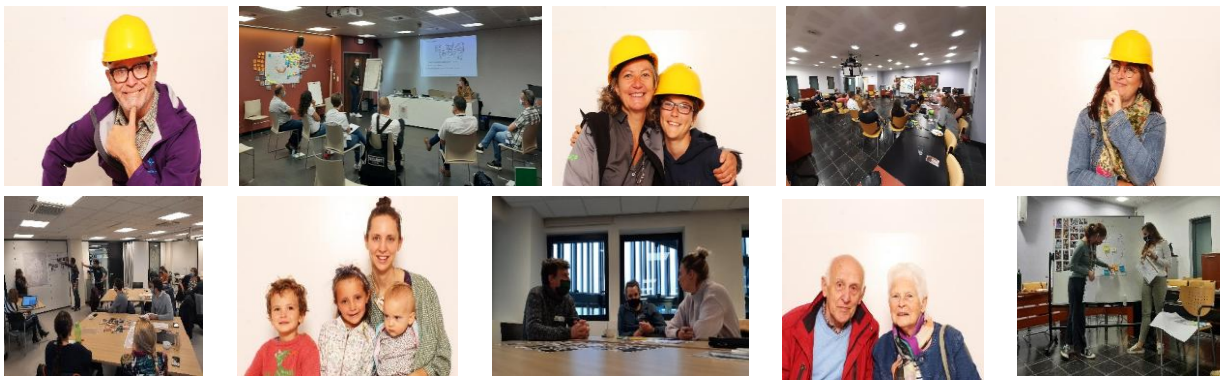
Cette cellule se doit d'être polyvalente, réactive et à l'écoute des demandes.

Elle s'inscrit également dans le développement de la maîtrise du bâti face à des partenaires en attente d'une assistance à la maintenance, à gestion de leur patrimoine.

2.4. De la maîtrise d'usage au « Développement et processus – Phase diagnostic »

2.4.1. La maîtrise d'usage

Igretec a, depuis 7 ans, développé une **méthodologie participative** en intégrant l'usager au cœur du processus de conception : LA MAITRISE D'USAGE
La maîtrise d'usage désigne **la participation active des utilisateurs finaux** dans la conception, le développement et l'évaluation des projets qui leur sont destinés.



Ce concept repose sur l'idée que ceux qui utilisent quotidiennement les espaces et les infrastructures possèdent une expertise précieuse et indispensable pour créer des environnements adaptés à leurs besoins réels.

La maîtrise d'usage permet de concevoir des espaces qui répondent véritablement aux besoins et aux attentes des usagers.

Développement et processus – Phase diagnostic

Les missions en « Maîtrise d'usage » réalisées ont mis en lumière le constat que l'amélioration du cadre de vie et de l'expérience des usagers (citoyens, habitants, travailleurs, visiteurs) nécessite une approche PLUS globale et surtout intégrée (vision holistique, pluridisciplinaire et collaborative).

L'objectif visé est de garantir de concevoir des projets inclusifs, durables, efficaces et adaptés aux évolutions sociétales.

La phase diagnostic constitue une « porte d'entrée » : elle propose une première analyse stratégique pour guider et accompagner nos associés, nos partenaires et clients dans leurs projets.

Quatre dimensions sont prises en compte dans cette approche :

- Dimension économique
- Dimension environnementale
- Dimension sociologique
- Dimension ergologique

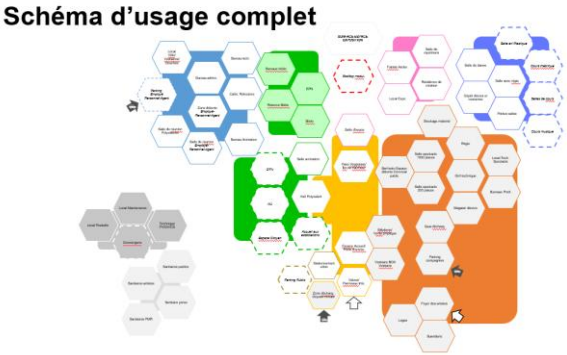
Au cours de cette année 2026, nous avons pu appliquer la méthodologie participative dans les cinq projets repris ci-après :

Centre Culturel Waux-Hall - Nivelles

La concertation menée auprès de deux groupes de 15 participants a permis de confronter le projet aux attentes des usagers du Centre Culturel, de la bibliothèque, des agents communaux, etc. et d'en préciser les orientations dans quatre dimensions complémentaires.

- Dimension économique : la participation a permis de confirmer la vocation du Waux-Hall comme équipement culturel structurant à l'échelle du sud du Brabant wallon, tout en soulignant l'importance de la polyvalence, de la mutualisation des espaces et de la diversité des usages pour renforcer son attractivité et assurer une fréquentation régulière.
- Dimension environnementale : les échanges ont contribué à orienter le projet vers une réduction de son impact environnemental, notamment par la recherche de performances énergétiques élevées, la limitation de l'emprise du stationnement sur la parcelle et une réflexion globale sur les mobilités, les flux et les contraintes du site.
- Dimension sociologique : la concertation a permis de mettre en évidence les attentes en matière d'accessibilité universelle, de convivialité et d'appropriation collective, en affirmant la nécessité d'un équipement ouvert à une diversité de publics et d'usages, allant du spectacle à la création, à l'enseignement, à la vie associative et citoyenne.
- Dimension ergologique territoriale et urbaine : les participants ont contribué à affirmer le rôle du Waux-Hall comme interface entre le centre-ville de Nivelles et son territoire élargi, en attirant l'attention sur son intégration urbaine, la gestion des flux, le stationnement et la nécessité d'articuler le projet avec les évolutions de la voirie et de la mobilité à l'échelle du centre-ville.





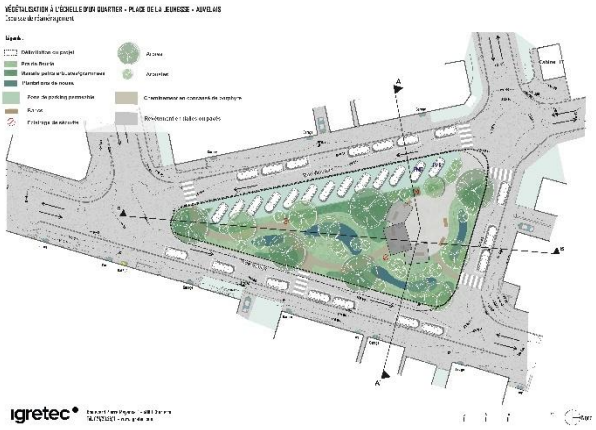
Place de la Jeunesse - Sambreville

La démarche participative associe élus, agents communaux et habitants à la conception du projet de végétalisation de la Place de la Jeunesse. À travers trois ateliers d'intelligence collective et une consultation publique, elle vise à recueillir les besoins, à ajuster les propositions d'aménagement et à favoriser une appropriation citoyenne du futur espace public.

La participation a permis de confronter l'esquisse aux besoins concrets de l'administration communale, des riverains et de valider le principe d'aménagement proposé, tout en identifiant les points à approfondir lors de la phase d'avant-projet.

- Dimension économique : la concertation a permis de confirmer la pertinence du maintien de 30 places de stationnement et d'identifier les adaptations nécessaires pour concilier les besoins des riverains, les accès aux garages et les contraintes techniques et budgétaires liées à l'aménagement des abords.
- Dimension environnementale : les échanges ont contribué à conforter les orientations paysagères du projet, notamment la végétalisation des espaces, la plantation d'arbres, la gestion naturelle des eaux pluviales et la création d'îlots de fraîcheur, dont la faisabilité devra être confirmée techniquement.
- Dimension sociologique : la participation a permis de mettre en évidence les besoins spécifiques des habitants en matière de stationnement de proximité, d'accessibilité PMR, de sécurité et de cheminements adaptés, ainsi que l'importance de renforcer les liens entre les logements, la maison de quartier et les espaces verts.
- Dimension ergologique territoriale et urbaine : les échanges ont permis de valider l'esquisse centrée sur l'îlot planté et de préciser les enjeux d'intégration du projet dans son environnement, notamment la gestion des limites parcellaires, la coordination entre espaces publics et privés, ainsi que la prise en compte des contraintes de circulation et de giration des bus et poids lourds.





Cour de récréation Ecole de Neufville – Soignies

Le projet de végétalisation à l'échelle du quartier, vise à améliorer le cadre de vie et la résilience environnementale de la cour de récréation, grâce à la déminéralisation des espaces, au développement des plantations et à une gestion durable des eaux pluviales.

La démarche participative repose sur une dynamique d'intelligence collective associant élus, agents communaux, équipe éducative et élèves du primaire, afin de croiser les expertises et les besoins des usagers.

- Dimension économique : la participation a permis d'identifier les équipements et aménagements jugés prioritaires par les élèves et les enseignants notamment les modules de jeux, les équipements sportifs et les espaces de détente, afin d'orienter les choix d'aménagement en fonction des besoins exprimés et des moyens disponibles.
- Dimension environnementale : les échanges ont conforté les orientations en faveur de la végétalisation, des zones ombragées et des espaces naturels et sensoriels, tout en faisant émerger des propositions complémentaires telles que la plantation d'arbres fruitiers, de fleurs et la création d'un potager, en cohérence avec les objectifs de biodiversité et de gestion durable des eaux pluviales.
- Dimension sociologique : la consultation des élèves des 6 niveaux de primaire (de P1 à P6) a permis de recueillir leurs préférences et leurs propositions, en mettant en évidence l'importance des zones calmes, des bancs et des activités ludiques, mais aussi la nécessité de limiter les conflits d'usage liés au football et de mieux répondre aux besoins différenciés des groupes d'âge, y compris ceux des élèves de maternelle.
- Dimension ergonomique territoriale et spatiale : les retours des enfants ont contribué à préciser l'organisation des différentes zones de la cour, en confortant le circuit vélo, le parcours sensoriel et les espaces de repos, tout en soulignant la nécessité de préserver des espaces libres, d'améliorer la surveillance de certains secteurs et de sécuriser la cohabitation entre les activités, afin de créer une cour plus lisible, inclusive et adaptée aux usages quotidiens.













Place de Moignelée - Sambreville

- Dimension économique : la concertation a permis de comparer trois scénarios d'aménagement et d'orienter le choix vers la proposition 2, conciliant maintien d'environ 60 places de stationnement, accessibilité de l'HoRCa et riverains et accueil des événements, tout en identifiant la nécessité d'affiner les implantations et d'évaluer les coûts du projet.
- Dimension environnementale : les échanges ont mis en évidence la volonté de renforcer la végétalisation de la place, jugée trop minérale, en privilégiant les plantations en pleine terre, la préservation des arbres remarquables et la création d'îlots de fraîcheur, tout en tenant compte des contraintes techniques liées aux impétrants et aux usages événementiels.
- Dimension sociologique : la participation a permis de faire émerger les attentes des usagers en matière de sécurité, de confort et de convivialité, ainsi que l'importance de préserver les usages festifs et populaires de la place, notamment les activités foraines et la brocante, tout en intégrant la mémoire collective, l'histoire minière et la future thématique liée à la résistance féministe.
- Dimension ergologique territoriale et spatiale : les échanges ont contribué à définir les grands principes de réorganisation de la place, en précisant les enjeux de circulation, de sécurisation du carrefour de la rue de l'Église, de lisibilité des accès et de continuité des cheminements piétons, tout en soulignant la nécessité de coordonner le stationnement, les terrasses, les espaces végétalisés et les installations événementielles.

A6K-E6K Charleroi

Une première démarche participative a été menée par Igretec entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024.
La démarche de concertation menée dans le cadre de l'atelier « Vivre Ensemble » vise à définir collectivement les conditions de fonctionnement et de coopération au sein d'E6K, en conciliant les besoins spécifiques des opérateurs et la construction d'une identité commune.
Évaluation des objectifs de la participation

- Dimension économique : la concertation a permis d'identifier des pistes d'optimisation des ressources partagées, notamment en matière de stationnement, de gestion des espaces communs, de maintenance et de mutualisation des services, en tenant compte des contraintes budgétaires et des besoins des différents opérateurs.
- Dimension environnementale : les échanges ont mis en évidence l'intérêt de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant la marche, le vélo et les transports en commun, tout en intégrant les enjeux d'accessibilité et de sécurité des déplacements entre les bâtiments.

- Dimension sociologique : la participation a permis de faire émerger les conditions nécessaires au vivre-ensemble, en recherchant un équilibre entre l'identité propre de chaque opérateur et la construction d'une culture collective fondée sur la coopération, la lisibilité des services et l'ouverture aux usagers et au voisinage.
- Dimension organisationnelle et territoriale : les échanges ont contribué à identifier les besoins de clarification de la gouvernance, des responsabilités, des règles de sécurité et des modalités d'utilisation des espaces communs, afin de structurer un fonctionnement partagé, cohérent et durable, tout en renforçant l'ancrage d'E6K dans son environnement local.





2.4.2. Les piliers d'accompagnement de la Cellule Développement

En intervenant en amont du bureau d'études, la Cellule Développement agit comme un facilitateur technique et financier, permettant à nos associés de concrétiser leurs ambitions immobilières avec sérénité.

Outre la maîtrise d'usage, notre action s'est développée et s' articule également autour de trois autres axes fondamentaux conçus pour sécuriser et valoriser le patrimoine/les projets immobiliers de nos associés :

- Aide à la décision (Diagnostics) : Offrir une expertise technique, financière et temporelle dès l'émergence de l'idée pour orienter les choix vers les solutions les plus pertinentes.
- Études de faisabilité :Transformer les besoins exprimés en solutions techniques exécutables, en tenant compte des contraintes réglementaires, environnementales et budgétaires.
- Ingénierie de financement (Subsides) : Débloquer les projets dormants en accompagnant nos associés dans la recherche et le montage de dossiers de financement externes (ex: dispositifs type « mini-accueil »).

La stratégie de la Cellule Développement réside dans sa capacité à réduire l'incertitude pour nos associés.

En investissant notre expertise en amont, nous leur garantissons une maîtrise totale de leurs futurs chantiers, de la définition des besoins jusqu'à la sécurisation des financements.

Pour 2027, l'enjeu est de renforcer cette dynamique de partenariat "cocréateur".

En consolidant nos trois piliers d'intervention (Diagnostics, Faisabilité, Subsides), nous confirmons qu'Igretec n'est pas qu'un bureau d'études, mais bien le moteur indispensable du développement des projets immobiliers de ses associés.

En conclusion, comme signalé dans le préambule, cette première année d'évaluation est caractérisée par une contraction importante dans la programmation et le nombre de dossiers déposés, ainsi que la clôture et le retrait de dossiers. Cela s'explique par les moyens budgétaires dont disposent les associés et clients ainsi que par la finalisation des projets subventionnés dans le cadre de programmes européens, fédéraux et régionaux. En conséquence, les revenus du secteur 1 sont impactés négativement, tant en termes de

perspectives de nouveaux contrats ou prestations in house qu'en termes de renoncement à certains contrats passés ou missions déjà engagées. Le carnet de commandes a ainsi déjà été impacté négativement à hauteur de 11 millions d'euros (étalés sur plusieurs exercices) par des commandes prévues auxquelles les clients ont renoncé, par faute de moyens budgétaires.

Ces évolutions et leurs conséquences sur la Direction des Maîtrise d'Ouvrage et Bureau d'Etudes font actuellement l'objet d'une analyse approfondie. Certaines missions de la direction devront être réduites ou réorientées notamment dans des domaines prioritaires de la Wallonie tels que le logement, la gestion du patrimoine et la lutte contre les inondations. En parallèle, une réorganisation des services et une maîtrise des coûts devront être implémentées afin de préserver l'agilité et l'efficacité nécessaires à la direction et à l'intercommunale.

Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2026	2027**	2028 **	2026
2.0. Généralités				
Effectif moyen	120	120	120	120
Nombre de projets actifs (1)	240	570	570	571
Nombre d'offres en partenariat	10	10	10	10
Nombre de clients concernés par les projets actifs	160	160	160	127
Ecart moyen par rapport au budget des projets(2)	< 5%	< 5%	< 5%	-
Ecart moyen par rapport au délai planifié(2)	< 5%	< 5%	< 5%	-
Nombre de certificats de bonne exécution	20	25	30	32
Nombre de nouvelles activités	2	2	2	2
2.1. Développer les activités du Pôle de l'eau				
2.1.1. Assainissement des eaux usées				
Attribution des dossiers du programme d'achats « PA 2025 »	100%			100%
Attribution des dossiers du programme de projets « PP 2025 »	60%	100%		40%
Attribution des dossiers du programme d'avant-projets « PAP 2026 »		60%	100%	-
Attribution des dossiers du programme d'avant-projets « PAP 2027 »			60%	-
2.1.2. Conception responsable des espaces publics				
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant des solutions de gestion durable de l'eau	5	8	10	3
Etudes de modélisation hydraulique	2	3	4	2
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant la végétalisation urbaine	3	5	8	2
Nombre de dossiers réalisés par an intégrant des solutions de mobilité douce	5	8	10	5
2.1.3. Réseaux hydrauliques				
Nombre de dossiers réalisés par an d'égouttage communal	8	8	8	11
Nombre de dossiers réalisés par an de distribution d'eau	4	4	4	2
2.1.4. Métier de géomètre-expert				
Nombre de contrats-cadres actifs par an	5	8	10	3

* Valeur au 1/10/2026

** Les objectifs 2027 et 2028 sont inchangés à ce stade par rapport au Plan Stratégique initial. L'impact sur le carnet de commandes de la contraction des moyens budgétaires dont disposent les associés et clients est actuellement à l'analyse. Conformément à l'encadré figurant en page 6, l'adaptation des objectifs et des moyens sera réalisée au plus tard à l'occasion de l'établissement des comptes 2026 .

(1) Indicateur revu, le chiffre ne portait pas sur l'ensemble de la direction
(2) En cours d'évaluation

	Objectif			Réalisé*
	2026	2027	2028	2026
2.2. Développer les activités du Pôle du bâtiment				
2.2.1. Sobriété énergétique au travers de nos projets				
Pourcentage de nouveaux projets dont la consommation moyenne est inférieure à 80 kWh/m²/an	50%	60%	70%	50%
Pourcentage de nouveaux projets intégrant des énergies renouvelables (*)	30%	30%	30%	39%
Nombre de projets présentant un système de gestion technique intelligent/an	5	10	15	6
2.2.2. Conception intégrant la démarche de frugalité architecturale				
Pourcentage de nouveaux projets intégrant l'emploi de matériaux biosourcés (*)(**)	20%	25%	30%	-
Nombre de projets avec réemploi des matériaux dans les chantiers par an	3	5	5	3
Nombre de projets en préfabrication par an	5	5	5	9
2.2.3. Conception de bâtiments résilients				
Pourcentage de nouveaux projets intégrant des critères de résilience climatique	30%	50%	70%	30%
Pourcentage de réduction des émissions de CO2 liées aux projets (calcul du cycle de vie) (***)	15%	20%	25%	30%
2.2.4. Expertise et conception d'ouvrages d'art				
Nombre de dossiers/an	3	5	5	5
2.3. Développer les activités du Pôle Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, Surveillance et Coordination Sécurité Santé				
La Cité des Métiers				
Site Roullier	100%			100%
Site Aumôniers du Travail de Charleroi	100%			100%
Pôle scolaire Grand Prés - Mons *(Ajout 2026)*	80%	90%	95%	80%
Zéro Carbone by Charleroi Métropole				
Hôtel de ville de Charleroi	15%	40%	70%	15%
Maison Communale Annexe de Marchienne-au-Pont	5%	30%	60%	0%
Charleroi - Mobilité douce				
Ring vélo Sud	100%			100%
Ring vélo Nord		20%	50%	0%
PIMACI	50%	100%		0%
Chemin de l'Eau d'Heure	80%	100%		0%
2.4. Développement et processus - phase diagnostic *(Indicateurs adaptés)*				
2.4.1. Maîtrise d'usage (indicateur revu)	5	5	5	5
2.4.2. Piliers d'accompagnement de la Cellule Développement				
Diagnostic – Accompagnement stratégie immobilière globale (indicateur revu)	10	10	15	5
Ingénierie de "Subsides" (ajout)	11	15	20	11
Etudes de Faisabilité	10	7	10	5
Accompagnement Désign et aménagement intérieur	3	5	5	2

(*) Les critères 2 et 4 ont été reformulés pour permettre une évaluation plus objective
(**) Critère difficilement quantifiable cette année pour 2 raisons :
1) le contexte budgétaire actuel pousse les clients à revoir leurs "ambitions" - l'emploi de matériaux biosourcés n'est pas toujours une priorité
2) certains projets ne sont pas encore à des stades suffisamment avancés - choix de matériaux non encore opérés
(***) Attention à l'interprétation du résultat car un seul projet a fait l'objet du calcul du cycle de vie

3. L'Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

Les actions de la Direction de l'Exploitation s'inscrivent dans l'axe 6 visant à contribuer à la qualité du cycle de l'eau.

Préambule



A la fin de septembre 2026, le nombre de stations d'épuration de 100 à 200 000 EH (Equivalents-habitants) en exploitation s'élève à 45.

En outre, nous gérons également 153 stations de pompage et 9 stations mixtes de démergement ainsi qu'un réseau de près de 445 km de collecteurs équipé de plus de 1000 déversoirs d'orage.

La capacité totale installée de nos ouvrages est de 620 500 EH.

En 2025, nous avons traité dans nos ouvrages un volume d'un peu plus de 59 millions de m³ d'eaux usées.

3.1. Optimiser la gestion des ouvrages

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des ouvrages d'assainissement existants, nous poursuivons le déploiement de nos outils actuels ainsi que le développement de nouveaux outils.

Notre programme de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) nous permet actuellement de gérer efficacement les plans de maintenance préventive. Dans une perspective d'amélioration continue, nous prévoyons d'élargir ses fonctionnalités afin d'intégrer la gestion de la maintenance curative tout en veillant à l'appropriation de l'outil par l'ensemble des collaborateurs. Cette évolution vise à offrir une utilisation étendue et adaptée aux besoins opérationnels des équipes de terrain, renforçant ainsi la fiabilité et la performance de nos activités.

Nous poursuivons également le déploiement de notre outil de supervision de nos ouvrages. Certains de nos ouvrages ne sont à l'heure actuelle équipés d'aucune supervision et d'autres, quant à eux, sont équipés d'une supervision obsolète.

Ce déploiement continue à se faire soit en interne par le biais de notre cellule « automation » ou en sous-traitance dans le cas de révisions plus complètes de l'ensemble de l'automatisme d'une station.

Actuellement, 173 de nos ouvrages sont équipés.

Pour des raisons diverses, certains ouvrages ne feront pas l'objet d'une mise en place de supervision à court terme. C'est par exemple le cas de futures réhabilitations externes ou de stations gérées pour des organismes autre qu'Igretec.

Nous poursuivons notre objectif de mettre en place une supervision sur 13 ouvrages endéans les 3 ans du présent plan stratégique.

Au cours de l'année écoulée, nous avons équipés 4 ouvrages.

De très nombreuses informations, de natures diverses (boues, charges, consommations énergétiques, eau, polymères, réactifs, caractéristiques des ouvrages, …), doivent être gérées et échangées sous des formes différentes avec les différents acteurs du secteur.

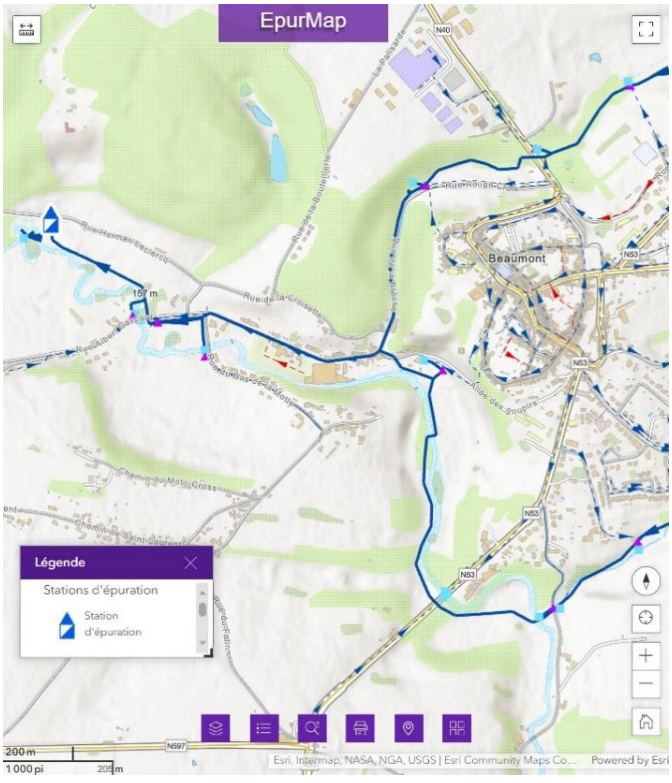
Dans ce cadre, l'ensemble des Organismes d'Assainissement Agréés (OAA) est confronté à une même problématique : faute de systèmes informatisés optimalisés, les encodages multiples sont récurrents pour répondre aux diverses demandes, les erreurs existent et la charge de travail liée à ces encodages multiples et à l'établissement des rapports est conséquente.

Un logiciel commun de gestion de l'exploitation gérée par ordinateur (GEAO) a été déployé à l'initiative de la SPGE.

Alors qu'à la base l'outil est dédicacé à des informations limitées, la volonté de la SPGE évolue pour l'étendre à d'avantage de données.

Le déploiement de la GEAO peut être considéré comme finalisé mais l'amélioration continue est toujours de mise ainsi qu'un travail non négligeable de complétude des données à encoder.

Concernant la connaissance des réseaux, nous considérons que le cadastre de l'ensemble des ouvrages que nous avons en gestion est terminé. En effet, des investissements ont été réalisés ces dernières années sur l'ensemble de nos ouvrages afin de connaitre avec exactitude leur localisation et leur état. Néanmoins, il subsiste environ 5 % du réseau dont le cadastre reste techniquement difficile à réaliser et nécessiterait des moyens disproportionnés au regard d'un coût raisonnable. Pour ces ouvrages, nous devons nous satisfaire des plans établis dans le cadre des travaux.



Nous avons déployé un server cartographique qui héberge plusieurs applications d'aide à la gestion des ouvrages à destination des agents d'Igretec. Le déploiement étant terminé, nous passons en gestion courante avec un processus d'amélioration continue du server. Nous continuons d'explorer la possibilité de développer d'autres applications afin d'améliorer notre gestion des ouvrages.

En ce qui concerne la connaissance des réseaux d'égouttage communaux, nous poursuivons notre mission sur le territoire de nos 21 villes et communes. En 2021, nous avons formé une équipe de deux travailleurs pour assurer le cadastre des réseaux et effectuer des inspections télévisuelles des tuyaux par zoomage. En 2025, l'équipe a cadastré 113 km de réseaux.

En vue de répondre au décret impétrants, l'ensemble des réseaux d'assainissement devra être cadastré pour 2028. Depuis 2025, nous sous-traitons une partie de la mission en complément de nos prestations réalisées en interne pour atteindre notre objectif.

Au 1er janvier 2026, nous totalisons 1 944 km de réseau cadastré sur un total de 2 572 km estimés par la SPGE.

Un de nos objectifs est de mettre à disposition de nos associés notre cartographie des réseaux d'assainissement. Une phase de test est actuellement menée avec deux communes pilotes. Certaines adaptations ont été demandées. Le déploiement complet à l'ensemble des communes, coordonné par la SPGE, interviendra lorsque l'outil sera ajusté.

En matière d'inspection télévisuelle, la SPGE s'est fixée pour objectif d'inspecter 25 % du réseau sur une période de cinq ans, soit un total de 750 km entre 2024 et 2028. La réalisation de cet objectif dépendra toutefois des budgets qui seront mobilisés. En 2024 et 2025, respectivement 125 et 138 km ont été inspectés.

Ces mesures relatives au cadastre des réseaux d'égouttage et d'inspections télévisuelles s'inscrivent également dans notre axe stratégique 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique.

3.2. Reprise en exploitation d'ouvrages

Nous reprenons régulièrement en gestion de nouveaux ouvrages dont les études et les chantiers de construction ont été suivis par notre bureau d'études.

En 2025, nous avons repris en exploitation la station d'épuration de Saint-Amand.

Dans les années qui viennent et au-delà de petites stations de pompage, ce sont quelques stations d'épuration existantes qui devraient être réhabilitées ou remplacées par des stations de pompage : Baileux, Souvret, Gougnies, Gosselies et les petites stations des PAE.

Pour ce qui concerne des nouvelles stations d'épuration, c'est la station d'épuration de Wangenies qui serait la prochaine à sortir de terre.

3.3. Maintenir les certifications ISO et EMAS

Nous poursuivons nos démarches en vue de maintenir et de renforcer les certifications ISO 14001 et l'enregistrement EMAS de la majorité des stations d'épuration que nous exploitons ainsi que de notre siège d'exploitation et de notre laboratoire.

L'année 2026 marque une étape importante dans cette démarche avec la recertification conjointe de nos systèmes de management environnemental et énergétique. Cette démarche a permis d'aligner les cycles de certification ISO 14001 – EMAS et ISO 50001 et de renforcer la cohérence de notre système intégré de management.

Au terme de sept jours d'audit externe, notre auditeur a pu constater la qualité et la maturité des systèmes mis en place, ainsi que l'implication des équipes dans leur maintien et leur amélioration continue.

À ce jour, 40 de nos stations d'épuration sont enregistrées EMAS et certifiées ISO 14001, tandis que 20 stations sont certifiées ISO 50001. Ces certifications témoignent de notre volonté de poursuivre

l'amélioration de nos performances environnementales et énergétiques et d'intégrer durablement ces enjeux dans la gestion de nos installations.

Le processus de renouvellement des permis d'environnement, initié en 2022, se poursuit également pour les permis arrivant à échéance. Cette démarche s'accompagne de discussions régulières avec l'administration, notamment concernant les normes de rejet, afin d'anticiper au mieux les évolutions réglementaires, en particulier celles liées à la nouvelle directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

3.4. Accompagner la transition énergétique : panneaux photovoltaïques

La Direction de l'Exploitation, en collaboration avec la SPGE, a fait de la production d'énergie renouvelable un axe fort de son développement. Depuis deux ans, plusieurs stations d'épuration et de pompage stratégiques, choisies en fonction de leur potentiel énergétique et de leur faisabilité technique, ont été équipées de panneaux photovoltaïques.

La station de Montignies-sur-Sambre illustre parfaitement cette dynamique. Les phases 1 et 2, finalisées en 2024, ont permis d'y installer une puissance de 1 835 kWc. D'autres sites ont suivi, comme Marchienne-au-Pont, Ham-sur-Heure, Wanfercée-Baulet, Jumet et Viesville, où les travaux terminés début 2025 portent la puissance totale ajoutée à 660 kWc. Au total, l'énergie électrique produite en 2025 s'élève à 2,334 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de près de 660 ménages, confirmant l'impact concret de notre stratégie énergétique.

L'année 2026 a aussi été marquée par le déploiement d'installations supplémentaires toujours financées par la SPGE

Un premier programme visait un ensemble de 19 stations d'épuration, de pompage et de démergement réparties sur le territoire. Sa mise en service est avec une puissance supplémentaire de 320 kWc. En parallèle, un second marché concernant Roselies, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Solre-sur-Sambre et l'extension de Marchienne-au-Pont est en cours de finalisation pour un apport de 1 500 kWc.



L'avenir est déjà en préparation.

Dès la conception de nouvelles stations ou dans le cadre des réhabilitations lourdes, la dimension photovoltaïque est intégrée d'emblée. C'est le cas pour Strée (310 kWc), Wangenies (160 kWc) et Baileux, dont la réhabilitation intégrera 1 000 kWc supplémentaires. La nouvelle station de Saint-Amand, en service depuis le 01 septembre 2025, a ainsi été équipée d'une installation de 95 kWc.

Enfin, une réflexion est en cours au sein de la « cellule énergie » pour l'extension de certaines installations existantes et l'ajout de nouvelles implantations, représentant environ 330 kWc additionnels.

Chaque projet s'inscrit dans une approche intégrée qui prend en compte non seulement le potentiel énergétique, mais aussi les contraintes urbanistiques, environnementales et de biodiversité, ainsi que la capacité du réseau électrique local.

Ces projets remplissent pleinement les objectifs de notre démarche ISO 50001.

Notons également ici qu'une réflexion, initiée par la SPGE, est en cours au niveau du secteur de l'eau afin de constituer une communauté carbone.

Dans le cadre de notre participation, l'objectif, engageant à rencontrer, pourrait être l'indice renouvelable qui mesure la part de renouvelable dans l'énergie utilisée.

La participation à une telle communauté procure des contreparties financières telles une réduction de la facture d'électricité, l'accès à des subventions, …

Dans ce contexte, Igretec a signé les accords permettant à la SPGE de représenter l'OAA dans les travaux préparatoires menés avec la Région wallonne.

3.5.Chantiers particuliers

Des objectifs techniques spécifiques sont définis dans le programme de management environnemental associé à notre certification ISO 14001 et notre enregistrement EMAS.

Nous exposons, ci-après, quelques chantiers particuliers importants issus entre autres de ce programme.

3.5.1. Réhabilitation des réseaux de collecte de Rance et Erpion



Un passage caméra réalisé dans les collecteurs a révélé des désordres structurels et fonctionnels tels que des concrétions, des infiltrations, des obstacles à l'écoulement, des fissures et des déplacements d'assemblage.



Les travaux de réparation ont débuté en 2023. Les interventions consistent à réaliser des injections d'étanchéité, des fraisages, du chemisage de canalisation et des remplacements de trappillons et d'échelons corrodés.

Le chantier s'est terminé au printemps 2026 car il a pris du retard en raison des mauvaises conditions climatiques de 2024 qui ne permettaient pas aux machines d'accéder aux prairies.

3.5.2. Réhabilitation des stations de pompage de Ham-sur-Heure

Nous avons constaté des dégradations importantes au niveau des puisards en béton armé de 5 stations de pompage sur le réseau de la station d'épuration de Ham-sur-Heure.

L'étanchéité des ouvrages n'est plus assurée et nous observons des arrivées importantes d'eau claire, ce qui dilue la charge et augmente le coût énergétique de pompage.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés sur les ouvrages entre le deuxième semestre 2025 et le premier semestre 2026.

3.5.3. Rénovation des cabines Haute Tension

Igretec Exploitation assure l'entretien et la conformité réglementaire de 63 cabines Haute Tension réparties sur l'ensemble du territoire. Ces infrastructures, indispensables au fonctionnement des stations d'épuration, de pompage et de démergement, constituent de véritables maillons stratégiques : leur fiabilité conditionne directement la continuité de nos services.

Au fil des années, certaines cabines ont montré des signes de vieillissement, avec des équipements devenus obsolètes ou inadaptés aux nouveaux usages. Dans un contexte de transition énergétique, marqué par l'intégration de la production photovoltaïque, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des réseaux de distribution, leur modernisation est devenue une priorité.

C'est dans cette logique qu'un programme pluriannuel de rénovation a été lancé. Son ambition est triple :

- renforcer la fiabilité en remplaçant les équipements vétustes ;
- garantir la sécurité des utilisateurs en respectant les normes RGIE et Synergrid, tout en adoptant des solutions plus modernes comme les cellules blindées ;
- préparer l'avenir en intégrant les cabines au réseau « SMART », avec télésurveillance en direct chez le GRD et capacités de raccordement adaptées aux nouveaux flux énergétiques.



Depuis 2023, plusieurs projets concrets illustrent cette dynamique. À Montignies-sur-Sambre, la cabine a été modernisée pour accueillir l'injection photovoltaïque et anticiper l'installation de bornes de recharge. En 2024, c'est la cabine de la station de pompage de Terne Rognac à Chimay qui a été entièrement remplacée, offrant un cadre plus fiable et plus sûr. L'année 2025 a marqué un tournant avec la rénovation complète de la cabine de Roux-Heigne : désormais équipée de cellules blindées et d'un système de basculement automatique entre alimentation normale et secours, elle est aussi connectée en temps réel au GRD dans une logique de « cabine SMART ».

Les travaux de Roselies sont finalisés. Le site est à présent équipé d'un transformateur dédié à l'injection photovoltaïque et d'un local basse tension pour les onduleurs.

D'autres rénovations sont déjà programmées. L'étude de la cabine de Châtelet, initiée en 2026, sera suivie par celles de Gué Gobeau en 2027 et de Roosevelt en 2028.

Chaque intervention poursuivra les mêmes priorités : sécurité, fiabilisation des ouvrages et adaptation aux nouveaux besoins énergétiques.

3.5.4. Réparation du Ry à Sorcières

La station de pompage « Ry à Sorcières », située à la limite entre Monceau-sur-Sambre et Roux, assure le transfert des eaux usées d'environ 3 500 EH vers la station d'épuration de Roux-canal. Les eaux usées sont acheminées par une conduite de refoulement qui traverse un nœud ferroviaire important. Sur 240 mètres, cette conduite est suspendue dans un pertuis situé sous les voies de chemin de fer.

Cette configuration constitue un point de vulnérabilité du réseau et avait déjà nécessité plusieurs interventions ponctuelles par le passé. Une nouvelle défaillance majeure est survenue avec le décrochage d'une partie de la conduite. Celle-ci s'est effondrée sur le sol sur une longueur d'environ 80 mètres, rendant nécessaire son remplacement afin de rétablir la liaison avec la station d'épuration.

Les travaux ont consisté à remplacer le tronçon endommagé par une nouvelle conduite en PEHD DN 300 mm. Le nombre de points d'ancrage a également été augmenté sur l'entièreté de la traversée afin de renforcer la stabilité de l'ouvrage et de limiter le risque de nouvelle rupture.

Les travaux d'un montant de 135 000 € HTVA sont aujourd'hui finalisés et la station de pompage a pu être remise en service.





3.5.5. Réparation de la rampe d'aération de la STEP de Momignies (DDA)

Construite dans les années 1980, la station d'épuration de Momignies assure le traitement des eaux usées avec une capacité de 2 750 EH (équivalents-habitants).

Le traitement y débute par un dégrillage, qui permet de retenir les déchets grossiers présents dans les eaux usées. L'eau est ensuite dirigée vers deux lagunes aérées, où des micro-organismes dégradent naturellement la matière organique. De l'air est insufflé dans l'eau par des diffuseurs immergés afin d'apporter l'oxygène nécessaire à l'activité de ces micro-organismes et de maintenir un brassage favorable au traitement. L'eau poursuit ensuite son parcours dans une lagune de finition, avant le rejet dans le milieu naturel.

Après plusieurs décennies de fonctionnement, les équipements métalliques immergés des deux lagunes aérées présentaient une corrosion importante. Des travaux de rénovation ont donc été entrepris. Après nettoyage des ouvrages et extraction des boues dans les zones d'intervention, les tuyauteries d'alimentation en air, les diffuseurs, les glissières des flotteurs et les supports de passerelle ont été remplacés.

Les tôles métalliques utilisées pour favoriser le mouvement de l'eau grâce au bullage ont également été remplacées par des éléments en PVC, insensibles à la corrosion.

Réalisés par la société GTM pour un montant de 56 522,78 €, ces travaux permettent de fiabiliser les équipements d'aération et de prolonger la durée de vie des installations, tout en maintenant les bonnes performances de traitement de la station.



Avant travaux



Après travaux

3.6. Assistance aux Villes et Communes pour la reprise en exploitation des égouttages communaux

La SPGE finance un projet pilote intitulé GIEg (Gestion Intégrée de l'Egouttage) en vue de pouvoir identifier et évaluer au mieux les aspects pratiques et financiers de la gestion des réseaux d'égouttage.

Cette initiative s'inscrit dans une réflexion plus large portant sur l'amélioration des réseaux d'égouttage, afin de renforcer le traitement des eaux usées et, par conséquent, d'améliorer la qualité des masses d'eau.

La phase opérationnelle du GIEg a débuté en janvier 2024. Elle a pour objectif d'assurer la gestion de l'égouttage en collaboration avec les communes pilotes.

Nous traitons principalement les demandes d'informations, d'avis sur permis, de raccordements particuliers et les plaintes. La gestion des demandes d'impétrants est également prise en charge par nos services.

Nous intervenons via un prestataire pour le curage et les inspections ainsi que pour des travaux de réparation ponctuels du réseau d'égouttage. Nous intervenons également en appui pour des projets plus conséquents liés à des plans d'investissements, des études hydrauliques ou la gestion de pollutions.

Le suivi est assuré au travers de réunions mensuelles avec les communes pilotes.

L'ensemble des informations collectées est centralisé dans un tableau de reporting qui interviendra dans la réflexion menée par le Comité de pilotage du projet sur la gestion intégrée de l'égouttage.

En parallèle, plusieurs sous-groupes de travail ont été constitués afin d'examiner les aspects financiers, mener un exercice de benchmarking auprès d'entités frontalières en charge de la gestion de l'égouttage et constituer des clauses techniques relatives à l'entretien et la réparation des ouvrages.

La fin de la phase opérationnelle est prévue pour fin 2026.

Ce projet pilote contribue également à notre axe stratégique 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique.

3.7. La nouvelle directive européenne relative aux eaux résiduaires urbaines

La nouvelle directive européenne 2024/30/9 est entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Celle-ci remplace la directive initiale de 1991 (91/27/CEE).

Son objectif est de mieux protéger l'environnement et la santé publique, tout en soutenant une transition vers une économie circulaire et la neutralité carbone.

Cette nouvelle directive élargit le périmètre d'application en fixant des impositions en matière de collecte et de traitement des eaux dès une taille d'agglomération de 1 000 habitants.

Elle renforce les exigences de traitement tertiaire (azote et Phosphore) et en impose un calendrier de déploiement progressif jusqu'en 2039.

Une série de stations devront être également progressivement équipées d'un traitement quaternaire pour éliminer les micropolluants et polluants émergents (choix d'un nombre de substances à traiter parmi une liste définie).

Dans ce cadre, la directive affirme le principe de la « Responsabilité Elargie des Producteurs » pour limiter l'impact financier sur les contribuables. Les modalités de mise en œuvre sont du ressort de chaque état et les secteurs pharmaceutiques et des cosmétiques sont les plus concernés.

Des plans de gestion intégrée des eaux résiduaires urbaines devront être élaborés. Ces plans devront inclure des mesures pour limiter l'impact des déversements dus aux pluies d'orage.

En termes de surveillance et de contrôles, les fréquences d'analyses et le nombre de substances à analyser augmentent de manière significative.

Tout ceci devant être réalisé en visant un objectif de neutralité énergétique à horizon 2045. Cette directive doit être transcrite en droit belge avant août 2027.

Les 3 régions doivent s'accorder sur les points laissés à leur compétence d'appréciation ainsi que sur la manière de répartir les efforts pour rencontrer les différentes échéances intermédiaires.



Il est clair que cette nouvelle directive impactera non seulement les métiers de l'exploitation pour les années à venir, mais également notre Bureau d'Études en matière de nouveaux investissements. Dans ce cadre, nous continuerons à travailler de concert avec la SPGE afin de rencontrer ces nouveaux objectifs.

Notons toutefois, que compte tenu du renforcement de l'aspect contrôle des rejets, nous avons dès à présent lancé une réflexion concernant l'adaptation des capacités d'analyses de notre laboratoire agréé.

Cette réflexion est menée au niveau sectoriel afin de voir si nos capacités d'analyses ne peuvent pas être mise au service d'autres OAA ne disposant pas de laboratoire.

Dans ce cadre, nous avons adhéré au centre de service partagé sectoriel Lab'Eaux.

Indicateurs de performance

	Objectifs			Réalisé*
	2026	2027	2028	2026
3.1. Optimiser la gestion des ouvrages				
• Amélioration continue de la GMAO				
- Appropriation de l'outil par les équipes de terrain	33%	67%	100%	25%
- Intégration de la maintenance curative	33%	67%	100%	25%
• Extension de la supervision des ouvrages (13 ouvrages en 3 ans)	4	8	13	4
• Données utiles à encoder pour la SPGE dans l'outil de gestion des données d'exploitation (GEAO)	100%	100%	100%	100%
• Connaissance des réseaux				
- Cadastre des réseaux**	80%	90%	100%	78%
- Inspection cumulée des réseaux en km***	150	300	450	85
3.5. Installation panneaux photovoltaïques				
• Puissance installée cumulée kWc (+ 2280 kWc en 3 ans)	4427	4757	4917	4421
3.6. Chantiers particuliers				
• Réhabilitation des stations de pompage de Ham/s/Heure	100%			100%
• Rénovation de 3 cabines HT	33%	67%	100%	15%

* Valeur au 1/10/2026
** Calculé sur base du kilométrage estimé par la SPGE en 2024
*** Conditionné au budget de la SPGE

4. Les Services Généraux

Les activités présentées dans cette partie sont relatives à quatre axes stratégiques, à savoir :

- Axe 1 : Développer les partenariats
- Axe 2 : Accompagner la transition énergétique
- Axe 7 : Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique
- Axe 8 : Favoriser l'excellence et la transparence et maximiser la coopération interne

Préambule

Dans le contexte de la trajectoire budgétaire ajustée en fonction notamment de l'évolution du carnet de commandes, il sera veillé à une rationalisation de la gestion des ressources humaines au sein des Services généraux. Cette optimisation passera notamment par un décloisonnement ou une fusion de certains services, en vue de de générer des économies d'échelle (par exemple : Assurances / In House / Finances).

4.1. La simplification administrative

4.1.1. Développer le In House

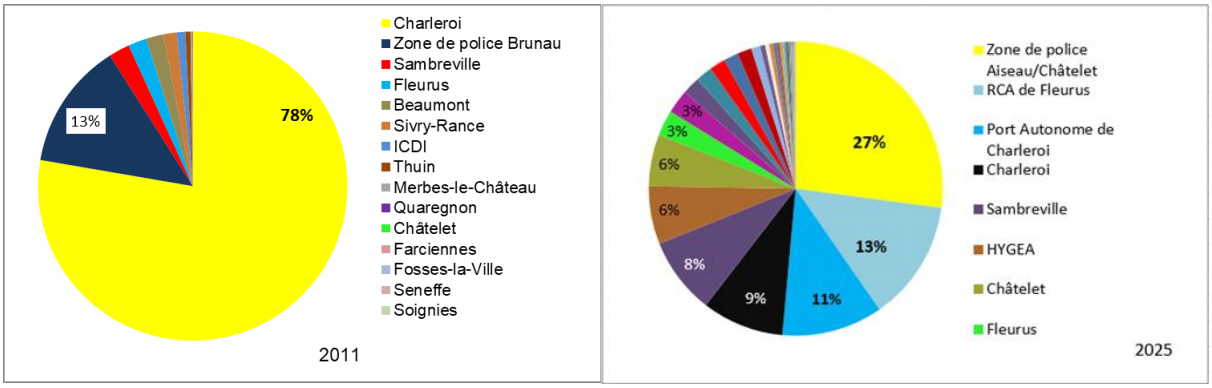
Igretec remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais des relations « In House », depuis janvier 2011.

Le capital d'IGRETEC est constitué de 214 associés (chiffre arrêté au 23/09/2026), dont 116 communes. A ce jour, 142 nouveaux associés ont rejoint le capital d'IGRETEC. Pour l'année 2026, nous comptabilisons 15 nouvelles demandes d'adhésion qui ont été acceptées par le Conseil d'Administration (CA). Il s'agit des Administrations Communales de Genappe, Virton, Aubel, Eghezée, Trois-Ponts, Clavier et Chaumont-Gistoux. Nous avons également accueilli les CPAS de Braine-Le-Comte, Genappe et Philippeville, la RCA de Sambreville (Sambr Athlétic), l'Intercommunale INAGO (Plombières), l'asbl « PBA », l'asbl « lacasa » et le logement molenbeekois.

Depuis 2011, nos associés nous ont sollicités à 2203 reprises dont 84 demandes en 2026 (chiffres arrêtés au 23/09/2026). Les prévisions annuelles sont de 120 demandes par an, l'objectif devrait donc être atteint.

Concernant les contrats rentrés signés, la prévision annuelle reste de 80 par an, l'objectif devrait aussi être atteint en décembre. En effet, nous comptabilisons 67 contrats rentrés signés fin septembre 2026 et les prospects enregistrés actuellement devraient faire l'objet d'une confirmation de commande d'ici la fin de l'année. Depuis que l'Intercommunale propose des collaborations In House à ses associés, ils ont fait confiance à 1606 reprises à Igretec. (Chiffres arrêtés 23/09/2026).

Evolutions dans le temps de la répartition des honoraires liés aux contrats In House



On constate une diversification des associés à l'origine du carnet de commandes In House au fil du temps. En 2011, 1 associé représentait à lui seul plus de 75% des montants alors que ce même pourcentage se répartit en 2025 sur 6 associés.

Afin de présenter les nombreuses références du Bureau d'Etudes, les métiers disponibles en In House, ainsi que les avantages liés à ce type de collaboration, il est prévu de proposer une rencontre à l'ensemble des associés de l'Intercommunales. Cette rencontre aura également pour objectif d'accompagner les associés dans leurs projets.

Comme les années précédentes, Igretec poursuivra sa participation à Municipalia au WEX à Marche-en-Famenne afin de présenter les différents métiers de l'Intercommunale. Ce Salon reste une exceptionnelle vitrine pour présenter notre savoir-faire et rencontrer l'ensemble des responsables des communes, provinces, intercommunales, associations, régies autonomes et autres organismes d'intérêt public.

Depuis 2018, Igretec répond favorablement aux sollicitations des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers tant communaux que des CPAS, en étant présente à leur congrès. Ces journées de congrès nous permettent de rencontrer l'ensemble des Directeurs Généraux et Financiers wallons, de faire un point sur les projets et de nouer de nouveaux contacts.

4.2. Accompagner la transition énergétique

4.2.1. Investir dans des outils de production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, Igretec, par le biais de CENEO, a mis en place en 2015 des partenariats avec d'autres intercommunales wallonnes et des sociétés énergétiques. Ces partenariats « public-privé » ont pour objectif de financer, réaliser et exploiter de nombreux projets dans les filières renouvelables (éolien, photovoltaïque, biométhanisation, bio CNG, etc.) en région wallonne. Cela s'est concrétisé par la création des sociétés Wind4Wallonia, Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, Biogaz Saint Roch, Cerwal, Neovia, Neopark et W³ Energy.

Pour Igretec, sur le plan stratégique 2023-2025, ce n'est pas moins de 3 000 000 € qui ont été investis dans des outils de production d'énergie, en plus de 5 000000 € investis sur les périodes 2017-2019 et 2020-2022.

A plus long terme, le développement des énergies renouvelables devra se poursuivre, de manière concomitante à des mesures renforcées d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. L'enjeu est en effet de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 80 % à 95 % d'ici 2050, conformément aux ambitions wallonnes et européennes.

Par l'intermédiaire de CENEO et de son futur Secteur VIII, Igretec entend poursuivre le développement de la filière renouvelable en réalisant de nouveaux investissements dans les filiales NEOPARK, NEOVIA et W3E.

Elle restera également attentive à l'évolution des filières énergétiques et des opportunités qui s'ouvriront sur l'horizon de ce plan, tout en veillant à faire respecter en CENEO ses critères objectifs dans le cadre de ses futures décisions d'investissement, que sont la rentabilité minimum attendue des projets, son attractivité territoriale et son impact pour ses communes associées.

L'année 2026 concrétise en NEOVIA la finalisation de sa première phase d'installation solaire pour 139 bâtiments publics de 23 communes et le lancement d'une phase complémentaire (1Bis) pour des équipements solaires chez TIBI, A6K et le CPAS d'Erquelinnes.

En outre, W3E finalise pour 2027 l'installation de 20 000 panneaux solaires sur le Parc d'Activités Economiques (PAE) de l'Ecopole et a renforcé son projet en obtenant un permis pour installer des batteries en complément, ce qui améliorera la rentabilité du projet et ouvrira des perspectives pour assurer les équilibres sur le réseau de distribution et permettre aux consommateurs du PAE de profiter d'une énergie moins chère et durable.

4.3. Permettre aux communes de disposer des moyens nécessaires à leur politique

4.3.1. Tiers investisseur en efficacité énergétique

Ce service proposé aux Villes et Communes du Secteur 3 d'Igretec, permet d'offrir des moyens nouveaux pour la mise en œuvre de solutions d'efficacité énergétique de leur patrimoine immobilier et ce, dans le but de rencontrer les exigences européennes, fédérales et régionales en matière de maîtrise des consommations.

Le principe est le suivant : Igretec prend à sa charge des investissements en 15 ans à la place des Villes et Communes, en utilisant le potentiel des fonds propres du Secteur 3. La reconstitution de ces fonds est réalisée à l'aide des économies générées sur la facture énergétique et ce, sans impacter le budget des villes et communes de charges supplémentaires.

Sur base de l'analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux, Igretec peut concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Les investissements peuvent concerner tout projet d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment, comme par exemple : l'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, les systèmes de production d'eau chaude sanitaire, les systèmes d'éclairage, le placement de systèmes de cogénération, le placement de panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires, les systèmes de ventilation, etc.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75 000 000 €, hors subsides, et 12 Villes et Communes ont adhéré à ce service.

En 2026, Igretec a finalisé 4 bâtiments en rénovations énergétiques à Charleroi (Ecoles de la Digue et Phénix), à Châtelet (Centre sportif) et à Lobbes (Maison communale).

4.3.2. Centrale d'Achat d'Énergie

La Centrale d'Achat d'Énergie gère les marchés conjoints de fourniture de gaz et d'électricité pour le compte des 331 adhérents publics rassemblés autour des objectifs suivants :

- réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés publics ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

SUIVI DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2024-2026)

La stabilité budgétaire des coûts énergétiques est l'une des priorités fixées lors de la détermination de la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Depuis sa création en 2007, la Centrale a permis à ses nombreux adhérents publics de réaliser des gains substantiels sur leur facture énergétique.

De nouveaux marchés ont été lancés et attribués à l'automne 2023 pour assurer la fourniture d'énergie jusqu'au 31 décembre 2026 aux adhérents publics qui la composent.

Fort de leur expertise en suivi de marché, CENEO a fixé fin février 2024 les prix pour l'ensemble de ses lots (sauf l'éclairage public) et jusqu'à fin 2026, à un prix ultra compétitif, protégeant ainsi l'ensemble des adhérents publics pendant trois ans de toute hausse des prix de l'énergie !

L'équipe de la Centrale d'achat poursuivra également son travail de contrôle des facturations établies par les fournisseurs d'énergie, d'aide au respect des obligations légales des communes affiliées (calcul des redevances de voirie), de confection des budgets communaux ou encore de mise à disposition d'outils informatiques de sensibilisation à leurs consommations d'énergie.

ATTRIBUTION DES MARCHES D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (2027-2029)

Les nouveaux marchés ont été lancés au printemps 2026 et viennent d'être attribués au mois de septembre, pour une mise en force au 1er janvier 2027.

La concurrence a pleinement joué et les fournisseurs Luminus, Total Energies et Engie se partagent l'ensemble des lots qui ont composés ces nouveaux marchés.

Les offres reçues sont globalement 15 % plus compétitives, hors prix de l'énergie, que celles reçues en automne 2023 pour les marchés 2024-2026.

Par contre, le contexte énergétique actuel et l'évolution des prix de l'électricité et du gaz naturel en particulier, en lien avec les multiples tensions géopolitiques, n'augurent pas de prix compétitifs d'ici le 1er janvier 2027 et l'opportunité de fixer les prix pour la nouvelle période 2027-2029 ne semble pas possible au moment de la rédaction de la présente évaluation.

L'équipe reste attentive et tiendra informées les instances de CENEO dès lors que les marchés redeviendront compétitifs pour les adhérents publics de la Centrale.

4.3.3. Maintenir le rôle d'Igretec dans la gestion des intercommunales d'énergie

4.3.3.1. Gestion de CENEO

L'Intercommunale CENEO est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional.

En quelques chiffres, cette intercommunale qu'Igretec gère depuis plusieurs décennies, possède un portefeuille de participations, d'une valeur de 1,1 milliard d'euros. En 2025, CENEO a versé 24,8 millions d'euros à ses associés, au titre de dividendes.

Villes et Communes associées à CENEO



La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour Igretec. Sa politique proactive, menée en termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

4.3.3.2. Igretec Secteur 3

L'objectif sur ce nouveau plan stratégique est de stabiliser les recettes énergétiques des communes associées au Secteur 3 d'Igretec.

Courant octobre 2026, un accord sera formalisé avec ORES pour fixer sur la période 2026-2035 un plan de recapitalisation à charge des actionnaires en lien avec l'ambitieux plan d'investissements du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) : plus de 357 millions d'euros sont à financer par CENEO au lieu des 58 millions d'euros annoncés il y un an, ainsi qu'en corolaire, une politique de distribution de dividendes dans le GRD visant d'une part, une stabilisation du dividende historique, et d'autre part, un rendement de marché des recapitalisations futures ; l'ensemble ne devant pas impacter les tarifs de distribution à charge des ménages wallons.

Cet accord va permettre à notre filiale CENEO de déterminer sa propre politique de dividendes au travers de son plan stratégique 2026-2028 qui sera présenté à ses actionnaires lors de l'Assemblée générale du mois de décembre 2026. Une fois adopté, ce plan donnera une perspective stable et maîtrisée des revenus énergétiques à destination d'Igretec sur l'ensemble de la mandature communale, soit jusqu'en 2030.

Sous réserve du respect du double test (test de solvabilité et de liquidité) tel que précisé dans le Code des sociétés et associations qui fera l'objet d'un rapport spécial du Conseil d'administration, l'objectif du Secteur 3 sera de verser chaque année à ses associés communaux un dividende correspondant à 100% du revenu énergétique issus des parts PF.

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses villes et communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficience énergétique et de recours à l'énergie renouvelable, sont très ambitieux.

Concrètement, NEOVIA, société de service énergétique en tiers investisseur, fruit de la collaboration entre CENEO, Igretec, IDEA et IDETA, a mis en œuvre son premier marché d'installation solaire (7 521 KWc), à hauteur de 18,2 millions d'euros (incluant les études, travaux, maintenance et suivi pendant 15 ans) visant à équiper en panneaux solaires 139 bâtiments de 23 communes hennuyères. Ces travaux ont été finalisés en 2026. Une nouvelle phase d'équipements en installations solaires sera lancée par NEOVIA et proposée aux communes associées aux 3 agences de développement territorial, avec pour objectif une mise en œuvre en 2028.

Les partenariats avec W3 ENERGY et NEOPARK seront également sollicités en vue d'investir dans des outils de production d'énergie sur nos parcs d'activités économiques, et de mettre en place les outils de flexibilité indispensables à l'équilibre des réseaux et à la maîtrise des prix de l'énergie pour nos communes et les entreprises installées sur nos parcs.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan stratégique 2026-2028 en CENEO, il est convenu de permettre aux intercommunales associées qui le souhaitent, dont Igretec, de poursuivre le développement et les investissements dans la filière renouvelable, au travers d'un nouveau secteur spécifique en CENEO. Les objectifs d'Igretec sont de mettre en œuvre des projets renouvelables basés sur des critères objectifs de sélection : une rentabilité minimum de l'investissement, une attractivité économique sur son territoire pour les entreprises et les communes concernées.

Les revenus issus des parts PE pourront être réinvestis en tout ou partie dans ce nouveau Secteur VIII de CENEO.

4.3.4. Continuer à développer l'activité « force motrice »

La mise à jour et le recensement des moteurs et des puissances installées dans les entreprises, qu'Igretec réalise depuis près de 70 ans pour les Villes et Communes permet à ces dernières d'optimiser leurs recettes communales, au travers de la taxe sur la force motrice, grâce à l'expertise technique développée par ce département.

Sur l'horizon de ce plan stratégique, l'équipe ambitionne de poursuivre son développement entamé en 2014 en concrétisant de nouvelles missions auprès de communes situées dans les provinces de Liège, de Namur et du Brabant Wallon, tout en assurant la pérennité des activités historiquement exercées pour de nombreuses communes hennuyères.

Concrètement, en 2026, 5 nouveaux contrats de mise à jour complète de la taxe ont été signés avec Courcelles, Estinnes, Fleurus, Trooz et Wanze.

L'évolution de l'activité sera évaluée en fonction de la mise en œuvre des dispositions prévues par la Wallonie pour les compensations du Plan Marshall.

4.4. Opérer la transformation numérique

La transformation numérique est au cœur de la compétitivité et de la pérennité de notre entreprise.
Elle est indissociable de trois domaines réglementaires : le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la directive européenne 2022/2555 NIS2 pour la sécurité de l'information et l'IA Act pour la gouvernance de l'intelligence artificielle. Chacun de ces éléments joue un rôle fondamental dans la protection de notre entreprise, de nos clients et de nos employés.

LA MAÎTRISE DU RGPD (GDPR)

Le RGPD, en vigueur en mai 2018, impose des règles strictes concernant la collecte, le stockage et le traitement des données personnelles. Pour notre entreprise de services, sa maîtrise est à la fois une obligation légale et un levier stratégique.

Confiance des clients et partenaires : En garantissant la protection des données personnelles, nous renforçons leur confiance. Une gestion appropriée des données peut devenir un atout majeur.

Risques Juridiques : Le non-respect du GDPR peut entraîner des sanctions financières et nuire à notre réputation. Il est donc essentiel de veiller à ce que toutes nos pratiques restent conformes à la réglementation.

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La sécurité de l'information est devenue une priorité pour les toutes les entreprises. Les cybermenaces, externes comme internes, sont de plus en plus sophistiquées et peuvent avoir de graves conséquences.

Protection des Actifs :

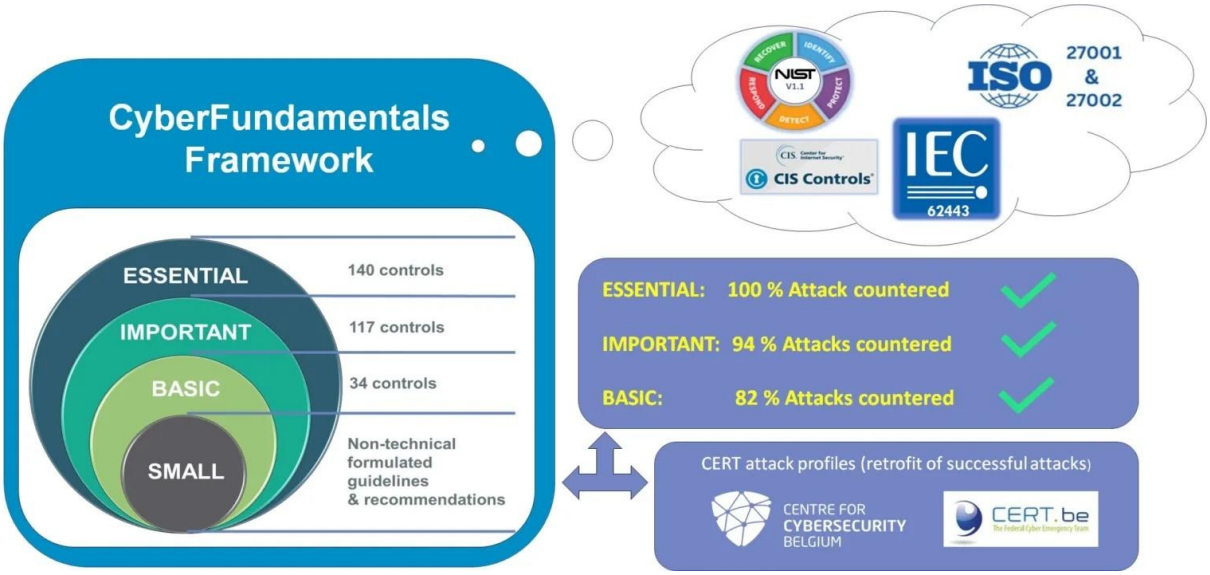
La mise en place de mesures de sécurité solides, la surveillance et la gestion des incidents garantissent la continuité de nos services et limitent les interruptions.

Rencontrer les exigences de la directive européenne NIS2 :

La directive européenne NIS2 relative à la cybersécurité a été transposée en droit belge en date du 17 octobre 2024.

Elle vise à renforcer la cybersécurité et la résilience des entités critiques au sein de l'Union Européenne en exigeant une gestion proactive des risques et le signalement des incidents.

Pour répondre à la gravité de la menace à laquelle une organisation est exposée, 3 niveaux d'assurances sont définis : Basique, Important et Essentiel.



De par son activité d'épuration des eaux usées, Igretec dans sa globalité est considérée comme une entité essentielle (le plus haut niveau d'exigences).

Pour obtenir ce label de conformité NIS2, fin 2025 Igretec a décidé d'opter pour l'approche par une certification selon la norme internationale ISO/IEC 27001 relative au Management de la Sécurité de l'Information. Cette norme repose sur 3 grands axes : Confidentialité, Intégrité et Disponibilité des données. Elle utilise une approche basée sur les risques et l'implémentation de 93 mesures spécifiques.

Une première étape a consisté en l'enregistrement de notre entité auprès du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) avant l'échéance du 18 mars 2025 et l'organisation de formations.

Le 15 avril 2026, une seconde étape a été franchie avec l'envoi de la déclaration d'applicabilité (SOA – Statement of Applicability) ISO/IEC 27001 confirmant l'engagement de la direction ainsi qu'une présomption de conformité aux 93 mesures spécifiques au CCB.

En plus de ces mesures, plusieurs tâches sont en cours de réalisation, dont :
- Un renforcement de nos protections de sécurité IT.
- Une analyse de risques métiers pour chaque direction.
- Un programme d'audits internes et externes.

La date limite pour atteindre le niveau ultime de conformité nous permettant d'obtenir la certification NIS2 par un organisme accrédité CCB est fixée au 18 avril 2027.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

L'IA s'impose progressivement dans nos pratiques professionnelles. Toutefois, son intégration doit se faire avec prudence et responsabilité.

Dès le premier semestre 2025, Igretec a élaboré une charte interne de l'IA à destination de l'ensemble de son personnel afin d'expliquer les risques liés à son utilisation et les précautions à prendre, tout en vulgarisant son approche

Cette charte a été accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'une formation organisée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW).

L'IA contribuera à améliorer nos processus et à enrichir notre service Client. Son intégration reste néanmoins encadrée, notamment au regard de nos savoir-faire et des obligations liées aux données personnelles.

Notre cadre réglementaire (IA Act, NIS2, RGPD) et notre volonté d'obtenir la certification ISO/IEC 27001 nous conduisent à instaurer une gouvernance solide.

La protection des données personnelles, la sécurité de l'information et l'usage responsable de l'intelligence artificielle ne sont pas de simples obligations : ce sont des leviers stratégiques pour assurer la confiance, la pérennité et la compétitivité d'Igretec.

4.5. Moderniser les processus et outils GRH

Le programme de modernisation des processus et outils RH a connu des avancées significatives et est désormais pleinement opérationnel sur plusieurs de ses volets structurants.

Le nouveau SIRH est aujourd'hui opérationnel et accompagne les principales étapes du parcours professionnel des collaborateurs. Les modules dédiés au recrutement, à la formation, au suivi de tutorat, à l'on-boarding et à l'off-boarding sont désormais intégrés dans les pratiques RH. Cette nouvelle solution permet de centraliser les informations, de renforcer la traçabilité des actions, de fluidifier les échanges entre les différents acteurs et de simplifier les démarches, tant pour le Service RH que pour les managers et les collaborateurs. Elle contribue ainsi à une gestion plus intégrée, plus efficace et plus sécurisée des processus RH.

Le plan de formation par fonction a également été déployé et permet désormais de mieux répondre aux besoins des collaborateurs, en leur donnant accès aux formations nécessaires à l'exercice de leur fonction et à leur développement professionnel. Cette approche facilite également l'anticipation des besoins en compétences et permet au Service RH et aux managers de disposer d'une vision plus structurée des actions de formation à mettre en œuvre.

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du processus d'intégration des nouveaux collègues (onboarding), le Service RH poursuit le projet visant à faire évoluer le dispositif de tutorat. L'objectif est

de mettre en place un système reposant davantage sur le volontariat, afin de renforcer l'engagement des futurs tuteurs et de valoriser pleinement ce rôle clé dans la réussite de l'intégration des nouveaux collaborateurs.

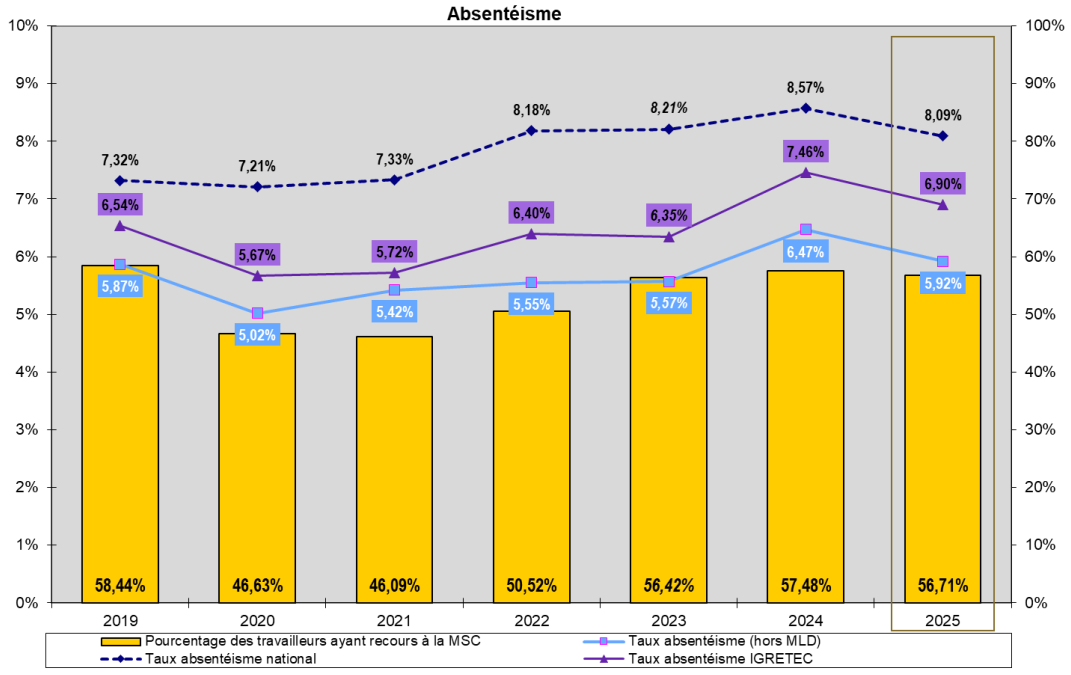
Cette évolution sera construite au plus près des réalités du terrain. À cette fin, le Service RH souhaite recueillir l'expérience, les bonnes pratiques et les idées des collaborateurs ayant déjà exercé une fonction de tuteur, au travers de l'organisation de tables de discussion visant à favoriser la réflexion collective sur cette thématique.

Cette nouvelle étape s'inscrit pleinement dans la volonté du Service RH de faire évoluer ses dispositifs en s'appuyant sur l'expérience des collaborateurs et sur une démarche participative. Elle doit permettre de consolider un parcours d'intégration cohérent et de qualité, tout en renforçant l'implication des différents acteurs qui contribuent à l'accueil et à l'accompagnement des nouveaux collègues.

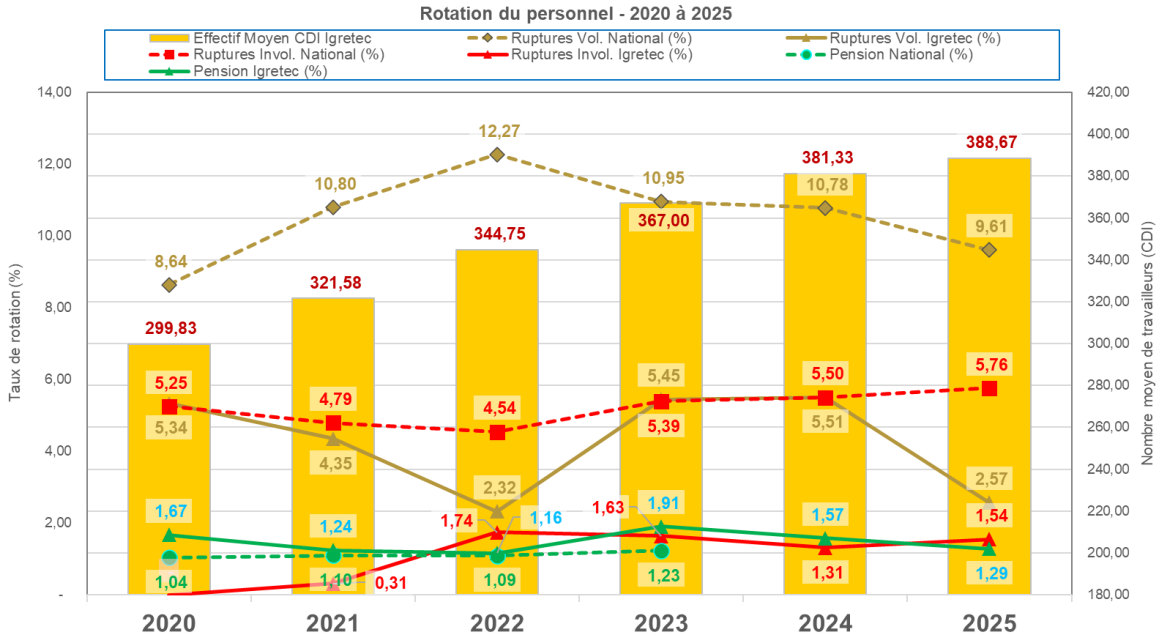
Ainsi, les différents projets engagés — SIRH, formation, onboarding et évolution du tutorat — constituent désormais un ensemble cohérent permettant au Service RH de poursuivre la modernisation de ses pratiques et d'accompagner durablement les collaborateurs tout au long de leur parcours au sein d'Igretec.

Dans le cadre de notre démarche qualité, un suivi annuel des principaux indicateurs RH est réalisé. Ce suivi porte notamment sur les taux d'absentéisme, de turn-over ainsi que sur les actions de formation.

Les résultats obtenus sont systématiquement comparés aux données statistiques disponibles à l'échelle nationale, afin d'évaluer notre positionnement et d'identifier d'éventuels axes d'amélioration.



Notre taux d'absentéisme reste largement en deçà du taux national. Cependant l'augmentation constatée en 2024 a fait l'objet d'une analyse et des actions ont été menées pour revenir à un taux d'absentéisme inférieur à 7 % maladies de longue durée comprises et inférieur à 6 % hors maladies de longue durée comme le montre le graphique ci-dessus.



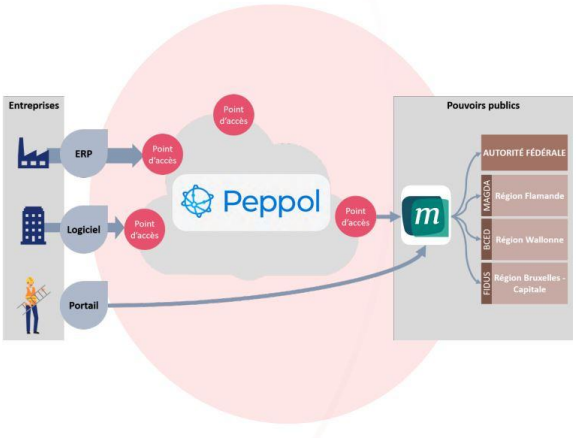
Les niveaux d'absentéisme et de turn-over se situent en deçà des moyennes nationales, traduisant un climat social globalement stable et l'engagement des collaborateurs.

Par ailleurs, l'effort de formation reste soutenu, ce qui témoigne de notre volonté d'investir dans le développement des compétences et l'accompagnement des évolutions professionnelles.

4.6. Implémenter la facturation électronique B2B

Depuis le 1er janvier 2026, le recours exclusif à la facturation électronique structurée, conforme à la norme Peppol (Pan-European Public Procurement On-Line), est devenu obligatoire pour toutes les transactions B2B (entre entreprises assujetties à la TVA). Cette obligation vise à moderniser la gestion de la TVA et à lutter contre l'évasion fiscale. Les entreprises devront pouvoir émettre et recevoir ces factures structurées via le réseau Peppol.

C'est la solution européenne de gestion du transfert des données de façon standardisée entre les différents partenaires et les différents logiciels comptables.



Mercurius est la plateforme belge qui réceptionne les factures adressées aux entités publiques belges et les met à disposition de leurs destinataires. Mercurius permet également aux fournisseurs de visualiser le flux de factures entrant et sortant. Il s'agit dans ce cas d'un réel outil statistique.

Pour répondre à cette obligation, Igretec a adapté son outil comptable Adfinity afin de pouvoir gérer électroniquement les factures entrantes et sortantes (Peppol).

Après une étude des besoins menée avec l'appui d'un groupe de travail réunissant les métiers concernés en octobre 2025, un module intranet d'encodage de factures et de notes de crédit pro forma a été développé en interne avec le support du Département Informatique en novembre 2025. Cette solution comporte des flux de validation paramétrables et permet le transfert automatisé vers Adfinity.

La nouvelle application a été présentée dans la foulée à l'ensemble de l'organisation au travers de séances d'informations et ensuite mise en service début janvier 2026. Elle est aujourd'hui en production et pleinement opérationnelle.

4.7. Développer la communication

L'année 2026 marque une nouvelle étape dans la structuration de la communication chez Igretec, avec le passage de la Cellule Communication au statut de Département Communication. Cette évolution confirme le rôle transversal de la communication et son importance croissante dans l'accompagnement des directions, la valorisation des activités de l'entreprise et le renforcement de sa visibilité.

Plusieurs projets structurants se sont concrétisés en 2026, à commencer par la mise en ligne d'un nouveau site web et d'un nouvel intranet.

Le site web constitue désormais une vitrine modernisée des activités, des expertises et des réalisations d'Igretec. Il améliore la lisibilité de l'offre de services et l'accès à l'information pour les différents publics, tout en contribuant à l'attractivité de l'entreprise.

Le nouvel intranet a permis de franchir une étape importante dans la structuration de la communication interne. Devenu le canal de référence pour la diffusion des informations officielles et des actualités, il favorise une meilleure connaissance des projets, des métiers et des équipes. Il soutient également l'intégration des nouveaux collaborateurs, notamment grâce à la mise en place de kits d'accueil et à la publication de portraits sur l'intranet.

En matière de communication externe, les actions se sont poursuivies pour renforcer la notoriété d'Igretec et valoriser ses réalisations. Elles se traduisent notamment par :

- L'animation des réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Instagram ;
- Le développement des relations presse ;
- La réalisation de reportages photographiques destinés à documenter et promouvoir les projets de l'entreprise ;
- La participation au salon Municipalia, afin de renforcer les liens avec les mandataires publics ;
- La poursuite du déploiement de la nouvelle charte graphique, pour harmoniser les supports et consolider l'identité visuelle d'Igretec.

La communication à destination des associés et des clients a également été renforcée par le développement de fiches métiers, de fiches références et de supports de présentation visant à mieux faire connaître les expertises et les services d'Igretec.

Sur le plan interne, le Département Communication a accompagné plusieurs démarches de sensibilisation et de prévention. Dans le cadre de la certification ISO 27001, des communications régulières ont été mises en place pour sensibiliser le personnel à la sécurité de l'information.

Parallèlement, les initiatives destinées à renforcer la cohésion et l'engagement du personnel se sont poursuivies, notamment à travers les semaines thématiques consacrées à la mobilité et au développement durable, l'organisation d'activités favorisant les échanges entre collègues et le soutien à des actions solidaires au profit du Télévie, de Think Pink et de la Croix-Rouge. On notera aussi les supports d'onboarding.

L'ensemble de ces réalisations contribue également au renforcement de la marque employeur d'Igretec, en valorisant ses métiers, ses équipes et ses projets, tout en développant le sentiment d'appartenance et l'attractivité de l'entreprise auprès de futurs collaborateurs.

Enfin, le passage au statut de Département s'accompagne d'une volonté de poursuivre la professionnalisation, la planification et la coordination des actions de communication à l'échelle de

l'entreprise. L'objectif est de garantir la cohérence des messages, d'optimiser les moyens mobilisés et de mieux articuler les besoins des directions avec les priorités stratégiques d'Igretec.

Ces avancées témoignent d'une communication davantage structurée, transversale et intégrée au fonctionnement de l'entreprise, au service de sa visibilité, de sa cohésion interne et de son développement.

4.8. Acquérir et implémenter un nouveau logiciel comptable et financier

Le marché relatif à notre logiciel comptable et financier, en production depuis 2018, arrive à échéance en juillet 2027. Igretec prépare dès lors son remplacement par une solution intégrée couvrant la comptabilité, les achats, les ventes, la trésorerie, les paiements, le recouvrement, les approbations, la gestion immobilière et le reporting.

Depuis janvier 2026, un groupe de travail pluridisciplinaire a mené l'analyse des besoins et rédigé le cahier des charges. En parallèle, une analyse financière de l'ancien marché et une estimation budgétaire du nouveau marché ont été établies. Un benchmark a aussi permis d'étudier les alternatives et les besoins.

Le marché public européen a été publié le 24 septembre 2026. Une séance d'information se tient le 28 octobre 2026 et un forum de questions est ouvert jusqu'à la fin novembre 2026. La remise des offres est fixée au 18 décembre 2026. Les démonstrations sont prévues à la mi-mars 2027, l'attribution fin avril 2027 et le démarrage de l'implémentation de la solution en mai 2027, pour une mise en production en janvier 2028. La clôture comptable 2027 sera réalisée dans le système actuel.

4.9. Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Les principales missions du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail (SIPPT) consistent à apporter un support à l'employeur pour la mise en place et le suivi des actions intégrant un Système Dynamique de Gestion des Risques, comme la demande par le Code du Bien-Être au Travail et la loi du 04 août 1996 relative à la sécurité et au bien-être des travailleurs.

Cette politique couvre les 7 domaines de la prévention définis par le législateur, à savoir la sécurité du travailleur, la santé du travailleur, l'ergonomie, les aspects psychosociaux, l'hygiène au travail, l'environnement de travail et l'embellissement des lieux de travail.

La planification du travail du SIPPT passe par l'élaboration d'un Plan Global de Prévention (PGP) renseignant les principales thématiques à aborder pour les 5 prochaines années, et d'un Plan Annuel d'Action (PAA) regroupant les sujets prévus pour l'année en cours et précisant les moyens alloués pour y parvenir. Ces plans sont validés par la direction et soumis à l'avis du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) regroupant les représentants des travailleurs et de la ligne hiérarchique pour les thématiques liées à la sécurité et au bien-être des travailleurs sur leurs lieux de travail.

Dans les principaux objectifs à réaliser pour la période 2026-2028, nous pouvons citer l'organisation des formations des travailleurs sur les aspects sécurité comme les secouristes, Service de Lutte contre l'Incendie (SLCI), les tutoriels sécurité pour l'accueil des nouveaux travailleurs, le travail en hauteur ou en espace confiné, les risques électriques et les risques liés à la manutention de charges suspendues.

Le SIPPT accompagne également l'employeur dans l'élaboration ou la mise à jour de différentes analyses de risque pour les différents métiers, les bâtiments et diverses thématiques. En 2026, les principales analyses réalisées concernent le risque chimique, biologique. Celles-ci sont toujours en cours.

Des tâches toutes aussi importantes gérées par le SIPPT sont les interactions avec le Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail (SEPPT). Actuellement, Igretec fait appel à Cohezio pour ce type de service, incluant notamment la surveillance médicale des travailleurs, ainsi que la réalisation d'analyses de risque plus spécifiques demandant l'intervention d'experts. En 2026, divers plans d'action ont été

élaborés suite aux analyses de risques organisées en 2025 sur les aspects psychosociaux et les champs électromagnétiques. Des mesures ont également été prises suite aux suggestions du SEPPT afin d'évaluer et d'objectiver les ambiances thermiques dans les bureaux lors des périodes de forte chaleur de l'été 2026.

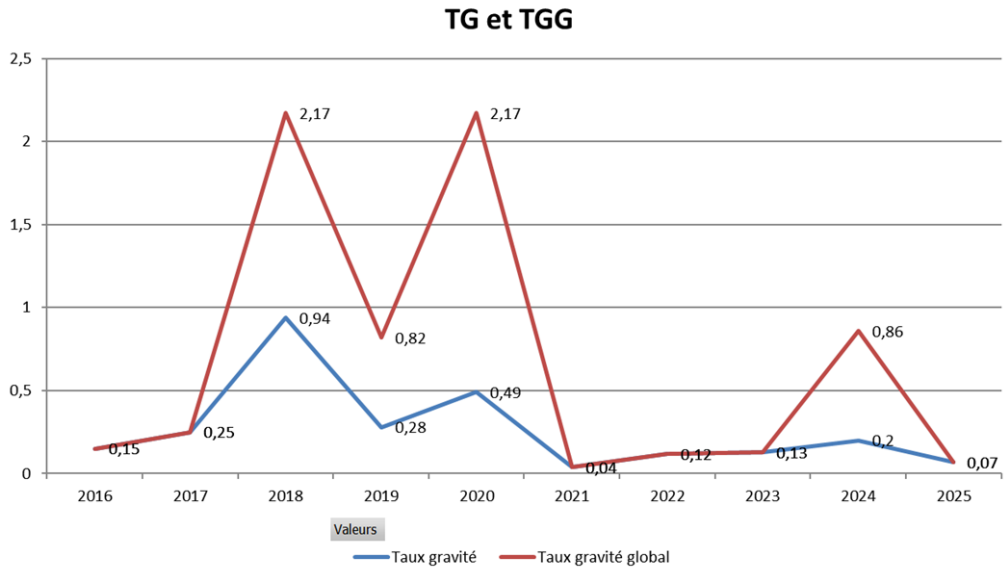
Une thématique importante en cours d'implémentation pour la direction « Exploitation des Ouvrages d'Épuration et de Démergement » est la mise en place d'un système de protection des travailleurs isolés, permettant d'envoyer un signal de secours aux collègues les plus proches géographiquement en cas de danger ou d'accident. Le développement de ce nouvel outil a été finalisé au cours de l'année 2026 et est en cours d'implémentation.

Le service s'occupe également de suivre la bonne tenue des contrôles réglementaires de divers équipements, ainsi que d'effectuer des visites sur les sites et remettre des avis afin d'élaborer des plans d'action pour résoudre des situations dangereuses et améliorer la sécurité et le bien-être des travailleurs. Le SIPPT a particulièrement suivi les contrôles liés aux engins de levage et aux cuves à air comprimé.

La priorité de la prévention est d'éviter la survenue d'un accident de travail. Malgré cela, un accident peut toujours se produire. Le SIPPT accompagne, dans ce cas, l'employeur dans la réalisation d'une analyse des événements afin de comprendre tous les éléments ayant conduit à l'accident et décider des mesures à mettre en place pour qu'il puisse plus se reproduire. Le graphique suivant présente l'évolution des accidents de travail depuis 2016 jusque 2025 par l'utilisation de 2 indicateurs. Même si le nombre d'accidents et leur conséquence reste faible et est encourageant, la vigilance de la ligne hiérarchique et du SIPPT ne doit pas baisser et poursuivre le principe d'une évolution continue.

<u>Accidents du Travail - Taux de gravité réel et taux de gravité global 2016 – 2025</u>

Taux de Gravité = durée d'incapacité *1.000 /le nombre d'heures d'exposition aux risques.
Taux de gravité global = (nbre de journées calendriers perdues + nbre de journées forfaitaires)* 1.000 / nbre d'heures d'exposition aux risques.



Indicateurs de performance

	Objectif			Réalisé*
	2026	2027	2028	2026
4.0. Enquête de satisfaction clients				
Taux de participation	26%	28%	30%	20%
Taux de satisfaction global	80%	82%	84%	84%
4.1.1. Développer le In House				
Nombre de nouvelles demandes reçues	120	120	120	84
Nombre conventions "In House" signées	80	80	80	67
Nombre de nouveaux associés	4	4	4	15
4.2.1. Développer la filière des énergies renouvelables				
Mise en exploitation de projets de production EnR *(Ajout)*	1	1	1	1
4.3.1. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics :	20 nouveaux bâtiments rénovés en 3 ans			4
4.3.3. Rénovations énergétiques des bâtiments communaux				
Alimentation du seteur VIII de CENEO en milliers d'euros *(Ajout)*	-	500	500	-
4.3.4. Continuer à développer l'activité « force motrice »				
Nombre de Contrats "in house" signés en force motrice	12 nouveaux contrats en trois ans **			5
4.5. Gestion des ressources Humaines				
Absentéisme avec maladies longue durée (Valeur N-1)	Inférieur à 7 %			6,9%
Absentéisme hors maladies longue durée (Valeur N-1)	Inférieur à 6 %			5,9%
Taux de rotation du personnel (Valeur N-1)	En dessous de la moyenne nationale			OK
4.7. Développer la communication				
Augmentation du nombre de followers sur les réseaux sociaux en %	10%	10%	10%	11%
Nombre de visites du site web	50.000	60.000	70.000	36515 ***
Nombre de pages du site web vues	120.000	135.000	150.000	93595***
4.9. Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)				
Nombre d'accidents du travail grave	0	0	0	0

* Valeur au 1/10/2026
** L'évolution de l'activité sera évaluée en fonction de la mise en œuvre des dispositions prévues par la Wallonie pour les compensations du Plan Marshall
*** Basé sur 9 mois d'activité du site

Les comptes de résultats prévisionnels
Les budgets d'investissements

Les comptes de résultats prévisionnels sont présentés, conformément à nos statuts, par secteur. Voici, ci-après un rappel des objets des différents secteurs :

Secteur 1 :

BUREAU D'ÉTUDES, DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité-santé, surveillance de travaux, distribution d'eau, voiries, égouttage, ouvrages d'assainissement/épuration des eaux, déclarant PEB, amélioration énergétique, contrôle moteurs, expertises hydrauliques et énergétiques, urbanisme et environnement, géomètre, animation économique , anti-dumping social, maîtrise d'usage, juridique, …) ;
- bureau de gestion administrative et technique;
- exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.
- centrale d'achat des fournitures ou des services en vue de les céder à ses associés.

Secteur 2 :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- création, développement, promotion et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique, commercial, culturel et social ;
- développement économique, territorial et stratégique ;
- animation économique et l'accompagnement du tissu économique en vue du développement du territoire.

Secteur 3 :

PARTICIPATIONS ÉNERGÉTIQUES

- participation au capital de CENEO ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2025
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2026-2028

SECTEUR 1 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS (*)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Ventes & prestations	61.681	80.954	74.273	78.227	69.401	71.100	70.924	
Chiffre d'affaires (*)	57.329	77.717	70.348	75.014	66.500	67.508	67.249	
Variation de stocks	40	43	444	115	804	1.475	1.538	
Autres produits d'exploitation	4.312	3.194	3.481	3.098	2.097	2.117	2.137	
Coût des ventes et prestations	-56.985	-76.942	-70.106	-73.984	-65.608	-67.592	-67.638	
Achats	4.090	15.761	8.827	9.714	0	0	0	
Services & biens divers	13.488	17.066	14.427	16.086	15.140	16.224	15.517	
Rémun.+ch.soc.	29.761	34.820	38.052	39.031	42.002	43.014	43.946	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	9.646	9.295	8.800	9.153	8.466	8.354	8.175	
Résultat d'exploitation	4.696	4.012	4.167	4.243	3.793	3.508	3.286	
Produits financiers	1.078	1.690	1.575	1.155	747	681	613	
Charges financières	-4.559	-4.188	-3.908	-3.640	-3.178	-2.850	-2.522	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	1.215	1.514	1.834	1.758	1.362	1.339	1.377	

(*) Les budgets prévisionnels sont inchangés à ce stade par rapport au Plan Stratégique initial. L'impact sur le carnet de commandes de la contraction des moyens budgétaires dont disposent les associés et clients est actuellement à l'analyse. Conformément à l'encadré figurant en page 6, l'adaptation du tableau budgétaire prévisionnel sera réalisée au plus tard à l'occasion de l'établissement des comptes 2026.

EXERCICE 2027-2028
BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2027	2028
Investissements	749	535
Mobilier et équipement	44	44
Matériel et logiciels informatiques	375	375
GRH	128	
Bureau d'études	60	
Finances	116	116
Gestion immobilière	26	

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2025
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2026-2028

SECTEUR 2 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS (*)			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Ventes & prestations	26.616	51.381	28.857	24.182	31.086	29.960	32.514	
Chiffre d'affaires	10.499	9.751	13.443	35.592	23.142	18.206	17.642	
Variation de stocks	7.884	29.457	6.266	-31.252	2.226	5.355	8.324	
Autres produits d'exploitation	8.233	12.173	9.148	19.842	5.718	6.399	6.548	
Coût des ventes et prestations	-28.049	-53.334	-30.160	-26.492	-30.235	-31.868	-34.009	
Achats	8.049	28.749	5.055	887	6.144	6.126	8.637	
Services & biens divers	13.678	18.276	17.724	18.998	17.231	18.293	17.232	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	6.322	6.309	7.381	6.607	6.860	7.449	8.140	
Résultat d'exploitation	-1.433	-1.953	-1.303	-2.310	851	-1.908	-1.495	
Produits financiers	1.374	1.595	1.955	2.567	1.760	1.864	1.844	
Charges financières	-1.913	-3.088	-3.689	-3.832	-3.888	-4.507	-4.724	
Bénéfice avant résultat exceptionnel	-1.972	-3.446	-3.037	-3.575	-1.277	-4.551	-4.375	

(*) Les budgets prévisionnels sont inchangés à ce stade par rapport au Plan Stratégique initial. Conformément à l'encadré figurant en page 6, l'adaptation du tableau budgétaire prévisionnel en fonction de l'évolution des perspectives de commercialisation du foncier et des bâtiments industriels sera réalisée au plus tard à l'occasion de l'établissement des comptes 2026.

EXERCICE 2027-2028
BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2027	2028
Investissements	25.195	24.816
Bâtiments SONACA	6.104	6.120
Bâtiments en exploitation	4.383	402
Fonds de Transition Juste - CleanTech - Centrale	5.113	15.511
Fonds de Transition Juste - CleanTech - Vestiaire	8.680	
Hall Frasnes-Lez -Gosselies	58	
Microzone Martinet	326	570
Gestion des prospects	531	2.213

COMPTE DE RÉSULTATS 2022-2025
COMPTE DE RÉSULTATS PRÉVISIONNEL 2026-2028

SECTEUR 3 (En milliers €)

	RÉALITÉS				BUDGETS (*)		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ventes & prestations	13.753	3.175	4.612	6.154	2.193	2.663	249
Chiffre d'affaires	25	22.510	244	8.102	11.173	5.101	1.754
Variation de stocks	13.723	-19.337	4.367	-1.949	-8.980	-2.438	-1.505
Autres produits d'exploitation	5	2	1	1	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-14.126	-3.445	-4.981	-6.259	-2.266	-2.914	-500
Achats	12.558	2.340	4.158	5.802	1.731	2.079	0
Services & biens divers	1.568	1.105	823	457	535	835	500
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-373	-270	-369	-105	-73	-251	-251
Produits financiers	14.867	15.519	12.921	10.463	10.618	11.009	11.384
Charges financières	-135	-923	-1.127	-1.144	-1.583	-1.498	-1.873
Bénéfice avant résultat exceptionnel	14.359	14.326	11.425	9.214	8.962	9.260	9.260

(*) Les budgets prévisionnels sont inchangés à ce stade par rapport au Plan Stratégique initial. Conformément à l'encadré figurant en page 6, l'adaptation du tableau budgétaire prévisionnel en fonction des nouvelles modalités de mise en œuvre des « Compensations Plan Marshall » sera réalisée au plus tard à l'occasion de l'établissement des comptes 2026.

Annexe

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

« Les conseillers communaux, provinciaux et de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux ou de C.P.A.S. des communes, provinces et C.P.A.S. associés peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux, provinciaux ou de C.P.A.S. élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste pendant la seconde guerre mondiale et ceux qui étaient administrateurs d'une association au moment des faits à la suite desquels elle a été condamnée pour l'une des infractions prévues par la loi du 30 juillet 1981 ou la loi du 23 mars 1995 – Décret du 26 avril 2012, art. 42, 4°).

L'absence de définition des modalités prévues au 10° de l'article L1523-14 n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux et/ou provinciaux »

Consultation de documents

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

Art. L1561-1
Pour l'application du présent titre, on entend par:

1.document administratif : toute information, sous quelque forme que ce soit, dont l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code dispose;
2.document à caractère personnel : document administratif comportant une appréciation ou un jugement de valeur relatif à une personne physique nommément désignée ou aisément identifiable, ou la description d'un comportement dont la divulgation peut manifestement causer un préjudice à cette personne.

Art. L1561-3
La délivrance du document visé à l'article L1561-1, 1°, peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Il détermine le montant de la rétribution.
Les rétributions éventuellement demandées ne peuvent excéder le prix coûtant.

Art. L1561-4
Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent titre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. L1561-5
La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale

ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. L1561-6
Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande:
1. concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
2. est formulée de façon manifestement trop vague;
3. concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
4. est manifestement abusive ou répétée;
5. peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte:
1. à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
2. à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
3. au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.
En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. L1561-7
Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale ou d'une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code comporte des informations inexactes ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la

demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. L1561-8
§ 1 Si l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code, concernée rejette une demande de consultation, de communication ou de rectification, même de façon implicite, le demandeur peut introduire un recours contre cette décision devant la Commission d'accès aux documents administratifs, visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration.

Le recours est exercé et examiné selon les modalités et dans les délais fixés par le décret susvisé.

§ 2 Cette Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du présent titre. Elle peut soumettre au pouvoir législatif des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. L1561-9
Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. L1561-10
Les documents administratifs obtenus en application du présent titre ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent titre, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 euros ou d'une de ces peines seulement.

Art. L1561-11
Les dispositions du présent titre sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale ou une société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale ou la société à participation publique locale significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent titre.

Art. L1561-12
La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale ou la société à participation publique locale

significative, au sens de l'article L5111-1, alinéa 1er, 10°, du Code.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :
A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :
Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.
Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.
Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.